SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

OFFICIAL LANGUAGES

Chair:
The Honourable RENÉ CORMIER

Monday, May 28, 2018
Monday, June 4, 2018
Monday, June 11, 2018

Issue No. 25

Consideration of a draft agenda (future business)

and

Twenty-sixth, twenty-seventh and twenty-eighth meetings:

Examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

LANGUES OFFICIELLES

Président :
L'honorable RENÉ CORMIER

Le lundi 28 mai 2018
Le lundi 4 juin 2018
Le lundi 11 juin 2018

Fascicule nº 25

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

et

Vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième réunions :

Examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54101-54132-54158

STANDING SENATE COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable René Cormier, *Chair*

The Honourable Rose-May Poirier, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Day
(or Mercer)
Gagné
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Jaffer
Maltais
McIntyre
Mégie
Moncion
Smith
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Mockler (*May 29, 2018*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator McIntyre (*May 24, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

Président : L'honorable René Cormier

Vice-présidente : L'honorable Rose-May Poirier

et

Les honorables sénateurs :

* Day
(ou Mercer)
Gagné
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Jaffer
Maltais
McIntyre
Mégie
Moncion
Smith
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 29 mai 2018*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 24 mai 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, May 28, 2018
(57)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:04 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable René Cormier, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, Mockler, Moncion and Smith (7).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Angus Wilson, Legislative Clerk, Senate Committees Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 6, 2017, the committee continued to examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

WITNESSES:

Quebec Community Groups Network:

James Shea, President;

Geoffrey Chambers, Vice-President;

Eva Ludvig, Director;

Sylvia Martin-Laforge, Director General.

Quebec English School Boards Association:

Jennifer Maccarone, President;

Marion Sandilands, Lawyer (Power Law).

Community Health and Social Services Network:

Jennifer Johnson, Executive Director (by videoconference);

Russel Kueber, Manager of Programs (by videoconference).

It was moved:

That photographers be allowed in the committee room to take photographs in a way that minimizes any disruption to the proceedings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The chair made a statement.

Mr. Shea, Ms. Ludvig and Mr. Chambers made statements and, together with Ms. Martin-Laforge, answered questions.

At 6:05 p.m., the committee suspended.

At 6:11 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 28 mai 2018
(57)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 4, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable René Cormier (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, Mockler, Moncion et Smith (7).

Également présents : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Angus Wilson, greffier législatif, Direction des comités du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 avril 2017, le comité poursuit son examen en vue d'examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 12 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Quebec Community Groups Network :

James Shea, président;

Geoffrey Chambers, vice-président;

Eva Ludvig, administratrice;

Sylvia Martin-Laforge, directrice générale.

Association des commissions scolaires anglophones du Québec :

Jennifer Maccarone, présidente;

Marion Sandilands, avocate (Juristes Power).

Réseau communautaire de santé et de services sociaux :

Jennifer Johnson, directrice exécutive (par vidéoconférence);

Russel Kueber, gestionnaire de programmes (par vidéoconférence).

Il est proposé :

Que des photographes soient autorisés dans la salle du comité afin d'en prendre des photos d'une manière qui perturbe le moins possible les travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président fait une déclaration.

M. Shea, Mme Ludvig et M. Chambers font des exposés et, avec Mme Martin-Laforge, répondent aux questions.

À 18 h 5, la séance est suspendue.

À 18 h 11, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

Ms. Johnson, Mr. Kueber and Ms. Maccarone made statements and, together with Ms. Sandilands, answered questions.

At 6:57 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, June 4, 2018
(58)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:30 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable René Cormier, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion, Poirier and Smith (8).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Angus Wilson, Legislative Clerk, Senate Committees Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 6, 2017, the committee continued to examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

WITNESSES:

Regional Association of West Quebecers:

Linton Garner, Executive Director.

Townshippers' Association:

Rachel Hunting, Executive Director.

The chair made a statement.

Ms. Hunting and Mr. Garner made statements and answered questions.

At 5:35 p.m., the committee suspended.

At 5:38 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed to ask for the help of the Law Clerk so that drafting instructions and examples of sections in legislation can be included in the final report.

At 5:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Johnson, M. Kueber et Mme Maccarone font des exposés et, avec Mme Sandilands, répondent aux questions.

À 18 h 57, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 4 juin 2018
(58)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable René Cormier (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion, Poirier et Smith (8).

Également présents : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Angus Wilson, greffier législatif, Direction des comités du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 avril 2017, le comité poursuit son examen en vue d'examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 12 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Regional Association of West Quebecers :

Linton Garner, directeur général.

Association des Townshippers :

Rachel Hunting, directrice exécutive.

Le président fait une déclaration.

Mme Hunting et M. Garner font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 35, la séance est suspendue.

À 17 h 38, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu de demander l'aide du légiste afin d'inclure dans le rapport final des instructions de rédaction et des exemples d'articles de loi.

À 17 h 50, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, June 11, 2018
(59)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met in camera this day at 4:31 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable René Cormier, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion, Poirier and Smith (9).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Angus Wilson, Legislative Clerk, Senate Committees Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

It was agreed to adopt the plan of the report (Communities), the communications plan (New Brunswick), the work plan (September to December 2018), and the updates to the draft itinerary (New Brunswick) and the list of witnesses (fourth phase).

At 4:59 p.m., the committee suspended.

At 5:02 p.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 6, 2017, the committee continued to examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

WITNESSES:

Office of the French Language Services Commissioner of Ontario:

François Boileau, French Language Services Commissioner;

Joseph Morin, Legal Counsel.

Office of the Commissioner of Official Languages for New Brunswick:

Katherine d'Entremont, Commissioner of Official Languages for New Brunswick.

The Honourable Senator Gagné moved:

> That television cameras be allowed in the committee room to broadcast the proceedings in a way that minimizes any disruption.

The question being put on the motion, it was adopted.

The chair made a statement.

Ms. d'Entremont and Mr. Boileau made statements and, together with Mr. Morin, answered questions.

OTTAWA, le lundi 11 juin 2018
(59)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit à huis clos aujourd'hui, à 16 h 31, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable René Cormier (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion, Poirier et Smith (9).

Également présents : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Angus Wilson, greffier législatif, Direction des comités du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'adopter le plan de rapport (Communautés), le plan de communication (Nouveau-Brunswick), le plan de travail (septembre à décembre 2018) ainsi que les mises à jour de l'ébauche d'itinéraire (Nouveau-Brunswick) et la liste des témoins (quatrième volet).

À 16 h 59, la séance est suspendue.

À 17 h 2, la séance publique reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 avril 2017, le comité poursuit son examen en vue d'examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 12 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commissariat aux services en français de l'Ontario :

François Boileau, commissaire aux services en français;

Joseph Morin, conseiller juridique.

Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick :

Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

L'honorable sénatrice Gagné propose :

> Que des caméras de télévision soient autorisées dans la salle du comité afin d'en prendre des images d'une manière qui perturbe le moins possible les travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président fait une déclaration.

Mme d'Entremont et M. Boileau font des déclarations et, avec M. Morin, répondent aux questions.

At 5:59 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 17 h 59, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

François Michaud

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 28, 2018

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:04 p.m. to continue its study of Canadians' views on modernizing the Official Languages Act.

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good evening, I am Senator René Cormier from New Brunswick, and I am pleased to chair the meeting today. I would ask one of the committee members to move the following motion:

> That photographers be allowed in the committee room to take photographs in a way that minimizes any disruption to the proceedings.

Senator Moncion: I so move.

The Chair: Agreed?

Some Hon. Senators: Okay.

The Chair: The motion is adopted. Thank you.

[*English*]

The Standing Senate Committee on Official Languages is continuing the second part of its study on the views of official language minority communities on the modernization of the Official Languages Act.

We are pleased to welcome the Quebec Community Groups Network, also known as QCGN, a not-for-profit organization comprising 56 English-language community groups from across Quebec. Its mission is to develop, support and enhance the vitality of English-speaking minority communities.

We welcome James Shea, President; Geoffrey Chambers, Vice-President; Eva Ludvig, Director; and Sylvia Martin-Laforge, Director General.

I invite the senators to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Jaffer: Welcome. My name is Mobina Jaffer, from British Columbia.

Senator Mockler: Percy Mockler from New Brunswick.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec. Welcome.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 28 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 4, afin de poursuivre son étude de la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonsoir, je m'appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick, et j'ai le plaisir de présider la réunion d'aujourd'hui. Puis-je demander qu'un membre du comité propose la motion suivante :

> Que des photographes soient autorisés dans la salle du comité afin d'en prendre des photos d'une manière qui perturbe le moins possible les travaux.

La sénatrice Moncion : J'en fais la proposition.

Le président : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée. Je vous remercie.

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles poursuit la deuxième partie de son étude sur le point de vue des communautés de langue officielle en situation minoritaire au sujet de la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Nous avons le plaisir de recevoir le Quebec Community Groups Network, ou QCGN, un organisme sans but lucratif composé de 56 groupes communautaires anglophones de toutes les régions du Québec dont la mission consiste à favoriser, à appuyer et à améliorer l'épanouissement des communautés anglophones en situation minoritaire.

Nous souhaitons la bienvenue à James Shea, président, à Geoffrey Chambers, vice-président, à Eva Ludvig, administratrice, et à Sylvia Martin-Laforge, directrice générale.

J'invite les sénateurs à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Jaffer : Bienvenue. Je m'appelle Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec. Bienvenue.

Senator Smith: Larry Smith from Quebec.

Senator Gagné: Raymonde Gagné from Manitoba. Welcome.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario. Hello.

[*English*]

The Chair: Ladies and gentlemen, thank you for being with us today.

[*Translation*]

James Shea, President, Quebec Community Groups Network: Good afternoon, everyone. Thank you for welcoming us, Mr. Chair.

[*English*]

Good afternoon, Senator Cormier, Senator Poirier and honourable members of the committee. My name is Jim Shea. I am a volunteer, the President of the Quebec Community Groups Network. We are a not-for-profit linking more than 56 English-language community organizations across Quebec. We serve Canada's English linguistic minority communities, which are referred to collectively as "the English-speaking community of Quebec." Joining me is QCGN Vice-President Geoffrey Chambers; board member Eva Ludvig, who served as the Commissioner of Official Languages, Quebec representative for 20 years; and our Director General, Sylvia Martin-Laforge.

As President of QCGN, this is my last show because I will be completing my term in two weeks. There is a succession plan in place.

I'm not from the Montreal area. I am from the Pontiac region. I am honoured that QCGN has selected me to be its president for the last two years.

Before we begin, I would like to acknowledge the leadership of this committee, past and present, in advancing the linguistic rights of Canadians.

Your former work on modernizing the Official Languages Act, led by former Senator Tardif, inspired the current review of the official languages regulations. The current national discussion on modernizing the act, in a more general way, began here. We are grateful for the space you create for Canadians to come together at this table and talk in an open and respectful way about how we can collectively advance our common language rights and uphold our core national value of linguistic duality.

Le sénateur Smith : Larry Smith, du Québec.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba. Bienvenue.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario. Bonjour.

[*Traduction*]

Le président : Mesdames et messieurs, merci de témoigner aujourd'hui.

[*Français*]

James Shea, président, Quebec Community Groups Network : Bon après-midi à tous. Merci, monsieur le président, de nous accueillir.

[*Traduction*]

Bonjour, sénateur Cormier, sénatrice Poirier et distingués membres du comité. Je m'appelle Jim Shea, bénévole et président du Quebec Community Groups Network, un organisme sans but lucratif constitué de plus de 56 organisations communautaires anglophones des quatre coins du Québec. Nous servons les communautés de langue anglaise en situation minoritaire du Canada, que nous appelons collectivement la « communauté anglophone du Québec ». Je suis accompagné aujourd'hui de Geoffrey Chambers, vice-président, Eva Ludvig, administratrice, qui a été représentante du commissaire aux langues officielles pour la région du Québec pendant 20 ans, et de Sylvia Martin-Laforge, directrice générale.

C'est la dernière fois que je témoigne à titre de président du QCGN, car mon mandat se termine dans deux semaines. Un plan de relève est en place.

Je ne suis pas originaire de la région de Montréal, mais bien du Pontiac. C'est un honneur d'avoir été choisi par le QCGN pour être son président au cours des deux dernières années.

Avant de commencer, je voudrais souligner la volonté du comité de promouvoir les droits linguistiques des Canadiens, et ce, tant par le passé que dans le présent.

Les anciens travaux que vous avez réalisés sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles sous la houlette de l'ancienne sénatrice Tardif ont inspiré l'examen actuel des règlements en matière de langues officielles. De façon générale, c'est ici que s'est amorcé le débat national actuel sur la modernisation de la loi. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir créé une tribune permettant aux Canadiens de se réunir et de discuter de manière ouverte et respectueuse de la façon dont nous pouvons collectivement promouvoir nos droits linguistiques communs et maintenir notre valeur nationale fondamentale de dualité linguistique.

We would also like to take this opportunity to unequivocally offer our support and register our agreement with the principles and concepts advanced by the Fédération des Communautés Francophones et Acadienne du Canada in their brief to this committee. There is no daylight between our mutual objectives of improving how the Official Languages Act works and to advancing the linguistic rights of all Canadians.

We also join with the Commissioner of Official Languages and the Fédération des Communautés Francophones et Acadienne in expressing its disappointment with the Federal Court's decision last week in the case of *La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique v. Canada*.

The Federal Court has plainly found that Part VII obligations are not precise enough to be enforceable.

This guts the act of much of its legal force. While the QCGN will take time to fully analyze this decision, it looks as though this is proof positive a modernization of the act is needed now more than ever.

The Official Languages Act is a life line for English-speaking Quebec. The act is the only language rights legislation that protects the interests of English-speaking Quebecers as a community. The act sets out quasi-constitutional rights for English-speaking Quebecers, including the right to access federal services in English, the representation of English speakers in the federal public service, and those workers' rights in English.

Further, the act provides the framework for much-needed financial support for the community's institutions and networks.

I will pass the floor to my colleague Ms. Ludvig.

[*Translation*]

Eva Ludvig, Director, Quebec Community Groups Network: Hello, Mr. Chair, and thank you for welcoming us here this afternoon.

[*English*]

Good afternoon. I will be addressing more particularly the act itself and some of the areas which we have examined and where we have things to say.

When considering the modernization of the act, our thinking was guided by the following principles, which must be woven into the fabric of new legislation.

Nous voudrions aussi profiter de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui pour offrir sans équivoque notre soutien et exprimer notre accord quant aux principes et aux concepts préconisés par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada dans le mémoire qu'elle a présenté au comité. Nos objectifs mutuels sont exactement les mêmes en ce qui concerne la manière d'améliorer le fonctionnement de la Loi sur les langues officielles et de promouvoir les droits linguistiques de tous les Canadiens.

À l'instar du commissaire aux langues officielles et de la Fédération des communautés francophones et acadienne, nous exprimons notre déception au sujet de la décision que la Cour fédérale a rendue la semaine dernière dans l'affaire *La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada*.

La Cour fédérale a sans contredit jugé que les obligations prévues dans la partie VII de la loi ne sont pas assez précises pour être applicables.

Voilà qui prive la loi d'une grande partie de sa force juridique. Même si le QCGN prendra le temps d'analyser cette décision en profondeur, il semble que cette décision montre de manière éclatante qu'une modernisation de la loi est plus nécessaire que jamais.

La Loi sur les langues officielles revêt une importance capitale pour les anglophones du Québec, puisqu'elle constitue la seule loi en matière de droits linguistiques qui protège leurs intérêts. En effet, la loi établit les droits quasi constitutionnels des Québécois anglophones, notamment le droit d'accéder aux services fédéraux en anglais, la représentation des anglophones au sein de la fonction publique fédérale et les droits de ces travailleurs en anglais.

En outre, la loi fournit le cadre nécessaire au soutien financier dont les institutions et les réseaux de la communauté ont grand besoin.

Je céderai la parole à ma collègue, Mme Ludvig.

[*Français*]

Eva Ludvig, administratrice, Quebec Community Groups Network : Bonjour, monsieur le président, et merci de nous accueillir ici cet après-midi.

[*Traduction*]

Bonjour. Je traiterai plus précisément de la loi elle-même et de certains des domaines que nous avons examinés et au sujet desquels nous avons quelque chose à dire.

Notre réflexion sur la modernisation de la loi s'est appuyée sur les principes suivants, lesquels doivent être intégrés à la trame de la nouvelle loi.

First, the equality of status of English and French. There can be no separate status, nor can the law be written to differentiate approaches for either language. Flexibility to meet the unique needs of individual official language minority communities and achieving substantive equality can be done through effective consultation.

Second, a new act should provide for robust, mandatory and properly resourced consultation at all levels, including a formal mechanism for consultation at the national level. This is a major concern of English-speaking Quebec, which is not equipped to equally participate in national level official languages discussions, nor is its presence adequately felt or seen here, despite the size of our community.

Our specific recommendation are contained in our brief. I will, however, highlight a few. In our view, Parts IV, V, VI and VII of the act are intimately connected, yet implemented separately without coherent accountability. How can an institution fulfill its Part IV language of work rights obligations if it does not employ sufficient numbers of minority language Canadians or allow federal civil servants the right to learn and work in their minority language? How are the official language minorities institutions and organizations visible to federal institutions, who are committed to taking positive measures to enhance vitality, if they exclude minority language Canadians from their regional workforce, which we find in Quebec?

A siloed approach to implementing Parts IV to VII of the act does not work.

We also draw the committee's attention to the chronic underemployment of English-speaking Canadians in the federal civil service in Quebec outside the National Capital Region. From this perspective, several federal institutions are not meeting their obligations under this section of the act, which is vague and lack regulations to make it enforceable.

Clarity and accountability must be brought to Part VII of the act and the Minister of Canadian Heritage must be provided the authority to implement its commitments.

We also believe in strict transparency provisions for federal investments made under Part VII for all recipients, including provincial and territorial governments. Clear definitions of positive measures, enhancing the vitality of and assisting in the development of official language minority communities, as we see in the act and regulations, must be included.

Le premier principe est celui de l'égalité du statut de l'anglais et du français. Il ne peut y avoir de statut distinct, pas plus que la loi ne peut être rédigée de manière à traiter différemment les deux langues. Il est possible d'avoir la souplesse nécessaire pour satisfaire les besoins propres aux diverses communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour assurer une égalité substantielle en menant des consultations efficaces.

En outre, la nouvelle loi devrait prévoir la tenue de consultations solides, obligatoires et dotées de ressources adéquates à tous les égards, et comprendre notamment un mécanisme de consultation officiel à l'échelle nationale. Ce point préoccupe particulièrement les anglophones du Québec, qui ne sont pas équipés pour participer équitablement aux échanges nationaux sur les langues officielles et qui ne peuvent adéquatement faire sentir leur présence ici, malgré la taille de leur communauté.

Nos recommandations précises figurent dans notre mémoire, mais je vous en exposerai quelques-unes. Selon nous, les parties IV, V, VI et VII de la loi sont étroitement liées, mais sont toutefois mises en œuvre de manière distincte sans qu'il n'y ait de reddition de comptes cohérente. Comment une institution peut-elle honorer les obligations que lui impose la partie IV sur le plan de la langue de travail si elle n'emploie pas un nombre suffisant de Canadiens de langue minoritaire ou si elle ne permet pas aux fonctionnaires fédéraux d'apprendre et de travailler dans leur langue minoritaire? Comment les institutions et les organisations des minorités de langue officielle visibles pour les institutions fédérales, lesquelles doivent prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des communautés, peuvent-elles honorer leurs obligations si elles excluent les Canadiens de langue minoritaire de la main-d'œuvre régionale, comme c'est le cas au Québec?

L'application compartimentée des parties IV à VII ne fonctionne pas.

Nous attirons aussi l'attention du comité sur le sous-emploi chronique des Canadiens anglophones au sein de la fonction publique fédérale au Québec à l'extérieur de la région de la capitale nationale. À cet égard, plusieurs institutions fédérales ne respectent pas les obligations prévues dans cette partie de la loi, laquelle est vague et n'a pas de règlement pour la rendre applicable.

Il faut clarifier la partie VII de la loi et y intégrer la reddition de comptes, et conférer à la ministre du Patrimoine canadien le pouvoir d'appliquer ces dispositions.

Nous croyons en outre qu'il faut que la partie VII comprenne des dispositions de transparence strictes en matière d'investissements fédéraux en ce qui concerne tous les bénéficiaires, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il faut définir clairement ce qu'on entend par « mesures concrètes », « favoriser l'épanouissement » et « appuyer le développement des communautés de langue

We are also calling for an advanced, enhanced and focused role for the Commissioner of Official Languages. And, in this vein, the establishment of an administrative tribunal with the power to sanction transgressions of the act.

I now will pass it on to my colleague, Mr. Chambers.

[*Translation*]

Geoffrey Chambers, Vice-President, Quebec Community Groups Network: Hello. Thank you very much for welcoming us this afternoon, Mr. Chair.

[*English*]

Good afternoon. As Jim and Eva have said, the QCGN's objectives in this discussion are not only to offer suggestions on how to make the act work more efficiently and effectively but to seize this opportunity to extend language rights of Canadians.

Our written brief contains the details. Let me outline three of our more central and ambitious goals.

Parts IV, V and VI of the act should be applicable to all federally regulated private enterprises. The only private businesses in Quebec not subject to the Charter of the French language are federally regulated businesses and undertakings such as chartered banks, telecommunications and transportation companies.

Proposals to extend the application of the Charter of the French language to these entities have been made. They are not only constitutionally incoherent and impossible but would have the effect of territorializing constitutional language rights which would pose an unacceptable threat to French and English linguistic minority communities.

Extending the Official Languages Act to federally regulated businesses and undertakings would not only fix mischief in the law that exists in Quebec today but would extend the language rights under the act to thousands of workers within federally-regulated businesses across the province. As such, it is a win for both French and English in Quebec and a win for French-speaking minority language communities across the country. It could be achieved with relatively little disruption and would be a major step in the direction of fairness.

officielle en situation minoritaire », comme on le voit dans la loi et les règlements.

Nous proposons aussi de conférer au commissaire aux langues officielles un rôle accru, évolué et ciblé. Dans la même veine, nous préconisons l'établissement d'un tribunal administratif ayant le pouvoir de sanctionner les transgressions à l'égard de la loi.

Je laisserai maintenant la parole à mon collègue, M. Chambers.

[*Français*]

Geoffrey Chambers, vice-président, Quebec Community Groups Network : Bonjour. Merci beaucoup, monsieur le président, de nous accueillir cet après-midi.

[*Traduction*]

Bonjour. Comme Jim et Eva l'ont indiqué, les objectifs du QCGN dans cette discussion consistent non seulement à formuler des suggestions sur la manière de rendre la loi plus efficace, mais aussi à profiter de l'occasion pour élargir les droits linguistiques des Canadiens.

Notre mémoire écrit contient les détails. Permettez-moi toutefois de vous exposer trois de nos objectifs les plus importants et les plus ambitieux.

Les parties IV, V et VI de la loi devraient être applicables à toutes les entreprises privées sous réglementation fédérale. Au Québec, seules les entreprises privées sous réglementation fédérale et les entités comme les banques à charte et les compagnies de télécommunications et de transport ne sont pas assujetties à la Charte de la langue française.

Il a été proposé d'élargir l'application de la Charte de la langue française à ces entités. Outre le fait qu'elle est incohérente et impossible sur le plan constitutionnel, cette mesure aurait pour effet de confiner les droits linguistiques constitutionnels à un territoire et de constituer une menace inacceptable pour les communautés linguistiques francophones et anglophones en situation minoritaire.

L'application de la Loi sur les langues officielles aux entreprises et aux entités sous réglementation fédérale, tout en permettant de corriger les problèmes que pose la loi au Québec aujourd'hui, élargirait les droits linguistiques prévus par la loi à des milliers de travailleurs œuvrant dans des entreprises sous réglementation fédérale de la province. Ainsi, tant les francophones et les anglophones du Québec que les communautés de langue française en situation minoritaire du pays en ressortiraient gagnants. Cette modification pourrait être apportée avec relativement peu de perturbations et constituerait un grand pas vers l'équité.

Part III of the act already provides a number of obligations for federal courts and tribunals regarding the administration of justice. These obligations should remain and should be enhanced in one important way. Judges of the Supreme Court should be able to understand the official language chosen by parties without the assistance of an interpreter. This may, as a practical matter, already for the most part be the case, but it should be established in clear terms in legislation.

Three, the Government of Quebec has taken the historic step of recognizing English-speaking Quebecers as a linguistic minority community, appointed a minister with relations with our community, established a secretariat with the ministère du Conseil exécutif and dedicated $24.5 million over the next few years to support our community.

Why? They have done this because they want to ensure the full integration of the English-speaking community in Quebec into the province's economic, social and political life. More to the point, they want to stop young, talented and bilingual English-speaking Quebecers from leaving.

To do that, and in order to establish conditions that will militate in favour of that outcome, we want to ensure our young peoples see a future in Quebec of economic security. It's our preoccupation, the English-speaking community, to be a piece of the puzzle with a fair chance of working in the federal civil service in Quebec. This is why the modernization of the Official Languages Act must include provisions that guarantee the proportional representation of English speakers in the federal civil service in Quebec.

Members of our community must be made to feel welcome, not only in their right to work in English, but to serve the population of Quebec, to learn and improve their language skills and be able to operate in their native language., while also being able to serve the majority of the population in French.

Thank you very much.

Mr. Shea: Mr. Chair, that completes our presentation. We have provided you with executive notes. Today we provided you with a document that is the full presentation. We are prepared to enter into discussions with you, Mr. Chair. We appreciate the opportunity you have afforded us.

The Chair: Thank you very much for your presentation. We will start the question period.

La partie III de la loi prévoit déjà un certain nombre d'obligations pour les cours et des tribunaux fédéraux sur le plan de l'administration de la justice. Ces obligations devraient être maintenues et renforcées sur un point important. Les juges de la Cour suprême devraient être en mesure de comprendre la langue officielle choisie par les parties sans l'aide d'un interprète. Dans les faits, c'est probablement le cas pour la plupart d'entre eux, mais cette obligation devrait être clairement établie dans la loi.

Troisièmement, le gouvernement du Québec a posé un geste historique en admettant que les Québécois anglophones forment une communauté de langue officielle en situation minoritaire, en nommant un ministre ayant des relations avec notre communauté, en établissant un secrétariat au sein du ministère du conseil exécutif et affecté 24,5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir notre communauté.

Pourquoi? Il a agi ainsi parce qu'il veut assurer l'intégration complète de la communauté anglophone du Québec à la vie économique, sociale et politique de la province. Il tient particulièrement à empêcher les jeunes Québécois anglophones bilingues et talentueux de quitter la province.

À cette fin et dans le but d'établir des conditions qui favoriseront l'atteinte de cet objectif, nous voulons nous assurer que nos jeunes voient un avenir dans la sécurité économique du Québec. C'est une préoccupation de la communauté anglophone, qui souhaite être une pièce du casse-tête en ayant une chance équitable de travailler dans la fonction publique fédérale au Québec. Voilà pourquoi la modernisation de la Loi sur les langues officielles doit inclure des dispositions garantissant la représentation proportionnelle des anglophones dans la fonction publique fédérale au Québec.

Les membres de notre communauté doivent sentir qu'ils sont les bienvenus, pas seulement lorsqu'il s'agit de faire valoir leur droit de travailler en anglais, mais aussi quand vient le temps de servir la population du Québec, d'acquérir des compétences linguistiques et de les améliorer, et de pouvoir fonctionner dans leur langue maternelle, tout en pouvant servir la majorité de la population en français.

Merci beaucoup.

M. Shea : Monsieur le président, voilà qui met fin à notre exposé. Nous vous avons transmis des notes d'information et nous vous avons remis aujourd'hui un document comprenant l'intégrité de notre exposé. Nous sommes maintenant prêts à discuter avec vous, monsieur le président. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous adresser à vous.

Le président : Merci beaucoup de votre exposé. Nous entamerons maintenant la période de questions.

[*Translation*]

Senator Gagné: Welcome. It is unfortunate that we were not able to travel to you, but we thank you very much for being here today.

You referred earlier to the decision in *Fédération francophone de la Colombie-Britannique v. Employment and Social Development Canada*. Federal Court judge Gascon essentially ruled that, pursuant to the agreement between the federal government and the province, the delivery of employment support services is under provincial jurisdiction and that British Columbia does not act on behalf of a federal institution.

How do you interpret this decision, specifically as regards the linguistic provisions or lack thereof in federal-provincial agreements? Could the decision impact all federal-provincial agreements pertaining to labour market development throughout Canada?

Mr. Chambers: We do not agree with the judge in that decision and would like to see an appeal in order to arrive at a different conclusion at a higher level.

[*English*]

There are aspects of the judgment that give us warning that the current relationship or the current legal basis for making claims of these rights is not developed in a clear way that creates direction for courts that are sufficiently unambiguous to develop a good result. It is within the power of the federal government to improve both the legislation and the regulation governing these matters so that courts in the future will not be put in the situation of having to interpret these difficult situations.

We don't think necessarily it's a good result. We think an appeal could lead to a better decision. We also think action on your part to clarify these matters could lead to a state of play where these risks didn't exist in the courts.

Mr. Shea: I should point out it's a recent judgment and QCGN will have to ask its people to review the entire judgment and have further commentary.

Senator Gagné: Again, with the B.C. decision, the judge states in the absence of regulations or indications to the contrary, pretty much any measure is a positive measure as long as it's not a negative measure.

You did allude to that in your presentation. I would like you to help us reflect on this issue. Should it be broadened or better explained in the law? Does determining a positive measure, for example, require some prior consultation? What type of consultation do you need? I was also wondering, because the

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Bienvenue. C'est dommage que nous n'ayons pas pu nous rendre chez vous, mais nous apprécions beaucoup votre présence ici aujourd'hui.

Vous avez fait allusion au jugement dans l'affaire *Fédération francophone de la Colombie-Britannique c. ministère de l'Emploi et du Développement social Canada* plus tôt. Essentiellement, le juge Gascon de la Cour fédérale a statué que, en vertu de l'entente entre le gouvernement fédéral et la province, pour ce qui est de la prestation des services d'aide à l'emploi, cela relevait de la compétence législative de la province et que la Colombie-Britannique n'agit pas pour le compte d'une institution fédérale.

Comment interprétez-vous cette décision, surtout en ce qui concerne les dispositions linguistiques ou l'absence de dispositions linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales? Le jugement pourrait-il avoir des répercussions sur l'ensemble des ententes fédérales-provinciales qui portent sur le développement du marché du travail partout au Canada?

M. Chambers : Nous ne sommes pas d'accord avec le juge dans cette décision et nous souhaitons qu'il y ait un appel pour apporter une autre conclusion à un niveau plus élevé.

[*Traduction*]

Certains aspects du jugement nous portent à croire que lorsqu'on cherche à faire valoir ces droits, la relation ou le fondement juridique actuels ne sont pas expliqués de manière claire, de sorte que les tribunaux ne disposent pas d'orientations suffisamment limpides pour en arriver à un résultat satisfaisant. Le gouvernement fédéral a le pouvoir d'améliorer la loi et le règlement qui régissent la question pour que dans l'avenir, les tribunaux n'aient pas à interpréter ces situations difficiles.

Nous ne pensons pas nécessairement que ce résultat soit bon. Selon nous, un appel permettrait d'en arriver à une meilleure décision. Nous considérons en outre que si vous agissiez pour éclaircir les choses, cela pourrait faire en sorte que ces situations ne risquent pas de survenir en cour.

M. Shea : Je ferais remarquer qu'il s'agit d'un jugement récent et que le QCGN devra demander à ses membres de l'examiner en entier afin de recueillir leurs observations.

La sénatrice Gagné : Dans ce jugement toujours, le juge indique qu'en l'absence de règlement ou d'indication du contraire, pratiquement n'importe quelle mesure est positive tant qu'elle n'est pas négative.

Vous y avez d'ailleurs fait allusion dans votre présentation. Je voudrais que vous nous aidiez dans notre réflexion. Devrions-nous élargir le concept ou mieux l'expliquer dans la loi? Faut-il procéder à des consultations préalables afin de déterminer en quoi consiste une mesure positive, par exemple? Quel genre de

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada mentioned in their brief that by adding an obligation to take the results of these consultations into consideration and provide reasons for the ultimate decision would be really important. I would like to you comment on this, please.

Ms. Ludvig: We believe, first of all, to expand a little on what Mr. Chambers said, the term has to be better defined in the act and regulations. It's one of the issues that lead to these things. Yes, it's in our brief. We want, with that and other such terms, community vitality, what does it mean? When do we know that a community is vital? What are the indicators and so on and so forth? Yes, we believe very strongly in that.

Our brief also addresses the question of consultations. We believe more effective consultations need to be included in the act in terms of how we define what a consultation is because that can be interpreted in so many different ways.

Mr. Chambers: I'm going to say essentially the same thing. Consultation is the vital dimension of dialogue between government and the official language minorities. Without that exchange of views, we won't get good policy. Without good policy, you will not be, as a government, in a position to legislate clearly and establish rights that can be enforced.

Senator Gagné: Do you think the government should provide reasons for the ultimate decision on any post-consultation? Because governments consult all the time. How do you know if you've been heard?

Mr. Chambers: Consultation is the first step. Consensus can arise from consultation if there is good dialogue. Based on consensus, legislation and regulation, that's clear. Then implementation devices — and we have talked in our brief about those — that require those policies or laws to be applied to the benefit of the citizens. There are a series of elements in the process, all of which are in place now, but all of which can be improved and tuned to get a better result.

Senator Moncion: Mr. Shea, you mentioned in your statement you need representation from the federal government in English. Could you explain?

Mr. Shea: There are many areas. For example, to be specific, the parliamentary committee on official languages is a start where we have addressed that issue to the Prime Minister. We had asked there be a representative of the English-speaking

consultation faut-il mener? Je m'interroge aussi parce que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a indiqué dans son mémoire qu'il serait très important d'ajouter une obligation voulant que l'on prenne en compte les résultats des consultations et fournisse des raisons justifiant la décision finale. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Ludvig : Tout d'abord, pour donner brièvement suite aux propos de M. Chambers, nous pensons qu'il faut mieux définir le terme dans la loi et les règlements. C'est un des problèmes qui ont mené à pareille situation. Il en est d'ailleurs question dans notre mémoire. Nous voulons savoir ce que signifient ce mot et d'autres termes, comme « épanouissement de la communauté ». Quand savons-nous qu'une communauté est épanouie? Quels sont les indicateurs et les autres paramètres? Oui, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'éclaircir les choses.

Notre mémoire traite également de la question des consultations. Nous considérons que la loi doit prévoir des consultations plus efficaces et préciser en quoi consiste une consultation, car ce mot peut être interprété de bien des manières.

M. Chambers : Je dirai essentiellement la même chose. Les consultations constituent une dimension essentielle du dialogue entre le gouvernement et les minorités de langue officielle en situation minoritaire. Sans cet échange de vues, point de bonne politique. Sans bonne politique, le gouvernement ne sera pas en mesure de légiférer clairement et d'établir les droits qui peuvent être exercés.

La sénatrice Gagné : Pensez-vous que le gouvernement devrait fournir les raisons de la décision finale après les consultations? Les gouvernements consultent à tout bout de champ. Comment savoir si on s'est fait entendre?

M. Chambers : La consultation est la première étape. Elle peut donner lieu à un consensus si le dialogue est bon. La loi et le règlement seront le fruit de ce consensus, bien entendu. Il faut ensuite établir les dispositifs de mise en œuvre — dont nous traitons dans notre mémoire — qui exigent que les politiques ou les lois soient appliquées à l'avantage des citoyens. Le processus comporte une série d'éléments, qui sont tous en place actuellement, mais ils peuvent tous être améliorés et peaufinés pour bonifier le résultat.

La sénatrice Moncion : Monsieur Shea, vous avez indiqué dans votre exposé que vous avez besoin d'une représentation du gouvernement fédéral en anglais. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par là?

M. Shea : Cela concerne bien des domaines. Pour vous donner un exemple précis, nous avons commencé à parler du comité parlementaire des langues officielles au premier ministre, demandant à ce qu'un représentant de la communauté anglophone fasse partie de ce comité.

community on the parliamentary committee for official languages.

I think you're referring to the numbers of the public service outside of the National Capital Region, the opportunity for English speakers in Quebec. I don't have the data in front of me. Perhaps, Eva, you have that information.

Mr. Chambers: I can do the basic stuff from memory.

Mr. Shea: It's meager.

Mr. Chambers: Outside the National Capital Region, it is about 2 per cent, which is better than the Government of Québec, which is 0.8 per cent. There is something there. Our portion of the population is about 11 or 12 per cent. It's clear under-representation, which means there is a clear shortage of participation.

There aren't jobs for people who could be useful for the community. There isn't, in the civil service, a policy-making or environmental awareness of the community, its interests and needs. It leads to a variety of failures. An example would be the prison guard population in Quebec is, I think, about 3500. There are about 150 English-speaking members of that employment group.

The prisoner population in Quebec actually represents pretty much the same language division as the whole country; 85 per cent of the prisoners are English-speaking service receivers. They are in a context where they are not able to get language service. That's a problem that isn't good for the parties receiving the service, society in general, and doesn't create employment opportunities for our community.

As Jim said, from the top of the pyramid, representation in Parliament, all the way to the bottom of the pyramid, relatively junior jobs in the federal civil service, there are improvements that could be made that would be healthy for society and good for our community.

Senator Moncion: Where in legislation would we put that?

Mr. Chambers: I described a number of different problems; you wouldn't put in them all in the same place. I don't want to be vague about our answer, but we have, in our brief, taken many examples of how the Official Languages Act can contribute to the solution to that problem.

Senator Moncion: You were talking about silos with Part IV, V, VI and VII which are intimately linked. You gave us some examples but can you clarify some of these silos and how we can make the Official Languages Act better?

Je pense que vous faites référence au nombre de fonctionnaires à l'extérieur de la région de la capitale nationale et aux perspectives des anglophones au Québec. Je n'ai pas de données devant moi. Eva, vous avez peut-être l'information.

M. Chambers : De mémoire, je peux fournir des renseignements de base.

M. Shea : C'est peu.

M. Chambers : À l'extérieur de la région de la capitale nationale, c'est environ 2 p. 100, ce qui est mieux qu'au gouvernement du Québec, où ce pourcentage est de 0,8 p. 100. Un problème se pose à cet égard. Nous représentons 11 ou 12 p. 100 de la population; les anglophones sont donc nettement sous-représentés, ce qui témoigne d'un manque évident de participation.

Il n'y a pas d'emplois pour des gens qui pourraient être utiles à la communauté. Dans la fonction publique, il n'existe pas de processus d'élaboration de politiques ou de sensibilisation du milieu en ce qui concerne la communauté, ses intérêts et ses besoins. Il en découle diverses défaillances, en ce qui concerne notamment les gardiens de prison du Québec, dont environ 150 parlent anglais sur les 3 500 que compte ce groupe professionnel.

La répartition linguistique de la population carcérale du Québec s'apparente beaucoup à celle du pays, 85 p. 100 des détenus étant anglophones. Or, ils ne peuvent pas recevoir de services dans leur langue en pareil contexte. Voilà un problème qui n'est pas bon pour les bénéficiaires des services et la société en général, et cela ne crée pas d'occasions d'emploi pour notre communauté.

Comme Jim l'a expliqué, il est possible d'apporter, du sommet de la pyramide, sur le plan de la représentation au Parlement, jusqu'aux emplois relativement subalternes dans la fonction publique, des améliorations qui seraient saines pour la société et bénéfiques pour notre communauté.

La sénatrice Moncion : À quel endroit traiterions-nous de la question dans la loi?

M. Chambers : J'ai abordé un certain nombre de problèmes; on n'en traiterait pas au même endroit. Je ne veux pas vous fournir une réponse vague, mais dans notre mémoire, nous donnons de nombreux exemples de la manière dont la Loi sur les langues officielles peut contribuer à résoudre le problème.

La sénatrice Moncion : Vous avez évoqué l'approche compartimentée adoptée quant aux parties IV, V, VI et VII, lesquelles sont étroitement liées. Vous nous avez donné des exemples, mais pourriez-vous apporter des éclaircissements au sujet du cloisonnement et nous expliquer comment nous pourrions améliorer la Loi sur les langues officielles?

Ms. Ludvig: Part IV relates to language of work and Part VI relates to participation. That's what we are talking about now. Part VII is the support of the minority language communities.

They all relate to what constitutes, as you heard from here, if you get a good job working in the federal government, you are able to provide a welcoming environment, you are able to understand the issues of the minority language community, you are better able to contribute to the vitality of the community. It's artificially separated because one builds on the other.

Language of work rights means you can come into the public service with a level of knowledge of the other language. You would be able to have rights to improve your language if you get training or have opportunities to practise your other language and so on.

Each one is very much related to the other.

Senator Moncion: You spoke about the federally chartered enterprises, talking about the official languages at that level. We heard from young people in your communities and their first language is English-speaking. They were talking about the challenges they have with finding jobs in Quebec.

I'm interested because it's the first time that I hear the concept of the federally chartered enterprises. There are links that could be made and how far can the official languages go in that area to help job seekers and make sure that enterprises —

Mr. Chambers: People looking for employment in Quebec will obviously have to be able to provide service, to operate in a context where the majority of the work takes place in French. That's the context the Charter of the French language establishes for Quebec. That's what we're used to and expect. It's not a bad thing to have devices that welcome English-speaking Quebecers into that workplace.

We find there is a kind of transitional problem between our school system, which provides a certain level of bilingualism. I think our capacity to speak French, that level has been rising and we have had success in improving those circumstances. It doesn't rise to the level of comfort that makes access to the job market easy. We want to improve the bridging exercise.

How the provision we're arguing for in regard to federally regulated companies will affect that is hard to say. It should create a situation in which there is a more open environment.

Mme Ludvig : La partie IV porte sur la langue de travail et la partie VI, sur la participation. C'est ce dont nous parlons maintenant. La partie VII traite du soutien des communautés linguistiques en situation minoritaire.

Toutes ces parties traitent de ce qui constitue un milieu où, si on peut obtenir un bon emploi au gouvernement fédéral, on peut offrir un environnement accueillant, comprendre les problèmes des communautés linguistiques en situation minoritaire et mieux contribuer à l'épanouissement de la communauté. Ces parties sont séparées artificiellement, car elles s'appuient l'une sur l'autre.

En vertu des droits relatifs à la langue de travail, on peut entrer à la fonction publique doté d'un certain degré de connaissance de l'autre langue. On devrait pouvoir avoir le droit d'améliorer ses compétences linguistiques si on suit une formation ou avoir l'occasion de pratiquer l'autre langue.

Chaque partie est étroitement liée aux autres.

La sénatrice Moncion : Vous avez parlé des entreprises constituées sous le régime de la loi fédérale en ce qui concerne les langues officielles. Nous avons entendu des jeunes de vos communautés dont l'anglais est la langue maternelle. Ils nous ont fait part des difficultés qu'ils éprouvent à trouver un emploi au Québec.

La question m'intéresse, car c'est la première fois que j'entends parler du concept d'entreprise constituée sous le régime de la loi fédérale. Il y aurait des liens à établir afin de voir jusqu'où les langues officielles peuvent avoir une influence afin d'aider les chercheurs d'emploi et de veiller à ce que les entreprises...

M. Chambers : Les gens qui cherchent un emploi au Québec devront évidemment pouvoir fournir des services et fonctionner dans un contexte où la majorité du travail se déroule en français. C'est le contexte que la Charte de la langue française établit au Québec. Nous y sommes habitués et nous nous y attendons. Ce n'est pas une mauvaise chose qu'il y ait des dispositions permettant d'accueillir les Québécois anglophones dans ce milieu de travail.

Nous constatons qu'il existe une sorte de problème de transition à partir du système d'éducation, lequel permet d'acquérir un certain degré de bilinguisme. Je pense que notre capacité de parler français s'est accrue et que nous avons réussi à améliorer la situation. Le degré de maîtrise n'est toutefois pas assez élevé pour rendre facile l'accès au marché du travail. Nous voulons améliorer la transition.

Il nous est difficile de dire quelle influence aura la disposition que nous préconisons concernant les entreprises sous réglementation fédérale. Elle devrait faire en sorte que le milieu soit plus ouvert.

It also creates a situation in which not just the work circumstances but the operating circumstances of those companies is appropriate to the society in which it functions. Right now, a railway — with the exception of CN, which is subject to specific legislation to do with privatization — or an airline — with the exception of Air Canada, which is also subject to some specific legislation — or a bank — all of which have always been private — or a big telecommunications company can arbitrarily treat its employees in Quebec in a way not aligned with the way the economy functions. I don't think for the most part they do. I don't think for the most part they would be unhappy to be required to operate essentially the way they are currently operating. To have a set of rules to establish you can get your paycheque in the language you want to get it in or you can have capacity to communicate with your employer in your own language would be a healthy thing.

It would be a healthy thing outside of Quebec as well in regard to the context of francophones operating in the rest of the country.

It would create a more open job market and create a fairer set of rules in regard to job circumstances.

Senator Moncion: Thank you.

Senator Jaffer: I just want to clarify, when you speak about English-speaking, are you saying they're unilingual, just speaking English? Just to understand.

Mr. Shea: Clearly we advocate for English speakers to be a bilingual society. While we do have English-speaking residents who have not mastered the other language, we are promoting a bilingual society and we are promoting English speakers to engage in the French language and be part of the fabric and maintaining the concept we do represent a minority English language community that has mastered the French language.

We add that piece to the workforce. Part of our challenge, of course, will be to encourage these young people to stay in our communities.

Mr. Chambers: The numbers, 86 per cent of the English-speaking population in Quebec is capable of functioning at a testable high level of French. The proportion rises to the high to mid 90s if you look at the population under 50 years old. We're moving in the right direction.

It is the highest degree of bilingualism in any language group across the country and is generally trending up. It has been trending up for a period of time and continues to trend up.

Elle permettrait en outre de faire en sorte que les conditions de travail et le fonctionnement des entreprises conviennent à la société où elles sont exploitées. À l'heure actuelle, une société ferroviaire — à l'exception du CN, qui fait l'objet d'une loi précise en raison de sa privatisation —, une compagnie aérienne — à l'exception d'Air Canada, qui est aussi assujettie à une loi précise —, une banque — toutes les banques ont toujours été privées — ou une grande entreprise de télécommunications peut arbitrairement traiter ses employés du Québec d'une manière qui ne cadre pas avec la façon dont l'économie fonctionne. Je ne pense pas que la majorité de ses entités agissent de la sorte ou seraient malheureuses de devoir fonctionner de la manière dont elles fonctionnent essentiellement actuellement. Ce serait une bonne chose d'établir des règles pour que les employés puissent obtenir leur chèque de paie dans la langue de leur choix ou puissent communiquer avec leur employeur dans leur propre langue.

Ce serait une bonne chose à l'extérieur du Québec également, en ce qui concerne notamment la situation des francophones qui travaillent dans le reste du pays.

Cette démarche rendrait le marché du travail plus ouvert et permettrait d'établir un ensemble de règles sur les conditions de travail.

La sénatrice Moncion : Merci.

La sénatrice Jaffer : Je voudrais simplement éclaircir un point. Quand vous parlez des anglophones, dites-vous qu'ils sont unilingues et qu'ils ne parlent qu'anglais? Je cherche simplement à comprendre.

M. Shea : Nous préconisons évidemment le bilinguisme chez les anglophones. Même si certains résidants anglophones ne maîtrisent pas l'autre langue, nous sommes en faveur d'une société bilingue et encourageons les anglophones à s'exprimer en français afin de s'intégrer à la trame de la société. Nous maintenons le concept selon lequel nous constituons une communauté de langue anglaise en situation minoritaire qui maîtrise la langue française.

Nous ajoutons cet élément à la main-d'œuvre. Nous devrons toutefois encourager les jeunes à rester dans nos communautés.

M. Chambers : Sachez que 86 p. 100 de la population anglophone du Québec est capable de démontrer un degré élevé et vérifiable de maîtrise du français. Ce pourcentage atteint le milieu des 90 p. 100 chez les gens de moins de 50 ans. Nous progressons donc dans la bonne direction.

Il s'agit là du degré de bilinguisme le plus élevé parmi tous les groupes linguistiques du pays, un degré qui, de façon générale, va en augmentant. Il s'accroît depuis un certain temps et poursuit son augmentation.

We do have some bridging issues. We graduate young adults from high school with a testable high-quality capacity in French. Without necessarily some of the workforce skills; written French of certain kinds of quality, particularly technical dimensions. They have access to employment but not necessarily all the tools to win the competition and get the job. We'd like to find some devices to get them over that hump.

Il existe toutefois des problèmes de transition. Les jeunes qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires possèdent un degré élevé et vérifiable de compétences en français, sans nécessairement être dotés de certaines compétences utiles au travail, comme un français écrit d'une certaine qualité, particulièrement dans le domaine technique. Ils ont accès aux emplois, mais ne possèdent pas nécessairement tous les outils dont ils ont besoin pour remporter des concours et obtenir un travail. Nous voudrions trouver des moyens de les aider à surmonter cet obstacle.

Ms. Ludvig: To elaborate, there is the question of having the skills but it's also having the confidence — and this is a major issue — in their own language skills and the confidence in being able to get those jobs. That is a major issue, even for the ones who have gone through French schools and so on and so forth. It's this confidence they will be — that the workforce is open to them and they can go as high as their ability allows. That is another issue that needs to be worked on.

Mme Ludvig : J'ajouterais qu'il faut posséder les compétences, mais aussi — et c'est là où le bât blesse — la confiance en ses propres compétences linguistiques et en sa capacité à obtenir un emploi. C'est un problème de taille, même pour ceux qui ont fréquenté l'école française. Les jeunes doivent posséder cette confiance et croire que le marché du travail leur est ouvert et qu'ils peuvent aller aussi loin que leurs compétences leur permettent d'aller. C'est un autre problème auquel nous devons nous attaquer.

Senator Jaffer: I don't know if you know anything about me. I come from British Columbia and everything you have said, I have found it very interesting. I'm a politician from British Columbia and if the French-speaking community came and said what you're saying, I would wonder what they're saying because in British Columbia they are the minority and they don't have the rights, even, that you're asking for.

La sénatrice Jaffer : J'ignore si vous savez quoi que ce soit à mon sujet. Je demeure en Colombie-Britannique et j'ai trouvé tout ce que vous avez dit fort intéressant. À titre de politicienne de la Colombie-Britannique, je m'interrogerais si la communauté francophone tenait les propos que vous avez prononcés, car elle est en situation minoritaire en Colombie-Britannique et ne jouit même pas des droits que vous réclamez.

That doesn't make it right. Please don't take it that way. What I'm struggling with is this is a national bill. I sit on this committee out of choice, so obviously I believe in bilingualism. This is a national bill. How do we make sure it applies nationally?

Cela ne rend pas la situation acceptable; ne le prenez pas en ce sens. Ce qui me préoccupe, c'est qu'il s'agit d'un projet de loi national. Étant membre du comité par choix, je crois évidemment au bilinguisme. Le projet de loi a une portée nationale. Comment pouvons-nous en assurer l'application nationale?

I would like your opinions. What you say, I'm not quarrelling with anything you're saying. Of course people should be. We are crafting a national bill. I'd like your help because I would like British Columbians to also speak French. It is not like I don't want them to. But how do you craft a national bill? That's my challenge.

Je voudrais connaître vos opinions. Je ne conteste aucun de vos propos. Bien entendu, les gens devraient le faire; nous élaborons un projet de loi national. J'aimerais obtenir votre aide, car je voudrais que les Britanno-Colombiens parlent aussi français. Ce n'est pas comme si je ne voulais pas qu'ils le fassent. Mais comment pouvons-nous élaborer un projet de loi national? Voilà mon problème.

Mr. Shea: We're all going to want to answer that. Eva, do you want to go first and then Geoffrey?

M. Shea : Nous voudrons tous répondre à cette question. Eva, voulez-vous répondre en premier, après quoi Geoffrey pourrait intervenir?

Ms. Ludvig: I will. First of all, you're right. The Official Languages Act — and we are talking about that. The rights we are talking about are under the Official Languages Act. The Official Languages Act is a national act. It applies as much to British Columbia as it does in Quebec.

Mme Ludvig : Volontiers. Sachez tout d'abord que vous avez raison. Nous traitons ici de la Loi sur les langues officielles et des droits qu'elle confère. Il s'agit d'une loi nationale qui s'applique tant à la Colombie-Britannique qu'au Québec.

When we are talking about specific challenges that face specific minorities in Quebec when it comes to having those rights respected. The rights are the same. They are the same in

Quand il est question des défis particuliers que doivent relever certaines minorités au Québec afin de faire respecter leurs droits, les droits que prévoit la Loi sur les langues officielles sont les

British Columbia, as they are in Quebec under the Official Languages Act.

We are talking about national things. We have particular things provincial which all minority language communities have to deal with their provincial government. I think we talked a little about this in terms of how we have — things have evolved on the provincial level. Our brief deals with the Official Languages Act which is a national act, applying to the minority in British Columbia and Alberta and New Brunswick and Quebec.

Mr. Chambers: There are some statistics I think are relevant here. Young bilingual francophone British Columbians and Ontarians and Manitobans and Albertans have a higher employment rate than their equivalent unilingual cohort because they bring to the job market something rare-ish.

Senator Jaffer: Absolutely

Mr. Chambers: I can add French to my law degree or I can add French to my whatever, go to the job market and somebody is going to like that.

It is not the dynamic in Quebec right now. We want to move towards a situation where this unquestionable asset that does help the possibility of a vibrant Quebec economy be valued, in a way. We just need a little bridge to get high school or even university level taking French and the confidence question that Eva mentioned to be recognized in the economy.

Senator Jaffer: What do you mean by a little bridge?

Mr. Chambers: Well, I can give you an example. Both the federal and provincial civil service has entrance test requirements in regard to language which apply across the board.

That sounds fair. Everyone should have to hit the same standard. Possibly you might look at a device which said people have a slightly lower standard but are within reach of the written competency level in French within, say, a year ought to be recruited and given the opportunity to do that.

Senator Jaffer: I thought that already exists. You're in the federal service. You get training if you don't have this level of French. That already exists.

mêmes partout, que ce soit en Colombie-Britannique ou au Québec.

Nous parlons de questions nationales. Pour ce qui est des particularités provinciales, toutes les communautés linguistiques en situation minoritaire doivent s'adresser à leur gouvernement provincial. Je pense que nous avons brièvement traité de la question quand nous avons expliqué que la situation a évolué à l'échelle provinciale. Notre mémoire porte sur la Loi sur les langues officielles, une loi nationale qui s'applique aux minorités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et du Québec.

M. Chambers : Il existe à ce sujet des statistiques que je pense pertinentes. Les jeunes francophones bilingues de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta affichent un taux d'emploi supérieur à celui de leurs équivalents unilingues parce qu'ils offrent quelque chose de rare sur le marché du travail.

La sénatrice Jaffer : Certainement.

M. Chambers : Je peux ajouter le français à mon diplôme, que ce soit en droit ou dans un autre domaine, avant de me lancer sur le marché de l'emploi, et ces compétences plairont à quelqu'un.

Ce n'est pas ainsi que la dynamique fonctionne au Québec. Nous voulons faire en sorte que le bilinguisme soit sans contredit un atout précieux qui contribue à l'épanouissement de l'économie du Québec. Tout ce qu'il nous faut, c'est un petit coup de pouce pour suivre des cours de français à l'école secondaire, voire à l'université. Il faut en outre que le problème de confiance auquel Eva a fait référence soit pris en compte dans l'économie.

La sénatrice Jaffer : Qu'entendez-vous par « petit coup de pouce »?

M. Chambers : Eh bien, je peux vous donner un exemple. Les fonctions publiques fédérale et provinciales imposent, à l'embauche, des tests de langue à tous les candidats.

Cela semble équitable, car tout le monde devrait satisfaire la même norme. Vous pourriez toutefois envisager d'instaurer une mesure indiquant que les personnes dont le résultat est légèrement inférieur à la norme, mais qui sont en mesure d'atteindre le degré requis de maîtrise du français écrit en l'espace d'un an devraient être recrutées pour qu'elles aient l'occasion de parfaire leurs compétences.

La sénatrice Jaffer : Je pensais que pareille mesure existe déjà. Les fonctionnaires fédéraux suivent une formation s'ils ne possèdent pas le degré requis de maîtrise du français. Cela existe déjà.

Mr. Chambers: It may as a practical matter function in the rest of the country where there is an undersupply of francophones to fill those jobs.

Senator Jaffer: Not francophones, but anglophones in the federal service.

Ms. Ludvig: In theory, yes.

Senator Jaffer: No, in practice.

Ms. Ludvig: In practice, the bottom line is they are not hiring sufficient English-speaking public servants. They don't have the tools for positive action, affirmative action, whatever we want to call it. It is not there. Therefore it's much easier to hire someone. Once you are in the public service, yes, you have access to training, but it's to get in there.

Senator Jaffer: I get that. Thank you.

[*Translation*]

Senator Maltais: Welcome, ladies and gentlemen. Language in Canada is covered by two charters: Quebec's Charter of 1978 and the federal Charter of 1982. There is a question that often comes to mind. You have elementary schools and high schools, CEGEPSs and universities. What do your English schools do for young people to learn French while at school? What efforts do you make?

Mr. Shea: If I understand your question correctly, you are talking about schools. Parents require their children to be bilingual, to learn French. There is also a group of anglophones who choose French schools in order to learn French. There are also French immersion and English schools for anglophones. All populations require students to master both official languages, French and English.

[*English*]

That's a goal of our community. It's a goal of the Quebec Community Groups Network to be an English-speaking minority, to be fluently bilingual and to recognize and appreciate the Charter of language rights in Quebec.

[*Translation*]

Ms. Ludvig: I do not know if you are aware, but the first immersion schools were created by English schools in the 1960s, in Saint-Lambert.

Senator Maltais: Sorry to interrupt, but the one in Cacouna dates back to 1958.

M. Chambers : Dans les faits, cela pourrait s'appliquer dans le reste du pays, où il manque de francophones pour occuper des emplois.

La sénatrice Jaffer : Il ne s'agit pas des francophones, mais des anglophones dans la fonction publique fédérale.

Mme Ludvig : En théorie, oui.

La sénatrice Jaffer : Non, dans les faits.

Mme Ludvig : Dans les faits, on n'engage pas suffisamment de fonctionnaires anglophones. Les employeurs ne disposent pas des outils nécessaires pour prendre des mesures positives, des mesures fermes, peu importe le nom qu'on veut bien leur donner. C'est le néant. Il est donc bien plus facile d'engager quelqu'un. Une fois engagé au sein de la fonction publique, on a effectivement accès à la formation, mais encore faut-il se faire embaucher.

La sénatrice Jaffer : Je comprends. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Bienvenue, mesdames et messieurs. La langue au Canada est couverte par deux chartes : la Charte québécoise de 1978 et la Charte fédérale de 1982. Il y a une question qui me vient souvent en tête. Vous avez vos écoles primaires et secondaires, des cégeps et des universités. Quels efforts sont menés au sein de vos écoles anglophones pour que les jeunes apprennent le français au cours de leur parcours scolaire? Quels efforts déployez-vous?

M. Shea : Si j'ai bien compris votre question, vous parlez du secteur scolaire. Les parents exigent que leurs enfants soient bilingues, qu'ils apprennent le français. Puis, il y a un groupe d'anglophones qui choisissent les écoles françaises pour apprendre le français. Il y a aussi des écoles d'immersion de langue française et anglaise pour les élèves anglophones. Toutes les populations exigent que les élèves maîtrisent les deux langues officielles, le français et l'anglais.

[*Traduction*]

Notre communauté et le Quebec Community Groups Network ont comme objectif d'être une communauté anglophone en situation minoritaire qui est à l'aise dans les deux langues et qui apprécie à sa juste valeur la charte des droits linguistique du Québec.

[*Français*]

Mme Ludvig : Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais les premières écoles d'immersion ont été fondées par les écoles anglophones dans les années 1960, à Saint-Lambert.

Le sénateur Maltais : Je vous interromps. Celle de Cacouna existe depuis 1958.

Ms. Ludvig: I apologize if I made a mistake, but that is a well-known initiative.

Senator Maltais: You are lucky. I had to pay for my children to learn English. Did you know that? English was not taught. Bill 101 initially prohibited the teaching of English at primary school, high school and CEGEP. Fortunately, the governments of today are more responsible. There are still a lot of francophone Quebecers who pay to send their children to English schools. It is a question of will. If you have the will, you can succeed. Without it, you stagnate. Our leader in the Senate is an anglophone who had an outstanding career in Quebec as a professional football player, public administrator, and in politics.

Mr. Shea: We agree. That is why we are here.

Senator Maltais: You said earlier that anglophone Quebecers have trouble getting into the federal public service.

Ms. Ludvig: In Quebec.

Mr. Shea: In Quebec, outside this region.

Senator Maltais: Okay. In your respective cities, has the situation improved or is it similar to what we see at the federal level?

Mr. Chambers: In the cities and in the provincial public service, the numbers are worse than at the federal level. The federal government must be recognized for its efforts, but 2 per cent of 11 per cent of the population is too little, in our opinion. The problem is not necessarily a result of realities in the federal government only, but you can work on that part of the problem.

Senator Maltais: I do not know if your figures are right. I have to rely on your figures. I come from Quebec's North Shore. It is the most English-speaking region of Quebec, except for the Outaouais, which is right next to Ottawa. These regions were developed as a result of the forestry industry, in your case, and the mining industry in my case. Everything was in English. They are small communities, Kegaska, Blanc-Sablon, and so forth. There are also anglophone indigenous communities in the North. I do not know if they are part of your association.

Mr. Shea: So, you understand the challenge we face.

Senator Maltais: I understand it very well, but under federal law, a sufficient number is required. I ask all the courts and judges to tell me what "significant" means. Is it 1, 2, 100 or 1,000? No one wants to say. If that does not apply to francophones, I expect it would be the same for anglophones. The ideologies must be interrelated. In Quebec, we are the only

Mme Ludvig : Je m'excuse si j'ai fait une erreur, mais c'est une initiative qui est reconnue.

Le sénateur Maltais : Vous avez cette chance-là. J'ai dû payer pour que mes enfants apprennent l'anglais. Êtes-vous au courant de cela? L'anglais n'était pas enseigné. La première loi 101 interdisait l'enseignement de l'anglais au primaire, au secondaire et au cégep. Aujourd'hui, heureusement, on a des gouvernements plus responsables. Encore beaucoup de Québécois francophones paient pour envoyer leurs enfants dans les écoles anglophones. C'est une question de volonté. Si on a la volonté, on peut réussir. Si on ne l'a pas, on est stagnant. Notre leader au Sénat est un anglophone qui a fait une carrière extraordinaire au Québec comme joueur de football professionnel et comme administrateur public et en politique.

M. Shea : Nous sommes d'accord. C'est pour cette raison que nous sommes ici.

Le sénateur Maltais : Vous avez dit plus tôt que les anglophones québécois ont de la difficulté à entrer à la fonction publique fédérale.

Mme Ludvig : Au Québec.

M. Shea : Au Québec, à l'extérieur de la région, ici.

Le sénateur Maltais : D'accord. Dans vos villes respectives, la situation s'est-elle améliorée ou est-elle semblable à l'échelon fédéral?

M. Chambers : Dans les villes et à la fonction publique provinciale, les chiffres sont pires qu'au fédéral. Il faut saluer le gouvernement fédéral pour ses efforts, mais 2 p. 100 sur une population de 11 p. 100, ce n'est pas assez élevé, à notre avis. Le problème ne relève pas nécessairement des faits qui s'appliquent seulement au gouvernement fédéral, mais vous pouvez travailler sur cet aspect du problème.

Le sénateur Maltais : Je ne sais pas si vos chiffres sont bons. Je dois me fier à vos chiffres. Moi, je viens de la Côte-Nord du Québec. C'est la région la plus anglophone du Québec, à l'exception de la région de l'Outaouais qui est collée sur Ottawa. Ce sont des régions qui ont été développées grâce à l'industrie forestière, comme la vôtre, et à l'industrie minière chez nous. Tout était anglophone. Ce sont de petites collectivités. On parle de Kegaska, de Blanc-Sablon, et cetera. Il y a aussi les communautés autochtones du Nord qui sont anglophones également. Je ne sais pas si elles font partie de votre association.

M. Shea : Donc, vous comprenez notre défi.

Le sénateur Maltais : Je le comprends très bien, mais selon la loi fédérale, c'est en fonction d'un nombre suffisant. Je demande à tous les tribunaux et aux juges de me dire ce que signifie « suffisant ». Est-ce 1, 2, 100 ou 1 000? Personne ne veut se prononcer. Si cela ne s'applique pas aux francophones, j'imagine que c'est la même chose pour les anglophones. Cela

location on the Lower North Shore with just one English school board. It is 100 per cent funded by the Quebec government, because the small communities are not well enough structured to provide a tax base. Many are not villages, legally speaking. I also understand people's distress in the Gaspé and the Magdalen Islands, as they are being pushed further and further out to sea. That is truly the case for Gaspé. Robertsonville and New Carlisle are the last bastions. These regions are near Bonaventure and the gulf.

You said that Quebec anglophones have trouble getting into the federal public service. Look at the Ports of Montreal, Quebec, Trois-Rivières, Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Îles, Port-Cartier and Havre-Saint-Pierre, and see how many anglophones are in those regions. I am an honorary colonel of a regiment. I can tell you how the army works in Quebec. You can check to see if the numbers are still as high as you say. I am extremely suspicious of statistics. Statistics Canada has a reputation for making mistakes.

Mr. Chambers, you said that 85 per cent of the prison population in Quebec is anglophone.

Mr. Chambers: I said that 86 per cent of anglophones in Quebec speak French.

Senator Maltais: Yes, but in the prisons?

Mr. Chambers: I do not have the figures with me, but I think the breakdown of anglophone and francophone offenders in federal prisons in Quebec is the same as in the rest of the country.

Senator Maltais: Your figures went over my head; I did not understand.

Let us talk about the public service. The public service is looking for more and more people with a certain level of bilingualism, especially in Quebec, but the federal public service is not closing the door to anglophones in Quebec. Look at the RCMP. Not all federally regulated organizations are subject to Bill 101, now Bill 178. That is thanks to the courts, because if it had been up to us at the time, they would be. The courts always ruled that federal laws take precedence over Bill 101. You know that.

Ms. Ludvig: We can provide some statistics to you. The problem is not that it is closed — you have to understand that —, but rather that anglophones are underrepresented in practice, whether that is because of recruitment methods or exams, I am not sure. I do not think there is an answer. There are various factors at play, but ultimately, anglophones are underrepresented.

doit être un vase communicant d'idéologies. Au Québec, on est le seul endroit sur la Basse-Côte-Nord où il y a une seule commission scolaire anglophone. Elle est financée à 100 p. 100 par le gouvernement du Québec, parce que les petites collectivités ne sont pas assez structurées pour fournir une taxation. Bon nombre ne sont pas érigées en villages juridiques. Je comprends aussi l'angoisse des populations de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui sont refoulées de plus en plus vers la mer. C'est le cas de le dire à Gaspé. Robertsonville et New Carlisle sont les derniers remparts. Ces régions sont situées près de Bonaventure et du golfe.

Vous dites que les anglophones du Québec ont de la difficulté à entrer dans la fonction publique fédérale. Prenez les ports de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières, de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Port-Cartier et de Havre-Saint-Pierre, et faites le décompte des anglophones dans ces régions. Je suis colonel honoraire d'un régiment. Je peux vous dire comment fonctionne l'armée au Québec. Vérifiez pour voir si les chiffres sont encore aussi élevés que vous le dites. Je me méfie énormément des statistiques. Statistique Canada a la réputation de se tromper.

Monsieur Chambers, vous avez dit que 85 p. 100 de la population des centres carcéraux du Québec était anglophone.

M. Chambers : J'ai dit que 86 p. 100 des anglophones du Québec parlent français.

Le sénateur Maltais : Oui, mais dans les prisons?

M. Chambers : Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais je crois que la proportion des prisonniers au Québec dans les prisons fédérales correspond à la proportion des prisonniers anglophones et francophones au niveau national.

Le sénateur Maltais : Vos chiffres me dépassaient, et je ne comprenais pas.

Parlons de la fonction publique. La fonction publique recherche de plus en plus des gens qui ont un certain niveau de bilinguisme, surtout au Québec, mais la fonction publique fédérale ne ferme pas la porte aux anglophones du Québec. Regardez la GRC. Tous les organismes à charte fédérale ne relèvent pas de la loi 101 — le projet de loi nº 178 maintenant. C'est grâce aux tribunaux, parce que si ça avait été grâce à nous dans le temps, ils seraient là. Les tribunaux ont toujours dit que la loi fédérale avait la primauté sur la loi 101. Vous le savez.

Mme Ludvig : On peut vous fournir des statistiques. Ce n'est pas parce que c'est fermé — il est important de le comprendre —, c'est le fait qu'en réalité, soit à cause de la façon dont on recrute ou à cause des examens, je ne sais pas, il y a une sous-représentation des anglophones. Je ne pense pas qu'il y ait une réponse. C'est en raison de différents facteurs, mais le résultat, en réalité, c'est qu'il y a une sous-représentation des anglophones.

Senator Maltais: Regulated companies, chartered banks, outside Montreal in particular, offer all their services in French. In Montreal, service is 50 per cent in English at bank branches. Why? Because they had no choice but to switch to French. Nonetheless, anglophones can work at the Royal Bank — very close to where I live, on Cambronne Street. I know some. I am not sure it is as closed as you say. I would like to see better statistics than that.

As to bilingualism, young people have moved on nowadays; they are no longer Quebecers or Canadians. They are international, and the international language is English. All young Quebecers today want to learn English. Perhaps that is true in your case as well.

The Chair: If you have any statistics that could shed light on this subject, we would be pleased to receive them.

[*English*]

Senator Mockler: First I would like to congratulate you for the presentation you made. There is a lot of food for thought.

I have a few questions. I will give you my experience. When I was in the Legislative Assembly of New Brunswick, I was responsible for official languages. We decided in 2004 to modernize the official languages. We asked the Quebec group to come and share their experience in Quebec.

I have a few questions that would relate to the role of the official languages commissioner.

Secondly, what percentage of your Quebec community is becoming assimilated or do you believe that going forward your community is in danger of assimilation?

Mr. Shea: The question of assimilation, I guess when you're part of a society that embraces the learning of another language, we don't consider it assimilation. At least I don't consider it assimilation. I consider it as an expansion of the skill set I have. We would encourage the English-speaking community to embrace that. We don't see it as assimilation.

However, the challenge we have is to maintain the community vitality of the English-speaking traditions. Senator Maltais talked about his region. He's right on with respect to a lot of the regions. You recognize there are various challenges we have to meet that.

Assimilation is not a word we use. We use it as an opportunity and we encourage our communities to embrace the learning of French.

Le sénateur Maltais : Les entreprises à charte, en particulier les banques à charte en dehors de Montréal, offrent toutes des services en français. À Montréal, c'est un service en anglais à 50 p. 100 dans les succursales bancaires. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas eu le choix de se franciser. Il reste que les anglophones peuvent aller travailler à la Banque Royale — tout près de ma résidence, sur la rue Cambronne. J'en connais. Je ne suis pas certain que ce soit aussi fermé que cela. J'aimerais avoir de meilleures statistiques que cela.

Quant au bilinguisme, aujourd'hui les jeunes sont passés à autre chose, ils ne sont plus des Québécois ou des Canadiens, ils sont internationaux, et la langue internationale, c'est l'anglais. Tous les jeunes Québécois aujourd'hui ont pour objectif d'apprendre l'anglais. Cela pourrait être la même chose dans votre cas.

Le président : Si vous avez effectivement des statistiques permettant d'éclairer le sujet, nous serions heureux de les recevoir.

[*Traduction*]

Le sénateur Mockler : Je voudrais d'abord vous féliciter de votre exposé, qui porte beaucoup à réflexion.

J'ai quelques questions. Je vous ferai part de mon expérience. Quand j'étais membre de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, j'étais responsable des langues officielles. En 2004, ayant décidé de moderniser les langues officielles, nous avons demandé à un groupe du Québec de venir nous faire bénéficier de son expérience.

J'ai quelques questions quant au rôle du commissaire aux langues officielles.

J'aimerais également savoir quel pourcentage de la communauté anglophone du Québec est en train de s'assimiler. Pensez-vous que dans l'avenir, votre communauté risque d'être assimilée?

M. Shea : Nous ne considérons pas comme de l'assimilation l'appartenance à une société qui s'ouvre à l'apprentissage d'une autre langue. Ce ne l'est du moins pas à mes yeux. C'est une augmentation de mes compétences. Nous encourageons la communauté anglophone à s'y mettre aussi. Nous n'y voyons pas d'assimilation.

La difficulté, pour nous, est de maintenir la vitalité des traditions anglophones dans la communauté. Le sénateur Maltais a parlé de sa région. Il a entièrement raison pour beaucoup de régions. Vous reconnaissez les problèmes que nous éprouvons à la maintenir.

Le mot « assimilation » ne fait pas partie de notre vocabulaire. Pour nous, c'est une occasion à saisir, et nous incitons nos communautés à s'engager dans l'apprentissage du français.

Mr. Chambers: I absolutely agree with you. The perception in the 1970s and 1980s was our community was in decline. There certainly was a big population shift, but subsequent statistics have demonstrated our community is pretty stable in terms of its numbers, stable and maybe even slightly growing. It depends on how you define it.

There are serious questions in regard to the vitality and even survival of our school system, which I think you will hear from the next witness. Access to an English-speaking school system is not aligned with the population in flow and out flow.

While the community is maintaining numbers, it's not the same linear families of Scottish or Irish descent. The numbers remain stable but the in flow has no legal access to the English-speaking school system whereas the out flow had but is not using it.

The status quo in regards to the relationship between the English-speaking community and the majority population is a happy story. There are good dialogues developing between our community and the provincial government in regard to services. There is lots of work still to be done but because of the secretariat there is hope that work can be done. There are areas of exposure — and I think particularly primary and secondary education will be ones we would underline — where the rules will have to be looked at.

Senator Mockler: Did I hear right a few minutes ago in your presentation, Mr. Shea, you said you had met the Prime Minister or your group met the Prime Minister?

Mr. Shea: Yes. Our group, along with FCFA, at the launch of the official languages action plan provided us with an opportunity to meet with him, along with FCFA. At that time, one of the challenges we asked him was to consider the representation on the parliamentary committee.

He also recognized — I don't want to speak for him, of course, because he can speak for himself. The reality is that from the English-speaking minority, we are new at the game of being a minority. We want to ensure our minority status is enshrined in the modernization of the Official Languages Act. Perhaps when the act was first written it may not have been written for us. We want to ensure the modernization includes us.

Senator Mockler: You prompted me to ask another question, but I'll stick to why I'm here.

[*Translation*]

That has always been a great debate, whether in Acadie, in Quebec as a whole, or in the Canadian federation. Who is responsible for the implementation of the Official Languages

M. Chambers : Je suis absolument d'accord. Dans les années 1970 et 1980, notre communauté semblait en déclin. Elle a certainement subi un gros changement démographique, mais les statistiques ultérieures ont montré que ses effectifs étaient assez stables, peut-être même en légère croissance. Tout dépend de la définition.

On se pose de graves questions sur la vitalité et même la survie de notre réseau scolaire, dont, je pense, parlera le prochain témoin. L'accès à un réseau scolaire anglophone ne cadre pas avec nos gains et nos pertes démographiques.

Malgré ses effectifs stables, notre communauté n'a plus les mêmes familles linéaires d'ascendance écossaise ou irlandaise. Les effectifs restent stables, mais les arrivants n'ont pas légalement accès au réseau scolaire anglophone, tandis que les partants y avaient droit mais ne s'en prévalaient pas.

Le statu quo des rapports entre la communauté anglophone et la population de la majorité est harmonieux. Des dialogues féconds sur les services s'établissent entre notre communauté et le gouvernement de la province. Il reste beaucoup de pain sur la planche, mais, grâce au secrétariat, on a bon espoir de pouvoir travailler. Il y a des zones d'exposition — je pense particulièrement que nous soulignerions l'instruction primaire et secondaire — où il faudra examiner les règles.

Le sénateur Mockler : Est-ce que j'ai bien entendu, il y a quelques minutes, dans votre exposé, monsieur Shea, quand vous avez dit que vous aviez, vous ou votre groupe, rencontré le premier ministre?

M. Shea : Oui. Notre groupe et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, au lancement du Plan d'action en matière de langues officielles, qui nous a donné l'occasion de le rencontrer. Nous lui avons alors soumis l'un de nos problèmes, envisager la représentation au comité parlementaire.

Il l'a aussi reconnu — mais je ne veux pas parler pour lui. Il n'a, bien sûr, pas besoin de moi pour le faire. En fait, notre minorité anglophone n'a pas l'habitude d'être en situation de minorité. Nous voulons faire reconnaître cette situation dans la version modernisée de la Loi sur les langues officielles. Il se peut que ses premiers rédacteurs n'aient pas songé à nous. Nous tenons à notre inclusion dans la version modernisée.

Le sénateur Mockler : Je suis tenté de vous poser une autre question, mais je m'en tiendrai à la raison pour laquelle je suis ici.

[*Français*]

Cela a toujours été un grand débat. Que ce soit en Acadie ou au Québec dans son ensemble à l'intérieur de la fédération canadienne. Qui est responsable de l'application de la Loi sur les

Act? We have heard that many times here, Mr. Chair. Should it be Treasury Board, the Privy Council Office, Canadian Heritage or the Prime Minister's Office, if we want to have an impact on all federal and provincial institutions?

[*English*]

Ms. Ludvig: We address this particular issue in our brief but we do not recommend a particular department or whatever.

We agree the responsibilities are spread out and when you have it spread out it's very hard to find the person responsible.

Our feeling was what needs to be done is to have some sort of central agency responsible for the application of the Official Languages Act because the way it works right now the governance is our serious issue.

What we found in the past for a short time was the Clerk of the Privy Council was responsible. We found it gave results because of the authority. We also recognized in terms of operationalizing it, it is not appropriate to ask the clerk, who is responsible for all departments, that it needs to be an operational responsibility.

A central agency. It's important there be one and that it be centred in one agency, whatever it is, and however it is done. We don't know what the proper agency should be. We don't say it should be one department or another. We do recognize the way it functions right now needs to be fixed.

The Chair: Thank you. If I may, I want to bring you back to the federally regulated industries, the inclusion of that. I do not support this idea, but want to better understand, to see how to implement it and see where your idea comes from.

I have two questions.

First, how would we go about including this in a law? Would industries be subject to the same obligations as the government or slightly different norms? Would they have obligation under all parts of the law or just some like Part IV or Part V?

Second, would the Commissioner of Official Languages have the authority to investigate these private companies operating in a federally regulated industry?

Mr. Chambers: The regime in Quebec, for all other companies, the Charte de la langue française, is subject to quite intrusive regulation.

langues officielles? On l'a entendu ici à maintes reprises, monsieur le président. Est-ce que cela devrait être le Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé, Patrimoine canadien ou le cabinet du premier ministre, si l'on veut avoir un impact sur toutes les institutions canadiennes et provinciales?

[*Traduction*]

Mme Ludvig : Nous répondons à cette question particulière dans notre mémoire, mais sans recommander le nom d'un ministère ou quoi que ce soit.

Nous reconnaissons que les responsabilités sont dispersées, ce qui complique beaucoup la recherche de la personne responsable.

Nous avons le sentiment qu'il faut charger une sorte d'organisme central de l'application de la Loi sur les langues officielles, parce que le mode actuel de gouvernance est notre sujet grave d'inquiétude.

Nous avons découvert que, dans le passé, pendant peu de temps, le responsable a été le greffier du Conseil privé. Que cela avait donné de bons résultats, grâce à son autorité. Mais aussi que, pour rendre la responsabilité opérationnelle, comme c'est nécessaire, il ne convient pas de le lui demander, à lui qui est chargé de tous les ministères.

Un organisme central. C'est important qu'il y en ait un et qu'il soit logé dans un organisme, peu importe lequel, et les modalités sont importantes également. Nous ignorons lequel conviendrait. Nous ne proposons pas tel ou tel ministère. Nous reconnaissons la nécessité de réparer le mécanisme actuel.

Le président : Merci. Si vous permettez, revenons aux entreprises assujetties à la réglementation fédérale, à leur inclusion. Je n'appuie pas cette idée, mais je voudrais mieux comprendre, pour voir comment la mettre en œuvre et en connaître l'origine.

J'ai deux questions.

D'abord, comment ferions-nous pour insérer cette exigence dans une loi? Les entreprises seraient-elles soumises aux mêmes obligations que le gouvernement ou le seraient-elles à des normes légèrement différentes? Seraient-elles assujetties à toutes les parties de la loi ou à quelques parties seulement comme les parties IV ou V?

Ensuite, le commissaire aux langues officielles aurait-il le pouvoir de faire enquête sur les entreprises privées faisant partie d'une industrie régie par des règlements fédéraux?

M. Chambers : Au Québec, le régime pour toutes les autres entreprises, la Charte de la langue française prévoit des règlements tout à fait envahissants.

I'm not sure we ideologically favour very heavy-handed oversight. I don't think it's inappropriate in regard to establishing the compliance with human rights — and this is a human right — for there to be regulatory oversight that can enforce the rules.

We think the rules should be applied across the board. We don't think they are particularly onerous or likely to be expensive or resisted by those industries.

There is some study to be done. I would say we are not expert in regard to the possible different impacts on businesses of different scale.

It's very clear the larger industries — the ones we have listed, banks and telecoms and so on — essentially understood their obligations both to their clients, the customer base, and to their employees and do a pretty good job and wouldn't find the application of these requirements to be onerous.

There are possibly federally regulated companies on a smaller scale that might find some of the requirements to be costlier and more difficult to adjust to. Some study, which we haven't been in a position to do in detail, probably would be appropriate prior to this being applied.

We wouldn't expect it to be — I have to say, I'm speaking a little bit out of school here, because I am in my business in one of those industries; the rail industry on a smaller scale, at least smaller than the big railways. I don't expect it would be very difficult to do.

I think essentially the workplace environment in Quebec has to function in a way that is responsive to clients and employees' needs. It does respond to language requirements of those bodies.

I don't think it would be that difficult. I do think some review of that question would be appropriate prior to regulation being put in place. We would like it to move forward in a fairly accelerated way because we don't think there is much downside and we think there is a huge potential upside not only in Quebec but across the country.

The Chair: Have you discussed with stakeholders and what was the reaction?

Mr. Chambers: We have had a little bit of informal consultation. We didn't want to put this recommendation into our brief without getting a sense of what the opinion was in the corporate world. We have received no pushback in Quebec.

Now, we haven't talked to the same authorities across the country. We think our colleagues in the francophone minorities have done so. Ask them about how these same companies would react in British Columbia or in Nova Scotia. What we have heard

Je ne suis pas certain que, idéologiquement, nous favorisons une surveillance très autoritaire. Je ne crois pas qu'une surveillance réglementaire permettant de faire respecter les règles ne soit pas appropriée pour les droits de la personne — c'est bien ce dont il s'agit.

Nous ne croyons pas qu'elles sont particulièrement pénibles ou coûteuses pour ces entreprises ni que ces entreprises y résisteront.

Il y a des études à faire. Je l'avoue, nous ne sommes pas des spécialistes des différentes répercussions possibles de ces règles sur les entreprises de différentes tailles.

Il est très évident que les grandes entreprises, celles que nous avons énumérées, les banques et les entreprises de télécommunication et ainsi de suite, ont essentiellement compris leurs obligations à l'égard de leur clientèle et de leurs employés, qu'elles font assez bien leur travail et qu'elles ne trouveraient pas pénibles ces exigences.

Peut-être que de petites entreprises assujetties pourraient trouver coûteuses certaines exigences et qu'elles éprouveraient des difficultés à s'y adapter. Il conviendrait peut-être d'étudier cet aspect, avant de les appliquer, ce que nous n'avons pas été en mesure de faire en détail.

Nous ne nous y attendons pas. Je dois avouer que je révèle ici des choses indiscrètes, parce que mon entreprise est l'une d'entre elles, dans le secteur des petites compagnies ferroviaires, du moins celles qui sont plus petites que les géants du secteur. Je ne m'attends pas à de grandes difficultés.

Je pense essentiellement que le milieu de travail au Québec doit être réceptif aux besoins des clients et des employés. Il le fait effectivement sur le plan linguistique.

Ce ne serait pas si difficile. Il faudrait examiner la question avant de promulguer un règlement. Nous voudrions que le dossier avance assez vite, vu que les avantages l'emportent de beaucoup sur les inconvénients, non seulement au Québec mais dans tout le pays.

Le président : En avez-vous discuté avec les parties prenantes? Quelle a été leur réaction?

M. Chambers : Nous avons organisé un peu de consultations à la bonne franquette. Nous ne voulions pas insérer cette recommandation dans notre mémoire sans avoir une idée de l'opinion du monde des entreprises. Nous n'avons reçu aucune réaction négative au Québec.

Cependant, nous n'avons pas parlé aux mêmes autorités dans le pays. Nous croyons que nos homologues des minorités francophones l'ont fait. Demandez-leur comment les mêmes entreprises réagiraient en Colombie-Britannique ou en Nouvelle-

is that this would be neither particularly expensive, difficult nor really that much different.

The Chair: Well, I want to thank you, Mr. Shea, Mr. Chambers, Ms. Ludvig and Ms. Martin-Laforge for your presentation. I want to extend our sincere thanks for your participation today. You have given us some great insight to inform our study.

We are pleased to welcome today organizations representing the Quebec English-speaking community in the sectors of education and health.

From the Quebec English School Boards Association, we welcome Jennifer Maccarone, President; and Ms. Marion Sandilands from Power Law. From the Community Health and Social Services Network, Jennifer Johnson, Executive Director; and Russel Kueber, Manager of Programs. They are appearing by video conference from Quebec City.

The Quebec English School Boards Association represents the nine English school boards in Quebec. It serves some 100,000 students in over 340 primary and secondary schools as well as adult education and vocational training centres. The Community Health and Social Services Network is a network of community resources and organizations which aims to ensure Quebec's English speakers can access health and social services.

Ladies and gentlemen, thank you for being with us today.

Jennifer Johnson, Executive Director, Community Health and Social Services Network: It's a pleasure to be invited to present. Thank you for your introduction. I'm the Executive Director the Community Health and Social Services Network. My colleague Russel Kueber is the program manager.

Our primary objective is to promote access to English language, health and social services in the province of Quebec. We do that primarily through partnerships with 21 organizations across the province. We have a strong mandate to develop the knowledge base of the English-speaking community; we have quite an extensive database of the English community.

I'm going to speak today on a very specific element in your questions provided as things to think about. I'm going to speak particularly to the question: Should the act include a definition of positive measures? I believe our organization can provide you with some good feedback.

Écosse. Nous avons appris que ce ne serait pas particulièrement coûteux, difficile ou si différent.

Le président : Je tiens à vous remercier sincèrement, messieurs Shea et Chambers, mesdames Ludvig et Martin-Laforge, pour votre exposé et votre participation. Vos points de vue intéressants nous guideront dans notre étude.

Nous sommes heureux d'accueillir des organisations qui représentent la communauté anglophone du Québec dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Nous accueillons ainsi les représentants de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec : sa présidente, Mme Jennifer Maccarone, et Mme Marion Sandilands, de Power Law. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux représentants du Réseau communautaire de santé et de services sociaux : sa directrice exécutive, Mme Jennifer Johnson, set on gestionnaire de programmes, M. Russel Kueber. Tous deux comparaissent par vidéoconférence depuis Québec.

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec représente les neuf commissions scolaires anglophones du Québec. Elle dessert une clientèle de quelque 100 000 élèves répartis dans plus de 340 écoles primaires et secondaires et des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle. Le Réseau communautaire de santé et de services sociaux est un réseau de ressources et d'organisations communautaires qui vise à assurer aux anglophones du Québec l'accès à ces services.

Mesdames et messieurs, merci d'être avec nous.

Jennifer Johnson, directrice exécutive, Réseau communautaire de santé et de services sociaux : Je suis heureuse de votre invitation. Merci de votre présentation. Je suis la directrice du Réseau communautaire de santé et de services sociaux. Mon collègue, Russel Kueber, est gestionnaire de programmes.

Notre objectif premier est de promouvoir l'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais dans la province de Québec. Nous le faisons surtout grâce à des partenariats noués avec 21 organisations de partout dans la province. Nous avons un mandat non équivoque de développer la base de connaissances de la communauté anglophone; nous possédons une assez importante base de données de cette communauté.

Je me propose de répondre à des questions très particulières que vous nous avez soumises comme sujets de réflexion. Je répondrai donc particulièrement à celle-ci : la loi devrait-elle définir la notion de « mesures positives »? Je crois que notre organisation peut vous communiquer un bon point de vue.

Yes, we think there should be a definition of what a positive measure is. In addition to thinking that we think it's a good idea, we also have a good idea to give you with regard to an example that can be given for a positive measure.

Our organization has been working with Health Canada for the past 15 years to improve the vitality of English-speaking communities across the province of Quebec, and very successfully. Health Canada has developed a contribution agreement policy where they provide resources to the communities, directly through community organizations and through McGill University.

There are two beneficiaries in the province of Quebec for the funding from Health Canada. It is not an intergovernmental transfer of monies. It's an actual contribution program.

It has a direct benefit on the vitality of communities across the province, and it has, over the past 15 years, brought over $150 million into the province to benefit the English-speaking community in Quebec. It has been seen by the Government of Quebec as an effective method to support the English-speaking population and to improve access to English language health and social services.

We have an agreement signed with the provincial government that allows the two beneficiaries to distribute these resources in the province of Quebec. These resources go to community organizations to improve access locally as well as go directly to health institutions across the province. We have a unique example of a community organization providing resources to health institutions to help them improve access to English language health and social services. It is a unique model that could be disseminated to other departments and areas of influence in the English-speaking community.

It's an effort to ensure the English-speaking community also has an influence as to how resources are spent. We develop priorities with the English-speaking community representatives. We get the Quebec government to approve the priorities the community has set forward so it matches the priorities of the health ministry in Quebec. The funding from Health Canada supports those priorities identified by the community and supported by the Quebec government. There is an important relationship and respect between the provincial government, the community organizations, the beneficiaries and also the federal government.

Francophones outside of Quebec have also used this program description for their provincial programming across the country. Not only is it working for the English-speaking community in Quebec, it is also working for French-speaking communities outside of Quebec. It has demonstrated it is transmissible to both linguistic minorities across the country.

Oui, nous croyons qu'il faudrait définir la notion de mesure positive. Non seulement croyons-nous l'idée bonne, mais nous croyons aussi pouvoir vous donner un bon exemple de mesure positive.

Notre organisation collabore avec Santé Canada depuis 15 ans pour améliorer la vitalité des communautés anglophones du Québec, et avec beaucoup de succès. Santé Canada a élaboré une politique d'accords de contribution pour procurer des ressources aux communautés, directement par l'entremise d'organisations communautaires et de l'Université McGill.

Au Québec, deux bénéficiaires reçoivent le financement fourni par Santé Canada. Ce n'est pas un transfert d'argent entre gouvernements, mais bien un programme de contributions.

Il agit directement sur la vitalité des communautés de la province et, depuis 15 ans, il a permis de transférer plus de 150 millions de dollars à la communauté anglophone du Québec. Le gouvernement de la province le considère comme une méthode efficace de soutien de la population anglophone et d'amélioration de l'accès aux services de santé et aux services sociaux de langue anglaise.

Nous avons signé un accord avec le gouvernement de la province qui autorise les deux bénéficiaires à distribuer ces ressources dans la province, aux organisations communautaires, pour l'amélioration locale de l'accès, et directement à des établissements de santé de toute la province. Voilà un exemple unique en son genre d'organisation communautaire qui fournit des ressources à des établissements de santé pour les aider à améliorer l'accès à des services de santé et à des services sociaux en anglais. On pourrait en répandre le modèle dans d'autres ministères et d'autres zones d'influence dans la communauté anglophone.

L'effort vise à assurer à la communauté anglophone une influence sur les modalités de dépenses des ressources. Nous élaborons les priorités avec ses représentants. Nous faisons approuver ces priorités par le gouvernement du Québec, pour les faire correspondre à celles de son ministère de la Santé. Le financement de Santé Canada appuie ces priorités concertées. On a ainsi établi une relation et un respect importants entre la province, les organisations communautaires, les bénéficiaires et l'administration fédérale.

Les francophones hors Québec se sont inspirés de la description de ce programme pour leurs programmes dans les provinces. Non seulement ce programme profite-t-il à la communauté anglophone du Québec, mais il profite aussi aux communautés francophones hors Québec. Il a démontré son adaptabilité aux deux minorités linguistiques du pays.

It is important to note it is not an intergovernmental transfer of resources. That has been an important element for us in the English-speaking community. It allows the community to maintain a sense of ownership and control as to how the resources are distributed within the community and across the province.

Russel Kueber, Manager of Programs, Community Health and Social Services Network: In terms of our definition of a positive measure, one of the elements that Jennifer mentioned, but to reinforce, is we believe, in addition to improving access to health and social services, we want to increase and support the capacity of community organizations. The minority English-speaking community organizations are direct recipients of the resources. In terms of, for example, my role, I offer strategic support and accompaniment to the development and support of these organizations.

We feel this direct support to the organizations, both financially and through knowledge-sharing and transfer amongst the organizations, helps build capacity but also reinforces and strengthens community vitality.

Ms. Johnson: Yes, we believe there should be definition of positive measures. We think there are examples that can be given. We put forward this model as being an idea for an example for a definition of positive measures.

The Chair: Thank you very much for your presentations. Now, Ms. Maccarone.

Jennifer Maccarone, President, Quebec English School Boards Association: Mr. Chair and members of the committee, thank you for inviting to appear . The Quebec English School Boards Association welcomes this opportunity to engage in discussion with you on the modernization of the Official Languages Act.

Since 1929, the Quebec English School Boards Association, QESBA, and its predecessors have served as a vehicle through which school boards, elected commissioners and parents have shared ideas and worked together to achieve our community's common goal of ensuring quality educational services. The member school boards of QESBA serve some 100,000 students in 340 primary, secondary and adult and vocational education centres across Quebec.

Each board has its unique demographics, orientations and history. All of them share a made-in-English-Quebec sensibility to delivering public education services with equal regard for the needs and wants of all students, staff and communities.

Il importe de noter que ce n'est pas un transfert intergouvernemental de ressources. Cela a été un élément important pour nous, dans la communauté anglophone. Cela nous permet de conserver un sentiment d'appropriation et de maîtrise sur la distribution des ressources dans la communauté et dans la province.

Russel Kueber, gestionnaire de programmes, Réseau communautaire de santé et de services sociaux : Sur notre définition de « mesure positive », l'un des éléments que Jennifer a mentionnés, mais que je voudrais mettre en relief, nous croyons, outre l'amélioration de l'accès aux services de santé et aux services sociaux, que nous voulons augmenter et appuyer la capacité des organisations communautaires. Les organisations communautaires anglophones en situation de minorité reçoivent directement les ressources. Et mon rôle, par exemple, est d'offrir un appui et un accompagnement stratégiques au développement et au soutien de ces organisations.

Nous estimons que ce soutien financier accordé directement aux organisations et que ce partage et transfert de connaissances entre elles aident au développement de leur potentiel tout en renforçant la vitalité des communautés.

Mme Johnson : Oui, il faudrait définir la notion de « mesures positives ». On peut en donner des exemples. Nous préconisons ce modèle comme exemple.

Le président : Merci beaucoup pour votre exposé. Entendons maintenant Mme Maccarone.

Jennifer Maccarone, présidente, Association des commissions scolaires anglophones du Québec : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de votre invitation. Notre association salue cette occasion d'entamer la discussion avec vous sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Depuis 1929, notre association et ses prédécesseurs ont servi de courroie de transmission aux commissions scolaires, aux commissaires élus et aux parents, pour le partage d'idées et la collaboration en vue d'atteindre l'objectif commun de notre communauté, qui est d'assurer des services d'éducation de qualité. Les commissions scolaires membres de notre association servent une clientèle de 100 000 élèves de 340 écoles primaires, secondaires et de centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle dans tout le Québec.

Les commissions possèdent chacune ses caractéristiques démographiques, ses orientations et son historique particuliers. Toutes partagent une sensibilité propre au Québec anglais à l'égard de la prestation de services publics d'éducation qui tiennent également compte des besoins et des manques de tous les élèves, du personnel et des communautés.

Naturally, our focus today will be on public education. Education is not only the cornerstone of any society, it is the key element for the vitality and longevity of minority language communities. Schools and school boards play a very important role in community development. They are the focal point, the meeting place, and service provider for much of our minority language community. To our community, the education system is much more than a provider of pedagogy, it is a vehicle through which our future generations are developed.

It's clear our community is struggling to maintain our institutions and even our critical mass. Our community registered roughly 171,000 students in 1972. Today, our records indicate approximately 99,000 students, including adult and vocational programs. This is more than a 40 per cent decline in a span of 40 years. This trend continues down. If we include only primary and secondary enrolment, our numbers are 80,000 and our primary and secondary enrolment is projected to decrease to 77,000 by 2023.

Our struggles make us stronger, not weaker. English school boards in Quebec make important contributions to education in Quebec and to bilingualism in Canada. First, our students are graduating from Quebec English public schools with the capacity to live and work in French. Our school system is a world pioneer in French second language education, and remember that French immersion was born in Quebec's English public system.

Our school boards are very aware the viability of our community depends on our young people being able to stay and work in Quebec. As such, they have taken a wide variety of measures to ensure French second language and mother tongue programs are of a world-class standard.

Second, thanks to distance, low population density and limited resources, our English public school network has become an example for engagement and innovation. From 21st century learning techniques in support of distance education, to e-learning, shared programs and services, exchanges with our French school boards, and community and business partnerships, our schools are adapting to the changing needs and challenges they face.

Every day, thousands of parents and community volunteers lend a hand providing irreplaceable and invaluable support to school staff. Our boards have developed compassionate and forward-looking programs for the inclusion of students with special needs at a rate of 90 per cent. Our high school graduation

Naturellement, nous insisterons aujourd'hui sur l'éducation publique. L'éducation n'est pas seulement la pierre angulaire de toute société; c'est aussi l'élément indispensable de la vitalité et de la longévité des communautés linguistiques en situation minoritaire. Les écoles et les commissions scolaires jouent un rôle très important dans le développement des communautés. Elles sont les foyers, le lieu de rencontre et les fournisseurs de services d'une grande partie de notre communauté linguistique en situation minoritaire. Pour notre communauté, le système d'éducation est beaucoup plus qu'un fournisseur de services pédagogiques. C'est par lui que nous développons nos générations futures.

Il est clair que notre communauté lutte pour maintenir ses institutions et même sa masse critique. En 1972, elle comptait 171 000 élèves inscrits. Aujourd'hui, officiellement, ils sont 99 000, y compris dans les programmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle. C'est une baisse de plus de 40 p. 100 en 40 ans. La tendance se poursuit. Le nombre des seuls élèves des écoles primaires et secondaires est de 80 000, et on prévoit que, d'ici 2023, les inscriptions dans ces établissements baisseront encore et seront de 77 000.

Loin de nous affaiblir, nos luttes nous renforcent. Les commissions scolaires anglaises du Québec ont contribué de façon importante à l'éducation dans cette province et au bilinguisme au Canada. Tout d'abord, les élèves sortant de nos écoles publiques sont capables de vivre et de travailler en français. Notre système scolaire est un précurseur mondial de l'enseignement du français langue seconde, et, rappelez-vous, l'immersion française est née dans le réseau public anglais du Québec.

Nos commissions scolaires sont très conscientes que la viabilité de notre collectivité dépend du fait que nos jeunes puissent rester et travailler au Québec. C'est pourquoi elles ont pris toute une série de mesures pour veiller à ce que les programmes de français langue seconde et de langue maternelle soient de calibre mondial.

Deuxièmement, en raison des distances, de la faible densité de population et des ressources limitées, notre réseau d'écoles publiques anglophones est devenu un exemple d'engagement et d'innovation. Des techniques d'apprentissage du XXI^{e} siècle à l'appui de l'éducation à distance, jusqu'à l'apprentissage en ligne, en passant par les programmes et les services partagés, les échanges avec nos commissions scolaires francophones et les partenariats communautaires et commerciaux, nos écoles s'adaptent aux besoins changeants et aux défis auxquels elles font face.

Chaque jour, des milliers de parents et de bénévoles de la communauté fournissent un soutien irremplaçable et inestimable au personnel des écoles. Nos commissions scolaires ont élaboré des programmes fondés sur la compassion et tournés vers l'avenir pour inclure les élèves à besoins particuliers à un taux de

rates at a combined 89 per cent success rate are well above the provincial average.

Our boards and community are very proud of what we have built together through some very difficult conditions.

As you plan to modernize the Official Languages Act, QESBA joins its voice with that of the Quebec Community Groups Network. We endorse the proposals put forth by the QCGN regarding the need for the act to require robust, mandatory and properly resourced consultation with minority language communities.

We strongly endorse the QCGN's recommendation to place strict transparency mechanisms in the act to account for official language investments. As this committee knows, federal funding for official languages education is provided through a Protocol for Agreements for Minority-Language Education and Second-Language Instruction. However, the agreements under this protocol do not include adequate transparency mechanisms. There is no way to trace how federal money under these agreements is spent. We are concerned with the ongoing lack of transparency and reporting by the provincial government. We ask for, but are denied, specific information about how funds are distributed, who gets the funding, what projects they are used for, how much is core versus project funding, et cetera.

Furthermore, we know some 60 per cent of the $65 million transferred to Quebec is attributed to the central purse, and sent to the Ministry of Finance, who also does not disclose the disposition of these funds.

Worse still, our community has no standing to participate in negotiating or monitoring these agreements. We do not have a place at the table.

This committee has recommended improved transparency of these investments several times. However, successive governments have failed to heed this recommendation. A modernized act must make transparency a mandatory feature of these agreements. A modernized act needs to go one step further. The last time the act was revised was 1988. This was before the Supreme Court's seminal decision in *Mahe v. Alberta*, rendered in 1990. In that case, the Supreme Court recognized that rights holders under section 23 of the Charter have the right to exclusive management and control of those aspects of education that touch on language and culture. As such, it's hardly surprising the part of the Official Languages Act that deals with federal funding for minority language education — namely, Part

90 p. 100. Notre taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, à un taux de réussite combiné de 89 p. 100, est bien au-dessus de la moyenne provinciale.

Nos commissions scolaires et notre collectivité sont très fières de ce qu'elles ont bâti ensemble dans des conditions parfois très difficiles.

Au moment où vous planifiez de moderniser la Loi sur les langues officielles, l'ACSAQ joint sa voix à celle du Quebec Community Groups Network. Nous appuyons les propositions présentées par le QCGN sur la nécessité de faire en sorte que la loi exige des consultations rigoureuses, obligatoires et dotées des ressources appropriées auprès des communautés de langue officielle en milieu minoritaire.

Nous appuyons fermement la recommandation du QCGN visant à prévoir des mécanismes de transparence stricts dans la loi, afin de justifier les investissements en matière de langues officielles. Comme les membres de ce comité le savent, le financement fédéral dans le volet de l'éducation des langues officielles est fourni par l'entremise d'un Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Toutefois, les ententes signées dans le cadre de ce protocole ne prévoient pas de mécanismes de transparence adéquats. En effet, il n'existe aucun moyen de vérifier où l'argent est dépensé dans le cadre de ces ententes. Nous sommes préoccupés par le manque continu de transparence et de rapports de la part du gouvernement fédéral. Nous demandons, mais on nous les refuse, des renseignements précis sur la façon dont les fonds sont distribués, sur les bénéficiaires du financement, sur les projets financés, sur la proportion de financement de base comparativement au financement de projets, et cetera.

De plus, nous savons qu'environ 60 p. 100 des 65 millions de dollars transférés au Québec sont attribués à la bourse centrale, et envoyés au ministère des Finances, qui ne divulgue pas non plus la ventilation de ces fonds.

Pire encore, notre communauté ne peut pas participer aux négociations ou à la supervision de ces ententes. Nous n'avons pas de place à la table.

Les membres de votre comité ont recommandé d'améliorer la transparence de ces investissements à plusieurs reprises. Toutefois, les gouvernements successifs n'ont pas tenu compte de cette recommandation. Une loi modernisée doit faire de la transparence un élément obligatoire de ces ententes. Une loi modernisée doit aller plus loin. La dernière révision de la loi remonte à 1988. C'était avant la décision fondamentale *Mahe c. Alberta*, une décision rendue par la Cour suprême en 1990. Dans cette affaire, la Cour suprême a reconnu que les ayants droit, en vertu de l'article 23 de la Charte, avaient droit à la gestion et au contrôle exclusif des éléments de l'éducation qui concernent la langue et la culture. Ainsi, il n'est pas surprenant que la partie de la Loi sur les langues officielles qui régit le

VII — does not incorporate any concept of management and control by the minority language community.

A modernized Official Languages Act needs to close that gap. It needs to lay out a framework that creates proper space for management, and control of education by the minority language community.

In this respect, we echo the calls of Conseil des écoles fransaskoises and the Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, who have asked this committee to modernize the act to include a new framework for the administration of federal funding and education that requires proper transparency and takes into account the minorities' Charter right to manage and control.

We would also like to raise the question of the census. As you have already heard from others, including the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, the Fédération nationale des conseils scolaires francophones, the Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique and the Association canadienne-francaise de l'Alberta, the census can and should be an important source of information for minority-language school boards.

Outside Quebec, the census is the only source of data regarding the number and geographical distribution of the children of section 23 rights holders. The picture painted by the census is very incomplete. In Quebec, the situation is worse. The census does not count any section 23 rights holders in Quebec.

Let me explain. As you know, section 23 of the Charter sets out three categories of citizens who have the right to have their children educated in a minority language. The first category is parents whose first language learned and still understood is that of a linguistic minority in the province. This is the only category the census currently captures. However, as I'm sure you're well aware, this category does not apply in Quebec. Thus the census currently does not collect any data whatsoever on section 23 rights holders in Quebec.

We need to be able to identify our pool of potential clientele. In the face of declining enrolment, this is critical for our survival. Accurate data would improve our long-term planning, our policy efforts with the provincial government and, of course, our efforts to recruit students into the system. All of these could be improved if we had accurate data on how many rights holders there are and exactly where they are.

financement fédéral pour l'éducation dans la langue de la minorité — c'est-à-dire la partie VII — n'intègre aucune notion de gestion et de contrôle par la communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Une Loi sur les langues officielles modernisée doit combler cette lacune. Elle doit établir un cadre qui crée l'espace approprié pour la gestion et le contrôle de l'éducation par la communauté de langue officielle en situation minoritaire.

À cet égard, nous nous faisons l'écho du Conseil des écoles fransaskoises et du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, qui ont demandé à votre comité de moderniser la loi pour y ajouter un nouveau cadre lié à l'administration du financement fédéral et de l'éducation qui exige une transparence appropriée et tient compte du droit de gestion et de contrôle accordé aux minorités dans la Charte.

Nous aimerions également soulever la question du recensement. Comme vous l'ont déjà dit d'autres intervenants, notamment la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et l'Association canadienne-française de l'Alberta, le recensement peut et devrait être une source importante de renseignements pour les commissions scolaires de langue minoritaire.

À l'extérieur du Québec, le recensement est la seule source de données relatives au nombre et à la distribution géographique des enfants des titulaires des droits garantis par l'article 23. Le portrait fourni par le recensement est très incomplet. Au Québec, la situation est encore pire. En effet, le recensement ne compte aucun titulaire de droits garantis par l'article 23 au Québec.

Permettez-moi de m'expliquer. Comme vous le savez, l'article 23 de la Charte établit les trois catégories de citoyens qui ont le droit de faire instruire leurs enfants dans une langue minoritaire. La première catégorie est celle des parents dont la première langue apprise et toujours comprise est celle d'une minorité linguistique de la province. Actuellement, c'est la seule catégorie dont tient compte le recensement. Toutefois — et je suis sûre que vous le savez —, cette catégorie ne s'applique pas au Québec. Ainsi, le recensement ne recueille actuellement aucune donnée sur les titulaires de droits garantis par l'article 23 au Québec.

Nous devons être en mesure de déterminer notre bassin de clients potentiels. En raison de la baisse du nombre d'inscriptions, c'est essentiel à notre survie. Des données exactes amélioreraient notre planification à long terme, nos efforts stratégiques avec le gouvernement provincial et, manifestement, nos efforts en vue de recruter des élèves dans le système. Toutes ces choses pourraient être améliorées si nous avions des données exactes sur le nombre de titulaires de droits et sur leur situation géographique.

We have been working with our francophone counterparts outside Quebec to change the census so it counts all rights holders across the country. Your committee could help.

A modernized Official Languages Act should enable and encourage or, better yet, require Statistics Canada to include census questions that count all categories of rights holders under section 23 of the Charter. Thank you.

The Chair: Thank you very much. We will start our question period.

[*Translation*]

Senator Gagné: Thank you for your presentations and for being here this evening. As to the witnesses who told us about agreements between Health Canada and your organizations, I simply want to say that this model is also mentioned as an example by francophone communities outside Quebec as an effective way of implementing Part VII, through positive measures. It is easier to follow the transfers, that is, the money that goes to organizations that participate in developing priorities and action plans. Having participated extensively in developing the health sector as the president of Université de Saint-Boniface at the time and as co-chair of the Consortium national de formation en santé, I know full well that this is an effective model and I encourage you to continue in that vein.

You mentioned challenges related to the framework and accountability. Do you have specific suggestions as to establishing a framework for linguistic obligations pursuant to federal-provincial or territorial agreements on education, and on health as well, that would make it possible to follow the funds once they have been transferred to the province? Let us begin with education, and then health.

Ms. Maccarone: The powers of Canadian Heritage are restricted to consultation. I would say that is a good place to make a change powers. As an education network, we regularly consult Canadian Heritage to hold them to account for the lack of transparency in funding of the education network. The department itself says that its hands are tied. They cannot do anything at the provincial level because education is under provincial jurisdiction. In my opinion, the federal government should require transparency as part of the provisions for the transfer of public funds. That way, when minority communities ask for transparency, the government would be able to answer their requests in specific terms. When public funds are involved, I think that should be easy.

En collaboration avec nos homologues francophones de l'extérieur du Québec, nous tentons de modifier le recensement, afin qu'il tienne compte de tous les titulaires de droits d'un bout à l'autre du pays. Votre comité pourrait nous aider à y parvenir.

Une Loi sur les langues officielles modernisée devrait permettre et encourager ou, encore mieux, exiger que Statistique Canada ajoute des questions de recensement qui dénombrent toutes les catégories de titulaires de droits garantis en vertu de l'article 23 de la Charte. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Nous passons maintenant aux questions.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Je vous remercie de vos présentations et de votre présence ici ce soir. Pour ce qui est des témoins qui nous ont fait part des ententes qui existent entre Santé Canada et vos organisations, je voulais simplement vous dire que ce modèle est cité en exemple aussi dans la francophonie canadienne, c'est-à-dire à l'extérieur du Québec, comme une façon efficace d'assurer une application de la partie VII, soit avec des mesures positives. Il est plus facile de suivre la trace des transferts, soit l'argent qui est versé aux organisations, lesquelles participent à l'élaboration des priorités et des plans d'action. Pour avoir beaucoup participé à développer le secteur de la santé en tant que rectrice de l'Université de Saint-Boniface à l'époque et de coprésidente du Consortium national de formation en santé, je sais très bien que ce modèle fonctionne et je vous encourage à continuer dans cette veine.

Vous avez mentionné les défis de l'encadrement de la reddition de comptes. Avez-vous des suggestions concrètes sur la façon d'encadrer les obligations linguistiques qui découlent des ententes fédérales-provinciales ou territoriales en matière d'éducation, et aussi en matière de santé, de sorte que nous puissions être en mesure de suivre les fonds une fois qu'ils ont été transférés à la province? Commençons par l'éducation, avant d'aborder la santé.

Mme Maccarone : Patrimoine canadien a seulement des pouvoirs de consultation. Je dirais qu'il s'agit d'un bon endroit pour effectuer un changement de pouvoir. Comme réseau en éducation, nous consultons régulièrement Patrimoine canadien pour obtenir une reddition quant au manque de transparence lié au financement du réseau en éducation. Lui-même dit avoir les mains liées. Ils ne peuvent mener des actions au niveau provincial, car l'éducation fait partie d'un mandat provincial. Selon moi, il serait préférable que le gouvernement fédéral exige que la transparence fasse partie des dispositions de transfert de fonds publics. Ainsi, lorsque les communautés minoritaires demandent de la transparence, le gouvernement sera en mesure de répondre concrètement à leurs demandes. Il me semble que, quand on parle de fonds publics, cela devrait être facile.

The other problem we have is that the money is transferred to a number of provincial areas. Is it Canadian Heritage, the Treasury Board Secretariat, the Department of Finance or the Ministry of Education? It would be helpful, as the QCGN just said, if there were an entity that included the network in order to offer that transparency.

Senator Gagné: What about the linguistic clauses in federal-provincial agreements? Should the transfer agreements have much more specific clauses?

Ms. Maccarone: Yes.

[*English*]

Accountability clauses within the protocols and all the agreements would be very welcome. They would have to be mandatory. It is not enough to say, "We require this," because my understanding is there are many items relative to the protocol agreements — specifically Part VII, for example — that exist but are not enforced. I would suggest that they must be mandatory and that a transparent record of information be exchanged and then accessible.

[*Translation*]

Senator Gagné: Would you like to comment on the accountability framework, Ms. Johnson?

[*English*]

Ms. Johnson: I think in terms of health and social services, we have been successful with regard to transparency and how the resources are requested. I think you could look at health as a good example.

There are probably some good people to speak to within Health Canada who could give you insight as to how they have structured the health programming, the health and social services programming. I would put forward a suggestion to speak directly to Sally Scott at the office that manages the portfolio and get her input.

Senator Moncion: There are a lot of similarities between the needs of anglophones in Quebec and francophones across Canada. Being in minority environments, we're talking about accountability, being consulted, being stakeholders and being at the table when negotiations are going on. You talk about the statistics and you talk about the positive measures.

How involved are you with your Canadian counterparts on this? Are you alone in Quebec dealing with things in Quebec? It's the same with the health community group. Are you alone in

Aussi, la difficulté que nous avons, c'est que l'argent est versé dans plusieurs domaines provinciaux. Est-ce que c'est Patrimoine canadien, le Conseil du Trésor du Canada, le ministère des Finances ou le ministère de l'Éducation? Il serait utile, comme le QCGN vient de le mentionner, d'avoir une entité qui puisse englober le réseau pour être en mesure d'offrir cette transparence.

La sénatrice Gagné : Qu'en est-il des dispositions linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales? Est-ce qu'il devrait y avoir des dispositions beaucoup plus spécifiques dans les ententes de transfert?

Mme Maccarone : Oui.

[*Traduction*]

Des dispositions relatives à la reddition de comptes dans les protocoles et dans toutes les ententes seraient très bien accueillies. Elles devraient être obligatoires. Il n'est pas suffisant de dire qu'une chose est exigée, car d'après ce que je comprends, il existe de nombreux éléments relatifs aux protocoles d'ententes — plus précisément la partie VII, par exemple —, mais ils ne sont pas appliqués. Je vous suggère de les rendre obligatoires et de faire en sorte qu'un dossier d'information soit échangé et rendu accessible.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Aviez-vous des commentaires au sujet du cadre de reddition de comptes, madame Johnson?

[*Traduction*]

Mme Johnson : Je pense qu'en ce qui concerne la santé et les services sociaux, nous avons réussi à assurer la transparence dans les demandes de ressources. Je crois que vous pourriez examiner le secteur de la santé, car c'est un bon exemple.

Certains intervenants de Santé Canada pourraient probablement vous donner une idée de la façon dont ils ont structuré les programmes de santé, c'est-à-dire les programmes de santé et de services sociaux. Je vous suggère de parler directement à Sally Scott, du bureau qui gère ce portefeuille, afin de lui demander son avis.

La sénatrice Moncion : Il y a beaucoup de points communs entre les besoins des anglophones du Québec et ceux des francophones d'un bout à l'autre du Canada. Dans les milieux en situation minoritaire, on parle de reddition de comptes, de consultations, de parties intéressées et de participation à la table des négociations. Vous parlez de statistiques et de mesures positives.

Dans quelle mesure collaborez-vous avec vos homologues canadiens dans ce domaine? Êtes-vous seuls pour vous occuper des enjeux qui existent au Québec? C'est la même chose dans le cas du groupe de santé communautaire. Êtes-vous seuls ou

this or do you have exchanges with your counterparts across Canada?

Ms. Maccarone: That's an excellent question. No, we're not alone. I would say the Quebec English School Board Association feels very much a part of the francophone minority education groups outside of the province. We liaise regularly with them as members of the Canadian School Board Association. This is an opportunity for us to network. We also participate in meetings regularly with the FCNCSF. We attend their annual general assemblies.

When it comes to political measures we know have a significant impact in our minority community in the province of Quebec, we rally together as a family. An excellent example of this is the defeat of Bill 86 in Quebec which would have enacted significant changes to the governance system in education. It was in large part because of a community effort not just in Quebec but outside of Quebec. Those changes would have had a significant impact on those minority communities. We do often work in collaboration.

Ms. Johnson: We also have a very good relationship with our counterpart in the rest of Canada, the Société Santé en français. We do, much like the education sector, participate in each other's meetings. We have regular conversations on particular issues important to both of our organizations. I would say we have a good relationship.

Senator Moncion: Thank you.

My other question is about the funds. In the health group, you were talking about $150 million provided over time for McGill University and I think another group. You're saying these projects are very good for you. Could you explain how the university interacts with you?

Ms. Johnson: Yes. There are two plain beneficiaries for this funding envelope. We have McGill University, which gets money for education and language training, and you have the CHSSN that has resources for networking and working with our public partners to support their efforts to improve access.

The McGill University resources are given primarily to the health institutions across the province to do language training for health professionals. There are also smaller amounts dedicated to bursary programs for students studying in health and social

échangez-vous avec vos homologues d'un bout à l'autre du Canada?

Mme Maccarone : C'est une excellente question. Non, nous ne sommes pas seuls. Je dirais que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec a vraiment l'impression de faire partie des groupes francophones d'éducation en milieu minoritaire de l'extérieur de la province. En effet, nous communiquons régulièrement avec ces groupes à titre de membres de l'Association canadienne des commissions scolaires. Cela nous donne l'occasion de faire du réseautage. Nous participons aussi fréquemment aux réunions de la FNCSF. Nous participons à leurs assemblées générales annuelles.

Lorsqu'il s'agit de mesures politiques qui, nous le savons, ont des répercussions importantes sur notre communauté en situation minoritaire dans la province de Québec, nous nous réunissons pour former une grande famille. Je pourrais vous donner l'excellent exemple de l'échec du projet de loi 86, au Québec, qui aurait apporté des changements importants au système de gouvernance en matière d'éducation. Ce dénouement est en grande partie attribuable à l'effort communautaire déployé non seulement au Québec, mais également à l'extérieur du Québec. Ces changements auraient eu des répercussions importantes sur les communautés en situation minoritaire. Nous collaborons donc fréquemment.

Mme Johnson : Nous avons également une très bonne relation avec notre homologue du reste du Canada, c'est-à-dire la Société Santé en français. Comme c'est le cas dans le secteur de l'éducation, nous participons mutuellement aux réunions de chacun. Nous discutons régulièrement d'enjeux précis qui sont importants pour nos deux organismes. Je dirais que nous avons une bonne relation.

La sénatrice Moncion : Merci.

Mon autre question concerne les fonds. Dans le groupe de santé, vous parliez de 150 millions de dollars en financement, au fil du temps, pour l'Université McGill et un autre groupe, je crois. Vous affirmez que ce sont de très bons projets pour vous. Pourriez-vous expliquer comment l'université interagit avec votre organisme?

Mme Johnson : Oui. Il y a deux bénéficiaires évidents de cette enveloppe de financement. Il y a l'Université McGill, qui reçoit des fonds pour l'éducation et la formation linguistique, et il y a le Réseau communautaire de santé et de services sociaux, qui obtient des ressources pour le réseautage et la collaboration avec nos partenaires publics pour appuyer les efforts en vue d'améliorer l'accès.

Les ressources de l'Université McGill sont principalement versées aux établissements de soins de santé d'un bout à l'autre de la province, afin qu'ils offrent une formation langagière aux professionnels de la santé. De plus petites sommes sont également réservées pour les programmes de bourses pour les

services, retention programming and even the promotion of some research.

In the community sector, our envelope is divided between network development, knowledge development of the community, data, et cetera, and also our support to our health institutions to improve services.

That $150 million over 15 years has had a significant impact on the English-speaking community in Quebec. It really has, I would say, even gone beyond the health sector. It has influenced other sectors because a strong community organization that has been successful in health all of a sudden is starting to have success in economic development and starting to have success in zero to five programming, et cetera. It has had a ripple effect in communities across the province.

The health institutions, actually, with the language training support they're getting from McGill and the resources they're getting from us and having local community organizations which can speak for themselves and collaborate with the public partners, for the first time in generations they feel like they have some capacity to improve the access to their local services for their communities.

It really has been an important shift in communities in the last 15 years about their understanding of the realities of the English-speaking community, their capacity to change and adapt services to better serve these communities and that sense of vitality, of whom the community is, is much better defined.

Senator Moncion: That's the program you were speaking about emulating because it's a success story and it is something that is growing?

Ms. Johnson: I think there are transferable elements in the model we've developed in health and social services. You can't take what we did and plug it into another program without adapting it. I think there are some important transferable elements such as ensuring there are contribution programs where the communities are recipients and in control of the resources. Those communities have an important influence in terms of developing the priorities. That there is a good relationship developed between the provincial organizations working in this area and the community organizations going to be working in these areas.

I think these are all principles that can be applied in many, many different sectors.

étudiants qui étudient dans le secteur de la santé et des services sociaux, pour les programmes de rétention, et même pour la promotion de certaines recherches.

Dans le secteur communautaire, notre enveloppe est répartie entre l'établissement de réseaux, le perfectionnement des connaissances de la communauté, les données, et cetera. Elle appuie également l'amélioration des services dans nos établissements de santé.

Ces 150 millions de dollars sur 15 ans ont eu des répercussions importantes sur la communauté anglophone du Québec. Je dirais que ces répercussions ont même dépassé le secteur de la santé. En effet, cet argent a influencé d'autres secteurs, car un solide organisme communautaire qui a atteint ses objectifs dans le domaine de la santé commence soudainement à les atteindre aussi dans le développement économique et dans les programmes pour les enfants de zéro à cinq ans, et cetera. Cela a engendré un effet domino dans les collectivités d'un bout à l'autre de la province.

En fait, grâce au soutien à la formation langagière qu'ils obtiennent de l'Université McGill, aux ressources que nous leur fournissons et au fait que des organismes communautaires locaux peuvent parler en leur nom et collaborer avec des partenaires publics, les établissements de soins de santé, pour la première fois depuis des générations, ont l'impression d'avoir la capacité nécessaire pour améliorer l'accès à leurs services locaux dans leurs collectivités.

Au cours des 15 dernières années, on a commencé à mieux comprendre la réalité de la communauté anglophone, et sa capacité de changer et d'adapter les services pour mieux servir ses communautés. De plus, cette impression de vitalité et d'identité de la communauté est beaucoup mieux définie.

La sénatrice Moncion : Est-ce le programme que vous suggériez d'imiter, car c'est un exemple de réussite et de croissance?

Mme Johnson : Je crois qu'il y a des éléments transférables dans le modèle que nous avons élaboré dans le secteur de la santé et des services sociaux. Toutefois, vous ne pouvez pas prendre les éléments que nous avons élaborés et les intégrer à un autre programme sans les adapter. Je crois qu'il y a quelques éléments importants qui sont transférables, par exemple veiller à ce qu'il y ait des programmes de contributions dans lesquels les communautés reçoivent et contrôlent les ressources. Ces communautés exercent une grande influence sur l'établissement des priorités. Il faut établir une bonne relation entre les organismes provinciaux qui travaillent dans ce domaine et les organismes communautaires qui travailleront dans ces domaines.

Je crois que tous ces principes peuvent être utiles dans un grand nombre de différents secteurs.

Senator Moncion: For the Quebec English School Boards Association, you were saying the provincial government receives, I think, $65 million a year and you don't see the money or you don't seem to know where the money goes?

Ms. Maccarone: That's correct. We've asked multiple times so that we could have an idea.

Some of the funds go to our director general's table for distribution within the nine English school boards and they determine educational priorities. We know, for example, there is approximately $35 million that should be designated for infrastructure funds. There is no clarity. There are no details. We have not had access to those funds. I have had meetings with the premier of Quebec and asked him specifically if they were able to provide us transparency on those funds and they are not even able to give us the details.

There are concerns, for example, if we say each student in the province is funded to the tune of between $8,000 and $10,000, let's say it is $10,000 per student. We know in minority communities when you're a smaller school you do require additional funds.

We mentioned the Gaspé region earlier. It's a school board territory of over 4,000 kilometres — that's the size of Spain — for 1,200 students. Some of our students need to take airplanes, boats, to get to school. There are one-room school houses where there are 40 students from kindergarten all the way up to Grade 11. Understandably their needs will be greater, but the funding, that $10,000 per student is not increased in their needs. There is concern that, perhaps due to the lack of transparency, every student is treated equally in the province of Quebec.

It could be that that $10,000 includes $9,000 and then $1,000 from federal funding. We're unable to have the clarity to determine whether this is actually the reality in our community instead of them receiving the $10,000 plus the $1,000 to meet their very diverse and clear needs.

Senator Moncion: Again, there are a lot of similarities in what you're saying and what we see in other provinces where francophones are concerned. Thank you.

[*Translation*]

Senator Maltais: Welcome, ladies and gentleman. I will begin with the Quebec English School Boards Association because I am familiar with you.

La sénatrice Moncion : En ce qui concerne l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, vous disiez que le gouvernement provincial reçoit, je crois, 65 millions de dollars par année, et vous ne voyez pas cet argent ou vous ne semblez pas savoir où cet argent est dépensé.

Mme Maccarone : C'est exact. Nous avons posé la question à de nombreuses reprises, afin de nous faire une idée de la situation.

Certains de ces fonds sont versés à la table des directeurs généraux pour qu'ils soient répartis entre les neuf commissions scolaires anglophones, qui établissent des priorités en matière d'éducation. Nous savons, par exemple, qu'environ 35 millions de dollars devraient être affectés aux fonds d'infrastructure. Rien n'est clair. Il n'y a aucun détail. Nous n'avons pas eu accès à ces fonds. J'ai participé à des réunions avec le premier ministre du Québec et je lui ai demandé si son gouvernement était en mesure de faire preuve de transparence au sujet de ces fonds, et il ne peut même pas nous donner ces détails.

Cela soulève des préoccupations, car si nous présumons qu'on prévoit de 8 000 $ à 10 000 $ par élève dans la province — présumons qu'il s'agit de 10 000 $ par élève. Nous savons que les plus petites écoles d'une collectivité en milieu minoritaire ont besoin de fonds supplémentaires.

Un peu plus tôt, nous avons mentionné la région de Gaspé. Ce territoire de commission scolaire couvre plus de 4 000 kilomètres — c'est la superficie de l'Espagne — pour 1 200 élèves. Certains de nos élèves doivent prendre l'avion ou un traversier pour se rendre à l'école. Il existe des écoles qui ont une seule salle où s'entassent 40 élèves de la maternelle à la 11e année. Manifestement, ils auront de plus grands besoins, mais le financement, c'est-à-dire 10 000 $ par élève, n'est pas augmenté en fonction de leurs besoins. On se demande si chaque élève est traité de façon équitable dans la province de Québec, et c'est peut-être en raison d'un manque de transparence.

Il se peut que ces 10 000 $ comprennent 9 000 $ et ensuite 1 000 $ de financement fédéral. Nous sommes incapables d'obtenir les précisions nécessaires pour déterminer si c'est la réalité dans notre collectivité ou si les élèves reçoivent 10 000 $ plus 1 000 $ pour répondre à leurs besoins très diversifiés et précis.

La sénatrice Moncion : Encore une fois, il y a de nombreux points communs entre ce que vous dites et ce que nous observons dans d'autres provinces où les francophones ont aussi des inquiétudes. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Bienvenue, mesdames et monsieur. Je vais commencer par l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, parce que je vous connais bien.

Ms. Maccarone: Oh, really? That is good to hear.

Senator Maltais: From 1976 to 1978, I was the deputy chair of the Fédération des commissions scolaires du Québec and we worked with the director general from Montreal at the time.

Ms. Maccarone: I hope it was a good relationship.

Senator Maltais: Very good. The proof of that is that, on the North Shore, we have an English school board that is part of the Association des commissions scolaires de la Côte-Nord, which includes all the small municipalities from Mingan to Saint-Augustin. There are 11 completely anglophone communities. It works very well.

You have a Deputy Minister of Education for anglophone affairs, do you not?

Ms. Maccarone: Recently appointed.

Senator Maltais: Indeed. I think you have very productive discussions between the two communities as regards the school boards. It is not war, as it in New Brunswick where francophone students cannot take the same bus as anglophone students. That kind of war ended in 1759. There are many productive discussions. Especially for young people who are preparing to continue on to college or university, that is indispensable.

You talked about the declining birth rate and the dwindling number of anglophones. The percentage is the same for francophones. Families are smaller than they were 50 years ago. It is sad, but that is reality. We have to deal with it. I imagine it is not easy for you. You have large schools. Subsidies are provided for maintenance on a square foot basis. If you occupy just half the space, you would get just half the subsidy, but you are legally required to maintain the whole school. So you have the same problem as the francophones in that regard.

As to the specific agreements, we know from the outset that education is under provincial jurisdiction. There are agreements with Canadian Heritage. You have some now and you will have more in the future. The problem is that the agreements are not recurrent, so you cannot rely on them in the long term to prepare a five-year plan, for example. If you want to renovate your gymnasium over five years and spend one million dollars per year, for instance, you cannot do it because the funding is not recurrent. You are at the mercy of the minister and their budgets. That kind of dependence is not normal. The funding should be recurrent when there are long-term agreements; factual agreements are fine, but they should be long term.

Mme Maccarone : Ah oui? Bonne nouvelle.

Le sénateur Maltais : Dans les années 1976-1978, j'étais vice-président de la Fédération des commissions scolaires du Québec et nous travaillions avec le directeur général de Montréal de l'époque.

Mme Maccarone : C'était une bonne relation j'espère.

Le sénateur Maltais : Très bonne. La preuve, c'est que, sur la Côte-Nord, nous avons une commission scolaire anglophone qui fais partie de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord, qui regroupe toutes les petites municipalités de Mingan à Saint-Augustin. Il y a 11 communautés entièrement anglophones. Cela fonctionne très bien.

Vous avez un sous-ministre de l'Éducation aux affaires anglophones, si je ne me trompe pas?

Mme Maccarone : Récemment nommé.

Le sénateur Maltais : Voilà. Je crois que vous faites des échanges très fructueux entre les deux communautés sur le plan des commissions scolaires. Ce n'est pas la guerre, comme on le voit au Nouveau-Brunswick où les élèves francophones ne peuvent prendre le même autobus que les élèves anglophones. Il n'y a plus ce genre de guerre depuis 1759. Il y a beaucoup d'échanges productifs. Surtout, pour les jeunes qui se préparent à poursuivre leurs études au niveau collégial et universitaire, c'est indispensable.

Vous avez parlé de dénatalité et du nombre d'anglophones qui diminue. C'est le même pourcentage que chez les francophones. Les familles sont moins nombreuses qu'il y a 50 ans. C'est malheureux, mais c'est la réalité. Nous devons composer avec cela. J'imagine que ce n'est pas facile pour vous. Vous avez de grandes écoles. Les subventions sont données pour l'entretien au pied carré. Si vous n'occupez que la moitié de l'espace, vous n'aurez que la moitié de la subvention, mais la loi vous oblige à entretenir toute l'école. Donc, vous vivez le même problème que les francophones sur ce point.

En ce qui concerne les ententes particulières, nous pouvons établir d'entrée de jeu que l'éducation est de compétence provinciale. Il y a des ententes avec Patrimoine canadien. Vous en avez et vous en aurez encore. Le problème, c'est que les ententes ne sont pas récurrentes, vous ne pouvez pas vous baser sur elles à long terme, pour préparer un plan quinquennal, par exemple. Si, par exemple,vous voulez rénover votre gymnase sur une période de cinq ans à raison de 1 million de dollars par année, vous ne pourrez pas le faire, parce que le financement n'est pas récurrent. Cela dépend de la bonne humeur du ministre et de ses budgets. Cette dépendance n'est pas normale. Cela devrait être récurrent lorsqu'il y a des ententes à long terme; des ententes factuelles, ça va, mais à long terme.

As to accountability, the President of the Treasury Board of Canada, Scott Brison, has appeared before the committee twice. In his first year in that position, I asked him if he could ensure accountability for the money that Canadian Heritage provides the provinces. He said that was no problem, and I wished him good luck. He came back two years later and said it was impossible. I knew that, because lump sums of money are transferred to the provinces, and the provinces distribute them in their jurisdiction. For health and education, it is the provinces that divide up the funding and not the federal government.

The Minister of Canadian Heritage is often criticized for not providing the amount of money planned. That is not necessarily the case. The federal government provided it through block transfers, and it is up to the provinces to distribute it. In situations such as the one in British Columbia, the problem is that the province does not give any funding to the French school board. The same is true of other provinces, which I will not name.

If it were stipulated in the Constitution, the funding would go to education, and there would be no problem. The money is provided in a lump sum, however, in the form of equalization payments, and the provinces allocate the funding. So you can forget about accountability. In Quebec, it is possible if you have a specific agreement with the Quebec government. If the planned budget were $100,000 and you received $40,000 of it, you would have the right to find out what happened to the remaining $60,000 under the Access to Information Act and the Public Protector Act.

Now I would like to know how many francophone students you have.

Ms. Maccarone: That is a very good question. We do not have exact figures, but about 25 to 30 per cent of our students are francophones.

Senator Maltais: You also have anglophone students from other provinces.

Ms. Maccarone: Yes, but the numbers are very low.

Senator Maltais: In Quebec, the Valcartier military base welcomes a lot of members of the armed forces from right across Canada, and they are often anglophones. The English school board provides education from kindergarten to college, since there is still an English CEGEP.

Ms. Maccarone: They are rights holders.

Senator Maltais: Is that right? Thank you very much.

Pour ce qui est de la reddition de comptes, nous avons reçu à deux reprises le président du Conseil du Trésor du Canada, Scott Brison. La première année de sa nomination, je lui ai demandé s'il pouvait s'assurer qu'il y ait une reddition de comptes quant à l'argent qui est versé par Patrimoine canadien aux provinces. Il m'a répondu qu'il n'y avait pas de problème, et je lui ai souhaité bonne chance. Il m'est revenu deux ans plus tard en me disant que c'était impossible. Je le savais, parce que ce sont des transferts globaux qui sont transférés aux provinces et que les provinces les traitent dans leur juridiction. En matière de santé et d'éducation, ce sont les provinces qui en font le départage et non pas le gouvernement fédéral.

Souvent, on reproche au ministre de Patrimoine canadien de ne pas verser l'argent prévu. Ce n'est pas nécessairement vrai. Le gouvernement canadien l'a versé dans des transferts globaux, et c'est aux provinces d'en faire la distribution. Dans le cas de situations telles que celles vécues en Colombie-Britannique, c'est parce que la province n'en verse pas au conseil scolaire francophone. Il en va de même pour d'autres provinces que je ne nommerai pas.

Si c'était indiqué dans la Constitution, les sommes versées seraient destinées à l'éducation, et il n'y aurait pas de problème. Toutefois, l'argent est versé globalement dans ce qu'on appelle la péréquation et les provinces en font la répartition. Donc, oubliez la reddition de comptes. Au Québec, c'est possible si vous avez une entente particulière avec le gouvernement du Québec. Disons que le budget prévoyait 100 000 $ et que vous en avez reçu 40 000 $; vous avez le droit de savoir où les 60 000 $ sont allés grâce à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur le Protecteur du citoyen.

Maintenant, j'aimerais savoir combien d'élèves francophones vous accueillez.

Mme Maccarone : C'est une très bonne question. Nous n'avons pas de chiffres exacts, mais de 25 à 30 p. 100 de nos élèves sont francophones.

Le sénateur Maltais : Vous accueillez également des élèves anglophones d'autres provinces.

Mme Maccarone : Oui, mais ce chiffre est minime.

Le sénateur Maltais : À Québec, la base militaire de Valcartier accueille beaucoup de militaires qui viennent de partout au Canada et, souvent, ce sont des anglophones. La commission scolaire anglophone leur offre l'éducation de la maternelle jusqu'au collège, parce qu'il reste un cégep anglophone.

Mme Maccarone : Ce sont des ayants droit.

Le sénateur Maltais : C'est bien cela? Merci beaucoup, madame.

It is the same thing for the health sector. You can have specific agreements one year, but then they end because it is all covered by federal transfers. You have an anglophone Deputy Minister of Health in Quebec City, I believe, or a director general, if I am not mistaken. The problem is that the specific agreements you have concluded with McGill are not renewed every year. You cannot expect any accountability either because the province is responsible for the votes transferred for health. The provinces are guarded about how they distribute their overall budget.

I want to congratulate you on the $150 million in funding. That is interesting.

In what area do you offer services?

[*English*]

Ms. Johnson: First, I want to identify that we signed five-year contribution agreements. A new contribution agreement is not every year. We have had, since 2003, three different contribution agreements. That helps in terms of making long-term plans and developing partnerships and relationships. Having that level of stability is very important.

In terms of our territories, we have networks in every single region across the province of Quebec except Saguenay, where we're working on developing an organization in the Saguenay. That is the one territory right now where we do not have a network. There are several subregions that don't have a network representing them in the area of health and social services. We're trying to address those networks with, we hope, new and additional resources that Health Canada is providing in this new round of funding.

[*Translation*]

Senator Maltais: Do you go into anglophone indigenous communities? I am thinking specifically of the Innu and the Atikamekw. Do you go into those areas or do you stay along the St. Lawrence?

[*English*]

Ms. Johnson: Several of our networks have good relationships with the First Nations communities that speak English. For example, in the Gaspé, they work with the Mi'kmaq communities in the Gaspé. On the North Shore, they are working with the Naskapi Community and in the Monteregie, there is a relationship with the Mohawk community. I wouldn't say we serve them but I think we develop good relationships and try to make sure we have a good dialogue.

They have their own committees that represent —

En matière de santé, c'est encore la même chose. Vous pouvez avoir des ententes particulières une année, mais qui se terminent, parce que tout est dans les transferts fédéraux. Vous avez un sous-ministre anglophone à la Santé au Québec, je crois, ou un directeur général, si je ne me trompe pas. Le hic, c'est que les ententes particulières que vous avez conclues avec McGill ne se renouvelleront pas tous les ans. Vous n'en obtiendrez pas non plus une reddition de comptes, parce que les crédits qui sont transférés pour la santé relèvent de la province. Or, les provinces sont jalouses de la répartition de leur budget global.

Je tiens à vous féliciter pour les crédits de 150 millions de dollars. C'est intéressant.

Quelle est l'étendue du territoire où vous offrez des services?

[*Traduction*]

Mme Johnson : Tout d'abord, j'aimerais préciser que nous avons signé des ententes de contribution sur cinq ans. Nous ne signons pas une nouvelle entente de contribution chaque année. Depuis 2003, nous avons signé trois différentes ententes de contribution. Cela nous aide à élaborer des plans à long terme et à établir des partenariats et des relations. Il est très important de pouvoir compter sur ce type de stabilité.

En ce qui concerne nos territoires, nous avons des réseaux dans chaque région de la province de Québec, à l'exception du Saguenay, où nous travaillons à la mise sur pied d'un organisme. C'est le seul territoire, en ce moment, où nous n'avons pas de réseau. Il y a également plusieurs sous-régions qui n'ont pas de réseau pour les représenter dans le secteur de la santé et des services sociaux. Nous tenterons de régler la question de ces réseaux à l'aide, nous l'espérons, de nouvelles ressources supplémentaires que nous fournira Santé Canada dans ce nouveau cycle de financement.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Allez-vous dans les communautés autochtones de langue anglaise? Je pense particulièrement aux Innus et aux Atikamekw. Allez-vous dans ces territoires ou est-ce que vous vous limitez au bord du Saint-Laurent?

[*Traduction*]

Mme Johnson : Plusieurs de nos réseaux entretiennent de bonnes relations avec les collectivités des Premières Nations anglophones. Par exemple, dans la région de Gaspé, nos réseaux collaborent avec les collectivités micmaques. Sur la Côte-Nord, ils collaborent avec la communauté naskapie et en Montérégie, nous avons établi une relation avec la communauté mohawk. Je ne dirai pas que nous les desservons, mais je crois que nous avons établi de bonnes relations et que nous tentons de veiller à entretenir un bon dialogue.

Ces gens ont leurs propres comités qui représentent…

[*Translation*]

Senator Maltais: As to the communities in northern Quebec, I do not mean the Naskapi, because they are close to the river. I am referring to the residents of Schefferville, James Bay and Hudson Bay. Do you offer services to that Innu community?

[*English*]

Ms. Johnson: Each of our networks would be offering services locally. If there were someone who spoke English and they were First Nations and wanted to participate in the services, absolutely. They're not services designed for the First Nations communities but if they want to participate they absolutely can.

[*Translation*]

The Chair: I will give Senator Gagné the floor, but first I would like something clarified about federal transfers. There is in fact a federal-provincial agreement on education that provides funding specifically for education. You benefit from that agreement, do you not?

Ms. Maccarone: Yes.

The Chair: Okay, thank you for clarifying that.

Senator Gagné: In the end, I would like to clarify something. Since 1983, there has been a protocol for agreements on minority-language education and second-language instruction. It is a multilateral agreement.

Senator Maltais: Is it for higher education only?

Senator Gagné: No.

Senator Maltais: For the elementary level?

Senator Gagné: Under this protocol, the Council of Ministers of Education negotiates the multilateral agreement. A formula is established and then the bilateral agreements are signed. I simply wanted to clarify that. I have no further questions.

The Chair: On that note, ladies and gentleman, thank you very much for your presentations. They will certainly be helpful to us in drafting our report.

(The committee adjourned.)

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Lorsque je fais référence aux communautés du Nord du Québec, je ne parle pas des Naskapis, parce qu'ils sont collés sur le fleuve. Je fais référence aux habitants de Schefferville, de la baie James et de la baie d'Hudson. Offrez-vous des services à cette communauté innue?

[*Traduction*]

Mme Johnson : Chacun de nos réseaux offre des services à l'échelle locale. Si un membre anglophone d'une Première Nation souhaite recevoir des services, alors oui, absolument. Ce ne sont pas des services conçus pour les collectivités des Premières Nations, mais si leurs membres souhaitent participer, ils le peuvent certainement.

[*Français*]

Le président : Je vais laisser la parole à la sénatrice Gagné, mais auparavant, j'aimerais obtenir une précision sur la question des transferts fédéraux. Il y a bien une entente fédérale-provinciale en matière d'éducation qui permet le transfert de fonds directement en éducation. Vous bénéficiez de cette entente, n'est-ce pas?

Mme Maccarone : Oui.

Le président : D'accord. Merci de cette précision.

La sénatrice Gagné : Tout compte fait, je voulais apporter une clarification. Depuis 1983, il y a un protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et de la langue seconde. Il s'agit d'une entente multilatérale.

Le sénateur Maltais : Est-ce seulement au niveau supérieur?

La sénatrice Gagné : Non.

Le sénateur Maltais : Au niveau primaire?

La sénatrice Gagné : Dans le cadre de ce protocole, c'est le Conseil des ministres de l'Éducation qui négocie l'entente multilatérale. Il y a une formule qui est établie et ensuite des ententes bilatérales sont signées. Je tenais simplement à apporter cette précision. Je n'ai pas d'autres questions.

Le président : Sur ce, mesdames et monsieur, je vous remercie beaucoup de vos présentations. Elles vont certainement nous aider dans la rédaction de notre rapport.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 4, 2018

The Standing Senate Committee on Official Languages met in public today at 4:30 p.m. to continue its study on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act; and in camera, for consideration of a draft agenda (future business).

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good afternoon, honourable senators.

My name is René Cormier; I am a senator from New Brunswick, and it is my pleasure to chair today's meeting.

[*English*]

The Standing Senate Committee on Official Languages today concludes the second part of its study on the views of the official language minority communities on the modernization of the Official Languages Act.

We are pleased to welcome today two regional organizations representing English-speaking communities of Quebec. We welcome Rachel Hunting, Executive Director of the Townshippers' Association; as well as Linton Garner, Executive Director of the Regional Association of West Quebecers.

I would like to inform everyone that Voice of English-speaking Québec and the Committee for Anglophone Social Action were also invited but, unfortunately, had to decline.

Before I give the witnesses the floor, I invite senators to introduce themselves.

Senator Smith: Larry Smith, Quebec.

[*Translation*]

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick. Welcome.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec. Welcome.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

Senator McIntyre: Paul McIntyre from New Brunswick.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

Senator Gagné: Raymonde Gagné from Manitoba. Welcome.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 4 juin 2018

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 h 30, en séance publique, afin de poursuivre son examen de la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles, et à huis clos, afin d'étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, bonjour.

Je m'appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick, et j'ai le plaisir de présider la réunion d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles conclut aujourd'hui la deuxième partie de son étude sur la perspective des communautés minoritaires de langues officielles au sujet de la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui deux organismes régionaux représentant des communautés anglophones du Québec : Rachel Hunting, directrice exécutive de l'Association des Townshippers, et Linton Garner, directeur général de la Regional Association of West Quebecers.

J'aimerais informer chacun que Voice of English-speaking Québec et le Committee for Anglophone Social Action, qui avaient également été invités, n'ont malheureusement pas été en mesure de se présenter.

Avant de donner la parole à nos témoins, j'invite les sénateurs à se présenter.

Le sénateur Smith : Larry Smith, du Québec.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick. Bienvenue.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec. Bienvenue.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba. Bienvenue.

[*English*]

The Chair: Ms. Hunting, you have the floor.

Rachel Hunting, Executive Director, Townshippers' Association: : Good afternoon, Senator Cormier, Senator Poirier and honourable members of the committee. I'm here today as the executive director of Townshippers' Association, a regional organization based in the Eastern Townships of Quebec, which has been doing community development, advocacy and support of the English-speaking minority language community for just shy of 40 years.

Thank you for the opportunity for our organization to contribute to the dialogue around the modernization of the Official Languages Act. As the only piece of language rights legislation safeguarding the interests of Quebec's English-speaking communities, its importance cannot be understated nor can its influence on vitality for those communities be underestimated.

The act frames and ensures funding for our institutions and community development networks, rights for English speakers regarding access to federal services in English, their representation in the federal public service, and their right to do those jobs in English.

The historical Eastern Townships is home to approximately 40,000 individuals who identify their first official language as English. Youth retention continues to challenge the renewal and vitality of our communities. The proportion of English speakers aged 45 and up outweighs the proportion of those 0 to 45.

Out-migration has left rural communities vulnerable, with high levels of unemployment and low levels of income, even for those who have higher levels of education. In 2016, just over half — 53.2 per cent — of English speakers in the historical Eastern Townships held a high school certificate or less. Their tendency to have a low income was elevated when compared to French speakers in the region. Levels of unemployment were also higher among English speakers in the historical townships when compared to their French-speaking counterparts.

Provincially in 2016, 38.5 per cent of English speakers found themselves in a low income bracket compared to 31.8 per cent of the majority community. Low income is higher among English speakers living in the historical Eastern Townships, with the percentage of English speakers earning more than $50,000 per year, also well below that of French speakers in the same region.

When contemplating the significance of the Official Languages Act for the minority language community that resides in Quebec's historical Eastern Townships, one of its most pressing challenges, unemployment, underemployment, youth employment, employability, however you want to call the issue, that is what comes to mind.

[*Traduction*]

Le président : Madame Hunting, vous avez la parole.

Rachel Hunting, directrice exécutive, Association des Townshippers : Bonjour, sénateur Cormier, sénatrice Poirier et honorables membres du comité. Je suis ici aujourd'hui en tant que directrice exécutive de l'Association des Townshippers, organisme régional ayant son siège dans les Cantons de l'Est et œuvrant depuis bientôt près de 40 ans pour le développement, la défense des intérêts et le soutien de la minorité anglophone.

Nous vous remercions de donner à notre organisme l'occasion de contribuer au dialogue sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Étant donné que, en matière de droits linguistiques, c'est la seule mesure législative garantissant les intérêts des communautés anglophones du Québec, nous ne saurions trop insister sur son importance ni sur son influence pour l'épanouissement de ces collectivités.

La loi encadre et garantit le financement de nos institutions et de nos réseaux de développement communautaire, les droits des anglophones à l'accès à des services fédéraux en anglais, leur représentation dans la fonction publique fédérale et leur droit de travailler en anglais dans ces postes.

Les Cantons de l'Est comptent quelque 40 000 personnes identifiant leur première langue officielle comme étant l'anglais. Le manque de rétention des jeunes continue de rendre problématiques le renouvellement et l'épanouissement de nos collectivités. La proportion d'anglophones de 45 ans et plus dépasse celle de 0 à 45 ans.

L'exode a rendu vulnérables les collectivités rurales, avec de forts niveaux de chômage et de faibles niveaux de revenu, même pour ceux ayant fait des études poussées. En 2016, un peu plus de la moitié — 53,2 p. 100 — des anglophones des Cantons de l'Est avaient un diplôme de fin d'études secondaires ou moins. Ils étaient plus susceptibles d'avoir de faibles revenus que les francophones de la région. Le chômage était également plus élevé chez les anglophones des Cantons de l'Est, par rapport à leurs homologues francophones.

Dans la province, en 2016, 38,5 p. 100 des anglophones étaient dans une fourchette de faible revenu, par opposition à 31,8 p. 100 de la communauté de langue majoritaire. Les faibles revenus sont plus fréquents chez les anglophones des Cantons de l'Est, ainsi que le pourcentage de personnes gagnant moins de 50 000 $ par an.

Lorsqu'on réfléchit à l'importance de la Loi sur les langues officielles pour la communauté minoritaire de langue officielle vivant dans les Cantons de l'Est, l'un des problèmes les plus pressants qui viennent à l'esprit est celui du chômage, du sous-emploi, du chômage chez les jeunes ou de l'employabilité, selon l'étiquette que l'on veut donner au problème.

How does a piece of legislation like the Official Languages Act impact something like employment issues in our region? How could changes to the act improve the employment scenario for English speakers in rural Quebec?

Our community faces several obstacles to gainful employment in the private sector due to the ways Bill 101 is interpreted and/or applied, as well as discrimination related to how accents are received.

Aside from federal public service opportunities, how would a modern Official Languages Act address barriers to employment for rural Quebec's English speakers?

When measuring community vitality, a modern Official Languages Act should offer incentives to employers in Quebec who recognize the benefits of having a multilingual workforce with French first, of course, and who create opportunities that include and value Quebec's English speakers.

Further to the issue of employment, federal institutions should lead by example and employ adequate numbers of minority language Canadians. Minority language Canadians are largely absent from the federal workforce in the regions. English speakers are chronically under-represented in federal positions outside of the National Capital Region. Extending language rights under the act to federally regulated workers in businesses across Canada as, mentioned by our colleagues at the QCGN, providing a right to work and a right to service in the minority language from federally regulated businesses and institutions benefits both of Canada's official language minority communities.

The act must address the Internet and minority language populations more closely if it wants a truly modern act. While technology may very well displace geography in many ways, it has also proven to further marginalize the already marginalized.

Part V of the act could provide civil servants with the right to use either official language in their place of work, remote or in an office, as well as the right to learn a second language. As the standard for operations become increasingly digital and citizen interactions with the federal public service are driven to websites, we must not and cannot dismiss rural communities where the technologies required to conduct affairs online are inadequate, nor can we deny aging populations whose first reflex is not to do business digitally.

Comment une mesure législative comme la Loi sur les langues officielles influe-t-elle sur la question de l'emploi dans notre région? Comment des changements à la loi seraient-ils susceptibles d'améliorer les perspectives d'embauche des anglophones du Québec rural?

Les membres de notre collectivité affrontent plusieurs obstacles à l'obtention d'emplois rémunérateurs dans le secteur privé vu la façon dont la loi 101 est interprétée ou appliquée, et vu aussi la discrimination liée à la tolérance des accents.

Hormis les occasions d'emplois dans la fonction publique fédérale, comment une Loi sur les langues officielles moderne aplanirait-elle les obstacles à l'emploi pour les anglophones du Québec rural?

Pour l'épanouissement d'une collectivité, une loi sur les langues officielles modernisée devrait offrir des mesures incitatives aux employeurs du Québec qui reconnaissent les avantages d'avoir une main-d'œuvre multilingue — le français venant en premier, bien sûr — et qui crée des occasions incluant les anglophones du Québec et leur accordant de la valeur.

Toujours en matière d'emploi, les institutions fédérales pourraient prêcher par l'exemple et employer un nombre adéquat de Canadiens de langue minoritaire. Ces derniers sont largement absents de la main-d'œuvre fédérale dans les régions. Les anglophones sont systématiquement sous-représentés dans les postes fédéraux hors de la région de la capitale nationale. Élargir les droits linguistiques en vertu de la loi aux travailleurs occupant des emplois sous réglementation fédérale partout au Canada, comme l'ont suggéré nos collègues du QCGN, assurerait le droit de travailler et le droit d'être servi dans la langue minoritaire dans les entreprises et institutions sous réglementation fédérale partout au pays, ce qui bénéficierait aux deux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Si nous souhaitons véritablement moderniser la Loi sur les langues officielles, elle doit s'attaquer à la question d'Internet et des populations de langue minoritaire. Il est fort possible que la technologie se substitue à la géographie, de bien des façons, mais on constate qu'elle tend aussi à marginaliser ceux qui sont déjà marginalisés.

La partie V de la loi pourrait donner aux fonctionnaires le droit d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles dans leur lieu de travail, qu'il s'agisse d'un bureau ou d'un lieu éloigné, ainsi que le droit d'apprendre une langue seconde. Plus cela va, plus la norme pour les opérations devient numérique et plus les interactions des citoyens avec la fonction publique fédérale se fait par l'intermédiaire de sites web. Mais nous ne devons pas faire fi des collectivités rurales où les technologies requises pour faire affaire en ligne sont inadéquates. Il ne faut pas non plus oublier les populations vieillissantes dont le premier réflexe n'est pas de se tourner vers le numérique.

Part III of the act already provides several obligations for federal courts and tribunals. Current obligations regarding the administration of justice should remain and be enhanced to include the provision that judges of Canada's Supreme Court be fluently bilingual so they do not need the expertise of an interpreter when receiving individuals in their official language.

When examining access to justice for English speakers in a region like Quebec's Eastern Townships, Part III of the act could be further supported by a provision under Part VII that encourages and assists provincial governments in guaranteeing that access to justice in one's official language includes more than just bilingual judges. Support staff with adequate language skills for those bilingual judges is essential.

Part VII of the act needs to be clarified: its definitions, its application, and the Minister of Heritage's authority to implement its commitments. A modern act must clearly define what it means by "positive measures,""enhancing the vitality," and "assisting in the development of," regarding official language minority communities.

Official language minority communities hold the expertise required to understand the most effective investments of federal monies to respond to their specific needs. A modern act should make space for official language minority communities to identify and develop federal investment priorities and support a direct contribution model that enhances OLMC networks and develops their capacity.

There must be transparency around federal investments from provincial and territorial government recipients. There must also be a more focused role for the Commissioner of Official Languages, along with an established mechanism that has the power to sanction transgressions against the act.

Finally, it is our sincere hope the equality of English and French in Canada comes through a modern Official Languages Act. The act must not be written in such a way that differentiates the approach for either language. There cannot be a separate status for English and French minority language speakers.

The English-speaking community in Quebec needs to be properly equipped by the act in order to participate in national-, regional- and municipal-level discussions. This means adequate resources for consultations, a formal mechanism for consultations at the national level and inclusion that is proportionate to the number of English speakers in Quebec.

La partie III stipule déjà plusieurs obligations pour les cours et tribunaux fédéraux. Les obligations actuelles quant à l'administration de la justice devraient rester en place et être améliorées par une disposition selon laquelle les juges de la Cour suprême du Canada devraient parler couramment les deux langues afin de ne pas avoir besoin de l'expertise d'un interprète quand ils entendent des particuliers s'exprimant dans leur langue officielle.

En ce qui concerne l'accès à la justice pour les anglophones d'une région comme les Cantons de l'Est, on pourrait appuyer la partie III de la loi par une disposition dans la partie VII encourageant et exhortant des gouvernements provinciaux à garantir l'accès à la justice dans la langue officielle de son choix, avec autre chose que juste des juges bilingues. Il est essentiel, en effet, que ces juges bilingues aient un personnel de soutien disposant des compétences linguistiques adéquates.

Il faut clarifier la partie VII de la loi, ses définitions, son application, et le pouvoir du ministre du Patrimoine quant à la mise en œuvre des engagements. Une loi moderne doit définir clairement ce qui est entendu par « mesures positives », « favoriser l'épanouissement » et « appuyer le développement », en ce qui concerne les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont l'expertise voulue pour savoir quel investissement de fonds fédéraux répondrait le mieux à leurs besoins précis. Une loi modernisée devrait permettre aux communautés de langue officielle en situation minoritaire d'identifier et de développer les priorités d'investissement fédéral. Elle devrait également appuyer un modèle de contribution directe qui améliore la capacité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et leurs réseaux.

Il faut assurer la transparence pour les récipiendaires des investissements fédéraux au niveau des gouvernements provinciaux et territoriaux. Il faut aussi un rôle plus ciblé pour le commissaire aux langues officielles, ainsi qu'un mécanisme établi permettant de sanctionner les contraventions à la loi.

Enfin, nous espérons sincèrement que l'égalité du français et de l'anglais retentisse clairement dans une loi sur les langues officielles modernisée. La loi doit être rédigée de telle façon qu'elle ne différencie pas l'approche pour une langue ou l'autre. On ne peut pas avoir de statut distinct pour les anglophones et francophones en situation minoritaire.

La loi doit équiper correctement la communauté anglophone du Québec pour qu'elle puisse participer aux discussions aux niveaux national, régional et municipal. Il faut pour cela des ressources adéquates en matière de consultation, un mécanisme officiel pour des consultations au niveau national et une inclusion proportionnelle au nombre d'anglophones au Québec.

Thank you once again for your time here today. I look forward to your questions.

[*Translation*]

It will be my pleasure to answer your questions in French, if you wish.

The Chair: Thank you very much, Ms. Hunting.

[*English*]

Linton Garner, Executive Director, Regional Association of West Quebecers: Thank you, honourable senators, for allowing us to be here today. I represent the Regional Association of West Quebecers.

It is a community organization that has been serving the English-speaking community in the Outaouais region since 1994. Our organization provides a variety of services to the community, including but not exclusive to: information and referral, a new resident program, employability programs, French second-language training, cultural activities and communications services, as well as representation on issues involving municipal, provincial and federal authorities.

Our community has grown considerably since the first settlers were brought here by Philemon Wright in 1800. Our community has 70,880 members and represents about 18.7 of per cent of the Outaouais region's population. Our numbers vary in strength from around 35 per cent in the city of Aylmer to 60 per cent in the Pontiac, a rural area, which remains as one of the few census divisions where the official-language minority represents a local majority. The English-speaking community has grown between 1996 and 2016 by 32 per cent, which is a higher rate than for the francophones in the region, which is around 22 per cent, and of anglophones across Quebec, which is around 19 per cent. The Outaouais is now home to the fourth-largest English-speaking community in Quebec after Montreal, Laval and the Montérégie. Immigrants represent about 26 per cent of the English-speaking community in the region, of which 53 per cent are visible minorities.

The community perspective on the Official Languages Act is that it is good on paper but doesn't substantively affect our daily lives. The perception of the legislation by *Monsieur et Madame Tout le Monde* in our communities is it is created to give access for francophones to the civil service. Most of the community doesn't even know it exists or what it is supposed to accomplish. In fact, when it comes to language issues, the English-speaking community in Quebec feels abandoned by the federal government in many cases.

Je vous remercie encore de m'avoir donné l'occasion de témoigner aujourd'hui. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

[*Français*]

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions en français, s'il y a lieu.

Le président : Merci beaucoup, madame Hunting.

[*Traduction*]

Linton Garner, directeur général, Regional Association of West Quebecers : Merci, honorables sénateurs, de nous avoir invités aujourd'hui. Je représente la Regional Association of West Quebecers.

Nous sommes un organisme communautaire qui dessert les communautés anglophones de l'Outaouais depuis 1994. Notre organisme offre une gamme de services à la communauté, entre autres : information et référence, programme pour nouveau résidant, programme d'employabilité, formation en français langue seconde, activités culturelles et services de communication, de même que représentation sur des questions touchant les autorités municipales, provinciales et fédérales.

Notre communauté a cru considérablement depuis l'arrivée des premiers colons qui accompagnaient Philemon Wright en 1800. Notre communauté compte 70 880 membres et représente environ 18,7 p. 100 de la population de la région de l'Outaouais. Nos proportions varient, passant de 35 p. 100 dans la ville d'Aylmer à 60 p. 100 dans le Pontiac, une région rurale, qui demeure l'une des seules divisions de recensement où la population de langue officielle minoritaire représente une majorité locale. La communauté anglophone a crû de 32 p. 100 entre 1996 et 2016, ce qui est un taux supérieur à celui des francophones dans la région, qui se situe autour de 22 p. 100, et des anglophones dans l'ensemble du Québec, soit environ 19 p. 100. L'Outaouais est la région où se trouve la quatrième communauté anglophone en importance au Québec après Montréal, Laval et la Montérégie. Les immigrants représentent environ 26 p. 100 de la communauté anglophone dans la région, dont 53 p. 100 sont des minorités visibles.

La communauté estime que la Loi sur les langues officielles fonctionne sur papier, mais ne touche pas de façon considérable son quotidien. Les gens ordinaires de notre communauté estiment que la loi a été créée pour donner accès aux francophones à la fonction publique. La plupart des gens dans la communauté ne savent même pas qu'elle existe, ni ce qu'elle est censée accomplir. En fait, lorsqu'il est question de langue, les communautés anglophones du Québec se sentent laissées pour compte par le gouvernement fédéral à plusieurs égards.

The average member of our community does not feel protected by the act, nor do they feel the legislation protects our institutions, culture, language or community vitality. The community sees a continual decline in enrolment in English schools, increased difficulty in accessing health and social services in our language and a total lack of concern on the part of the municipal authorities about rendering service to the English population in their language. As such, the people in our community are wondering just where the Canadian government is when it comes to the concerns of English linguistic minorities in Quebec.

The perception of the community is that the equality of the status of English and French is only in the text and not in its implementation. Our members feel that many years of consultation with the commission have resulted in very few meaningful changes or advances for our community on language issues. Our community organization feels the consultation process is merely used by the government to create the false impression the number of groups that it meets is commensurate to its commitment to the English linguistic minority in Quebec. In fact, the unfortunate incident that occurred in Sherbrooke, when the Prime Minister refused to respond in English to questions posed to him in English, or when some of our local MPs won't address their constituents in English at public forums only serves to underscore the lack of confidence the community has in the act and bely the meaning of the words outlined in its principal tenets.

To that end, we wholeheartedly support the Quebec Community Groups Network calling upon the Government of Canada, in its review of the Official Languages Act, to effect the following changes to the existing legislation: As in the current act, the central guiding principle must be the equality of status of English and French. There can be no separate status or approach for each language. Further, the act must categorically guarantee this equality of status in all institutions subject to the act across Canada.

There are two additional key factors. The first is substantive inequality. In its implementation, the act must enable adaptation to the specific contexts and needs of the different official-language minority communities.

Second is capacity, consultation and representation. The act should provide for robust, mandatory and properly resourced consultation at all levels, including a formal mechanism for a consultation at the national level.

Our community in the Outaouais is unique in Quebec and Canada in that the francophone community is one of the most bilingual of official language majorities in the country, which could have important implications for the vitality of the English-

Le membre moyen de notre communauté ne se sent pas protégé par la loi; il n'estime pas non plus que la loi protège nos institutions, notre culture, notre langue ou la vitalité de notre communauté. La communauté constate une baisse continue des inscriptions dans les écoles de langue anglaise, de plus en plus de difficultés à avoir accès à des services sociaux et de santé dans sa langue, de même qu'un manque d'intérêt total de la part des autorités municipales pour ce qui est d'offrir des services à la population anglophone dans sa langue. À ce titre, les gens de notre communauté se demandent si le gouvernement canadien prend au sérieux les préoccupations des minorités linguistiques anglophones au Québec.

La communauté est d'avis que l'égalité entre l'anglais et le français n'est un fait que sur papier, et non pas dans la réalité. Nos membres pensent que les nombreuses années de consultation avec la commission ont entraîné très peu de changements réels ou d'avancées pour notre communauté en matière de langue. Notre organisme communautaire estime que le processus de consultation n'est utilisé par le gouvernement que pour donner la fausse impression que le nombre de groupes rencontrés est proportionnel à son engagement à l'égard de la communauté linguistique minoritaire anglophone au Québec. En fait, l'incident malheureux survenu à Sherbrooke, lorsque le premier ministre a refusé de répondre en anglais à une question qui lui avait été posée en anglais et les fois où nos députés locaux refusent de s'adresser à leurs électeurs en anglais dans des tribunes publiques ne font qu'illustrer la perte de confiance de la communauté à l'égard de la loi et remet en question la signification des mots énoncés dans ces principes.

D'ailleurs, nous soutenons entièrement l'examen de la Loi sur les langues officielles effectué par le Quebec Community Groups Network, qui demande les changements suivants à la loi : comme dans la loi actuelle, le principe central doit être l'égalité de statut du français et de l'anglais. Il ne peut pas y avoir un statut séparé ou une approche séparée pour chaque langue. De plus, la loi doit absolument garantir l'égalité de statut au sein de toutes les institutions assujetties à la loi partout au Canada.

Il y a deux autres facteurs. D'abord, l'inégalité substantielle. Dans sa mise en œuvre, la loi doit permettre l'adaptation à des contextes et à des besoins précis pour les diverses communautés linguistiques de langues officielles en situation minoritaire.

Deuxièmement, la capacité, la consultation et la représentation. La loi doit prévoir des consultations robustes, obligatoires et dotées de ressources suffisantes à tous les niveaux, y compris un mécanisme officiel de consultation à l'échelle nationale.

Notre communauté en Outaouais est unique au Québec et au Canadadu fait que la communauté francophone est l'une des communautés de langue officielle majoritaire les plus bilingues au pays, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur

speaking community in our region. However, a paper prepared for us by a senior researcher for the Official Languages Branch of Canadian Heritage stated:

> Further analysis may show some important differences between the urban and rural English-speaking populations, which would indicate that differential development strategies are required to support community vitality in the region. In a major study of the Department of Canadian Heritage, which considered more than 150 statistical and institutional measures of official language minority communities across the country, the English speakers of the Outaouais region showed high or very high vitality, ranking in the highest quintile for most composite indicators.
>
> The dimension that differs importantly from these generally healthy observations was that in the socio-economic sphere, where the English speakers in the Outaouais region displayed very low socio-economic vitality when compared to other official language minorities across the country, ranking in the lowest quintile.

We also support the QCGN's call for the following measures to be included in the legislation to enhance the vitality of minority language communities: Include clear definitions of positive measures enhancing the vitality and assisting in the development of official-language minority communities. Provide clearer lines of accountability for the obligations set out in Part IV. Require regulations to implement Part VII. Place strict transparency mechanisms in the act to account for official-language investments. Create official-language obligations attached to all activities funded by federal resources, and require all federal-provincial-territorial agreements be made in both official languages and be equally authoritative.

The 2016 census data demonstrated the English-speaking community is faring less well than its French-speaking counterparts outside of Quebec and has a lower median income than the francophone majority, which is unique in Canada aside from New Brunswick. A recent study done by the Association for Canadian Studies noted that English speakers faced greater barriers to employment, as francophones were 60 per cent more likely to be called for interviews than those with anglophone-sounding names. Allophones and visible minorities, many of whose first official language learned is English, fared even less well, as their unemployment rate hovers under 13 per cent, compared to 5 per cent for francophones and 7.5 per cent for the English-speaking community.

la vitalité de la communauté anglophone de notre région. Toutefois, un document préparé pour nous par un chercheur principal à la direction générale des langues officielles de Patrimoine Canada indiquait :

> D'autres analyses pourraient démontrer des différences importantes entre les populations anglophones urbaines et rurales, ce qui indiquerait que des stratégies de développement différentes sont nécessaires pour soutenir la vitalité des communautés dans les régions. Dans une étude d'envergure du ministère du Patrimoine canadien, qui s'est penché sur plus de 150 mesures statistiques et institutionnelles des communautés de langue officielle en situation minoritaire au pays, les anglophones de la région de l'Outaouais faisaient preuve d'une grande ou très grande vitalité, se situant dans le plus grand quintile pour la plupart des indicateurs composites.
>
> La dimension qui s'écarte considérablement de ces observations généralement positives est la sphère socioéconomique, où les anglophones de la région de l'Outaouais faisaient preuve d'un taux très bas de vitalité socioéconomique comparativement aux autres communautés de langue officielle en situation minoritaire au pays, se situant dans le dernier quintile.

Nous soutenons aussi la recommandation du QCGN d'inclure ce qui suit dans la loi pour améliorer la vitalité des communautés en situation minoritaire : inclure des définitions claires et des mesures positives pour améliorer la vitalité et contribuer au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire; prévoir une reddition de comptes plus claire relativement aux obligations énoncées à la partie IV; exiger des règlements visant la mise en œuvre de la partie VII; la mise en place de mécanismes de transparence stricts relativement aux investissements liés aux langues officielles; créer des obligations liées aux langues officielles relativement à toutes les activités financées par les ressources fédérales et exiger que les ententes fédérales-provinciales-territoriales soient publiées dans les deux langues officielles et aient la même force de loi.

Les données du recensement de 2016 ont démontré que la collectivité anglophone s'en tire moins bien que la collectivité francophone à l'extérieur du Québec, et que le revenu médian est inférieur à la majorité francophone, ce qui est unique au Canada sauf au Nouveau-Brunswick. Une étude récente menée par l'Association d'études canadiennes indique que les anglophones font face à un plus grand nombre d'obstacles à l'emploi, puisque les francophones étaient 60 p. 100 plus susceptibles d'être convoqués en entrevue que ceux dont le nom avait une consonance anglophone. Les allophones et les minorités visibles, qui sont nombreux à avoir appris l'anglais comme première langue officielle, obtenaient des résultats encore pires puisque leur taux de chômage se situe aux environs de 13 p. 100, comparativement à 5 p. 100 pour les francophones et à 7,5 p. 100 pour la collectivité anglophone.

Clearly, different, adaptive and positive measures must be inscribed in the act to address these inequalities, particularly when it comes to the employment in the federal service. Our community has made tremendous strides in acquiring French-language skills over the last 40 years since Bill 101. Now, 72 per cent of our community is functionally bilingual and over 85 per cent of those under 54 years of age can converse quite nicely in French. Despite this fact, the employment rate of our community in federal agencies and federally managed enterprises remains lower than it should be, given the capacity of the community to serve the majority in their language. Bilingual anglophones fare less well than their bilingual counterparts in other territories of the country as well.

In closing, I would like to point out that I know you've heard from the CHSSN. We like the CHSSN model, where the resources are controlled by the community and the community is involved in developing services offered by the institutions to our community. We believe Parts IV through VII cannot be viewed or implemented in silos. They are all inextricably connected to the protection of our minority linguistic rights and the continued vitality of our culture and our communities.

We firmly believe the act requires an oversight mechanism, like a national advisory committee, accompanied by a tribunal, perhaps situated in the Privy Council, with the power to implement sanctions. We also believe consultation with linguistic minorities should be a mandatory, clearly defined process, accompanied by appropriate financial resources to increase their respective capacities to interact and collaborate with the federal government on all elements of the Official Languages Act.

[*Translation*]

I can answer your questions in French.

The Chair: Thank you very much, Mr. Garner and Ms. Hunting. We will now proceed to our question period.

[*English*]

Senator Poirier: Thank you both for the presentation. Ms. Hunting, to go back, I want to clarify a couple of items you talked about.

I know you talked about the number of English-speaking people in Quebec, the population and the different age groups. Then you went on to talk about how unemployment was higher in the English sector and also the rate of people earning over

Manifestement, il faut adopter dans la loi des mesures différentes, adaptées et positives pour combler ces inégalités, plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'emplois dans la fonction publique fédérale. Notre collectivité a fait de nombreux progrès quant à l'acquisition de compétences linguistiques au cours des 40 dernières années, soit depuis la loi 101. À l'heure actuelle, 72 p. 100 des membres de notre collectivité sont fonctionnellement bilingues et plus de 85 p. 100 de ceux âgés de plus de 54 ans peuvent discuter assez bien en français. En dépit de cela, le taux d'emploi dans notre collectivité en ce qui touche les organismes fédéraux et les entreprises gérées par le gouvernement fédéral demeure plus faible que ce qu'il devrait être étant donné la capacité des membres de notre collectivité à servir la majorité dans sa propre langue. En outre, les anglophones bilingues réussissent moins bien que leurs homologues bilingues dans les autres territoires du pays.

En terminant, j'aimerais signaler que je suis au courant que vous avez entendu le témoignage du RCSSS. Nous aimons ce modèle dans lequel les ressources sont gérées par la collectivité, qui contribue à l'élaboration des services offerts par les institutions à notre communauté. Nous estimons que les parties IV à VII ne peuvent pas être examinées ni mises en œuvre isolément. Elles font inextricablement partie de la protection de nos droits en tant que minorité linguistique et sont essentielles au dynamisme continu de notre culture et de nos collectivités.

Nous croyons fermement que la loi nécessite un mécanisme de surveillance, sous la forme d'un comité consultatif national, associé à un tribunal, qui pourrait être lié au Conseil privé et qui aurait le pouvoir d'imposer des sanctions. Nous croyons également que des consultations auprès des minorités linguistiques devraient être un processus obligatoire, clairement défini et associé aux ressources financières appropriées pour accroître les diverses capacités respectives permettant d'interagir et de collaborer avec le gouvernement fédéral relativement à toutes les composantes de la Loi sur les langues officielles.

[*Français*]

Je peux répondre à vos questions en français.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Garner et madame Hunting. Nous allons poursuivre avec la période des questions.

[*Traduction*]

La sénatrice Poirier : Je remercie nos deux témoins pour leurs exposés. Madame Hunting, pour revenir à ce que vous avez dit, j'aimerais quelques précisions.

Vous avez parlé d'un certain nombre d'anglophones au Québec, de la population et de différents groupes d'âge. Ensuite, vous avez dit que le taux de chômage était plus élevé chez les anglophones en plus de dire que le nombre de personnes gagnant

$50,000 a year as salary was a lot less in the anglophone than in the francophone community.

Then you also talked about the federal government having a role to play, if I understood right, beyond just the federal institution of working in bilingualism. I understood you were thinking the Official Languages Act and the federal government should have more implication in the employment status of the private sector. Is that where you were going?

Ms. Hunting: Federally regulated businesses and institutions.

Senator Poirier: I was wondering how you saw in the act we could do it in the private sector if they were not a federal institution. That's why I was questioning that. Okay. I understood that.

Both of you mentioned, and we talked about, positive measures. We heard that from other witnesses who say we should better define "positive measures" in the act. Could you give us some examples, in your opinion, of what these positive measures should be that would help you as anglophones in a province like Quebec or across the country?

Mr. Garner: Thank you for that question. If we look at what has happened with the CHSSN and their model where the federal government is providing funding through Health Canada to help instruct or help employees within the health and social services system to access English second-language training. This is one of the ways the institutions can respond to the needs of the community right before them, putting together a positive measure like that and being able to afford institutions the resources to train people in the language of the communities they serve. This would improve access to services at the federal and other levels within the province of Quebec.

Senator Poirier: Do you feel the francophones have more access to learning the anglophone language in your province than the anglophones have of learning the francophone language? Do you feel there are more resources?

Mr. Garner: Just recently, the Regional Association of West Quebecers started a French second language training course. There's been a long-standing complaint that anglophones, if you are not an immigrant, did not have access to affordable French second-language training. Immigrants get it but anglophones would have to pay for it.

50 000 $ par année dans la collectivité anglophone était de loin inférieur à ce qu'il est dans la collectivité francophone.

Vous avez ensuite signalé que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, si j'ai bien compris, au-delà de ces institutions qui portent sur le bilinguisme. Selon vous, dans le cadre de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle plus important en ce qui touche l'emploi dans le secteur privé. Est-ce bien dans cette direction que vous vous dirigiez?

Mme Hunting : Les institutions et les entreprises réglementées par le gouvernement fédéral.

La sénatrice Poirier : Toutefois, je me demande ce que vous avez vu dans la loi qui nous permettrait d'intervenir dans le secteur privé s'il ne s'agit pas d'une institution fédérale. C'est pourquoi je vous posais la question. Mais, maintenant j'ai compris vos propos.

Nos deux témoins ont mentionné les mesures positives, et nous en avons discuté. D'autres témoins nous ont également dit qu'il faudrait mieux définir les « mesures positives » dans la loi. Pourriez-vous nous donner quelques exemples qui, selon vous, constitueraient des mesures positives, qui pourraient vous aider en tant qu'anglophones dans une province comme le Québec ou ailleurs au Canada?

M. Garner : Je vous remercie pour cette question. Si nous examinons ce qui s'est passé avec le RCSSS et son modèle dans le cadre duquel le gouvernement fédéral fournit du financement par l'entremise de Santé Canada pour aider les employés faisant partie du système de services sociaux et de santé à avoir accès à de la formation en anglais langue seconde. C'est une des façons dont les institutions peuvent répondre aux besoins de la collectivité qui les touchent directement, c'est-à-dire en mettant en œuvre une mesure positive comme celle-là afin de permettre aux institutions d'obtenir les ressources nécessaires pour former les gens dans les langues des collectivités qu'elles desservent. Cela permettrait d'accroître l'accès aux services à l'échelle fédérale et ailleurs au sein de la province de Québec.

La sénatrice Poirier : Estimez-vous que les francophones ont un meilleur accès à de la formation en anglais langue seconde dans votre province que les anglophones à de la formation en français langue seconde? Croyez-vous qu'ils disposent d'un plus grand nombre de ressources?

M. Garner : Tout récemment, notre association a mis sur pied une formation en français langue seconde. Les anglophones se plaignent depuis longtemps que, s'ils ne sont pas des immigrants, ils n'ont pas accès à de la formation abordable en français langue seconde. Les immigrants y ont accès, mais les anglophones doivent défrayer les cours de leur poche.

We've organized those courses, and within the first week we had 150 applicants. We had to open up secondary courses. For the fall, we have over 500 people registered to be in the course.

Ms. Hunting: We recently received funding for a pilot program through the provincial government's new Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise to develop a French immersion program for recent graduates of English educational institutions with a health care profile. It's been brought to our attention by the public health partner that those graduates are not staying and working in the system in the region because their linguistic capacity in their second language is not judged to be at par with their francophone counterparts.

The program is working on developing terminology, mentorship — being able to provide anglophones with the same kind of spaces we provide francophones who are interested in learning the second language.

Senator Poirier: New Brunswick is the only official bilingual province. I was there when we did the revision of the law. It was every 10 years we should be revising the Official Languages Act. I'd like to hear your thoughts. Is that something we should be putting in, that the revision of the act be at least every five or 10 years instead of going along for a period of time like we did last time?

The other thing we heard from different witnesses is some say they prefer the act be implemented by the Treasury Board. Do you agree with that proposal or both proposals?

Ms. Hunting: I can't speak to the Treasury Board question as confidently. I'll start with the first question around time limits.

The evaluation of any piece of legislation, but one that could have such a significant impact on so many different communities across Canada, is primordial. It needs to be revised. Even if there aren't significant changes made every 10 years or so, just that it's looked at. Is this current? Is this up-to-date? Does this reflect the world that we live in and the objectives that Canada has as a country moving forward?

Senator Poirier: Would you say five or 10?

Ms. Hunting: I would say 10. Five is difficult because it's not a substantive amount of time given what goes into the kinds of consultations and exercises that happen around an evaluation. I think maybe a 10-year timeline would be more effective.

Mr. Garner: I'm in agreement as well, 10 years. I think five years puts too much pressure on the system to change and evolve. We know that evolution of things don't happen as

Nous avons donc organisé ces cours, et dès la première semaine, nous avions 150 demandes. Nous avons dû ouvrir d'autres séances de formation. Pour la session d'automne, nous avons plus de 500 personnes d'inscrites à ce cours.

Mme Hunting : Nous avons récemment reçu des fonds pour un programme pilote grâce au nouveau Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise du gouvernement provincial pour l'élaboration d'un programme d'immersion en français pour des diplômés récents d'établissements d'enseignement anglophone avec une composante liée aux soins de santé. Notre partenaire en santé publique nous a informés que ces diplômés ne restent pas et ne travaillent pas dans le système de santé dans les régions en raison de leurs lacunes linguistiques dans la deuxième langue officielle, qui est jugée comme n'étant pas comparable à celle de leurs homologues francophones.

Le programme est en train d'élaborer la terminologie, et donc de mettre sur pied du mentorat pour accorder aux anglophones le même genre de places que nous offrons aux francophones qui veulent apprendre une langue seconde.

La sénatrice Poirier : Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue. J'étais présente lorsque nous avons révisé la loi. C'est tous les 10 ans que nous sommes censés revoir la Loi sur les langues officielles. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Est-ce quelque chose que nous devrions inclure, que la loi soit révisée au moins tous les 5 ou 10 ans plutôt que d'attendre longtemps, comme la dernière fois?

De plus, différents témoins nous ont dit préférer que la loi soit appliquée par le Conseil du Trésor. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ou avec les deux?

Mme Hunting : Je ne peux pas me prononcer de manière aussi définitive sur la question du Conseil du Trésor. Je commencerai par la première question sur les délais prescrits.

Il est primordial d'évaluer toutes les lois, surtout les lois comme celle-ci qui peuvent avoir une si grande incidence sur un si grand nombre de collectivités au Canada. La loi a besoin d'être réexaminée. Même si on n'y apporte aucun grand changement tous les 10 ans environ, il faut au moins l'examiner. Est-elle à jour? Reflète-t-elle le monde dans lequel nous vivons, ainsi que les objectifs que s'est fixé le Canada pour l'avenir?

La sénatrice Poirier : Vous suggérez 5 ou 10 ans?

Mme Hunting : Je dirais 10 ans. Cinq ans, ce serait difficile, car cela n'est pas très long pour réaliser les consultations et réaliser les différents exercices nécessaires pour une évaluation. Je crois qu'un échéancier de 10 ans serait plus efficace.

M. Garner : Je suis d'accord, j'opterais pour 10 ans aussi. Un échéancier de 5 ans serait trop serré pour permettre au système de changer et d'évoluer. Nous savons que les choses n'évoluent

quickly as we'd like. They don't happen in real life as quickly as they do on paper.

As for the Treasury Board, all these people want to ensure there are adequate resources behind the legislation to be able to implement it. Since the Treasury Board reaches into all aspects of the government in terms of allocations of budget, it would have the means to attach riders to budgets around their performances on official languages. That might be very useful, that it would be more enabling of ministries to respond in a more adequate way.

Senator Poirier: Thank you.

Senator McIntyre: Thank you for your presentations. I note that you represent two Quebec regions — the Outaouais and the Eastern Townships. It would have been nice to hear from Voice of English-speaking Quebec, as they would tell us more about Quebec City and the Chaudière-Appalaches regions.

It seems to me, Ms. Hunting, you've addressed the issue of the Commissioner of Official Languages. As I understand it, the powers of the commissioner should be broadened, increased. Have you or Mr. Garner had an opportunity to meet with the commissioner?

Ms. Hunting: I have not personally had an opportunity to meet with the new commissioner yet. We have met, in the past, with previous commissioners of official languages.

Senator McIntyre: From your presentation I understand the act should allow legal recourse for all of its parts. Could you elaborate further?

Ms. Hunting: I think it speaks to a notion that Linton brought up in his presentation that for *Monsieur et Madame Tout le Monde*, the act doesn't necessarily pack a meaningful punch. It's not a piece of legislation understood as actively safeguarding language rights for English speakers in Quebec. Often the results of investigations or complaints that have been lodged, there are a number of recommendations but there is very little follow-up and real-time impact for the community members affected by those particular incidents.

In that regard, for the act to have a bit more teeth behind it in terms of being able to act on some of those recommendations with a little bit more force would be helpful.

Mr. Garner: I'm in agreement. The official language community isn't very visible or have a great presence in the province. As I know from my days on working on civil rights issues, justice must not only be done; it must be seen to be done.

pas aussi vite qu'on le souhaiterait. Il faut plus de temps dans la vraie vie que sur papier.

En ce qui concerne le Conseil du Trésor, tous ces gens-là veulent s'assurer que la loi repose sur des ressources suffisantes pour la mettre en œuvre. Étant donné que le Conseil du Trésor touche tous les aspects du gouvernement en termes d'affectation budgétaire, il aurait les moyens nécessaires de lier ces budgets à certains indicateurs de rendement au chapitre des langues officielles. Cela pourrait être très fructueux et cela permettrait au ministère de répondre de manière plus adéquate.

La sénatrice Poirier : Merci.

Le sénateur McIntyre : Merci pour vos exposés. Je remarque que vous représentez deux régions du Québec — l'Outaouais et les Cantons de l'Est. J'aurais apprécié entendre des représentants de Voice of English-speaking Québec, car cela nous en dirait plus sur la ville de Québec et sur la région Chaudière-Appalaches.

J'ai l'impression, madame Hunting, que vous avez couvert la question du commissaire aux langues officielles. Si j'ai bien compris, les pouvoirs du commissaire devraient être élargis et accrus. Est-ce que vous ou M. Garner avez eu l'occasion de rencontrer le commissaire?

Mme Hunting : Je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer personnellement le nouveau commissaire. Par le passé, nous avons déjà rencontré d'anciens commissaires aux langues officielles.

Le sénateur McIntyre : À en juger par votre présentation, la loi devrait permettre les recours judiciaires pour l'ensemble de ces parties. Pourriez-vous nous en parler plus en détail?

Mme Hunting : Je crois que c'est lié à une notion soulevée par Linton, pendant sa présentation, et qui dit que pour monsieur et madame Tout-le-monde, la loi n'a pas suffisamment de mordant. Ce n'est pas une loi qui est jugée suffisante pour sauvegarder les droits linguistiques des anglophones au Québec. Souvent, à l'issue des enquêtes sur les plaintes qui ont été déposées, on donne une série de recommandations, mais il n'y a que très peu de suivi ou de véritables impacts pour les membres des communautés touchées par ces incidents précis.

À ce sujet, il serait utile que la loi ait plus de mordant pour qu'elle puisse donner suite à certaines de ces recommandations de manière un peu plus musclée.

M. Garner : Je suis d'accord. La communauté des langues officielles n'est pas très visible ou elle n'est pas très présente dans la province. Comme je l'ai appris lorsque je travaillais sur les questions de droit civil, la justice ne doit pas seulement être rendue, mais elle doit être rendue aux yeux de tous.

That's the important's aspect of the Official Languages Act. The community doesn't see remedies being afforded to the community by the legislation. Therefore, most people don't know it's there. Most people are seemingly disappointed in the role the federal government plays in linguistic matters.

We have been looking for greater leadership in those areas. We thought the Official Languages Act would do that. It hasn't lived up to what our expectations are in that area.

We are looking in terms of the revision that there would be more presence, more visibility and more action on the part of Official Languages Act to remedy linguistic situations the community is complaining about.

Senator McIntyre: On May 28 the Quebec Community Groups Network appeared before this committee and submitted a brief. I'm sure you're aware of this brief. I further understand many of the proposals in the brief reflect the ideas of francophone organizations regarding modernization of the act.

Do you support their recommendations?

Ms. Hunting: Yes, we do endorse their recommendations.

Mr. Garner: We do too, and as well we also as regional associations have long supported the actions of francophones outside of Quebec. We understand we're in the same boat. What we understand as difficulties in terms of serving our population in the language we desire also impacts the francophone community outside of Quebec.

Ms. Hunting: Further to that, a lot of time in Quebec decisions made in regard to official languages minority communities outside of Quebec, they stand to impact the communities in Quebec because our policymakers, our leadership in the province is waiting to see what those results are and how they can then interpret and apply the act in Quebec regarding English speakers. The decisions made regarding francophone communities in minority language situations are very important to the English-speaking communities in Quebec as well.

Senator McIntyre: What is interesting about QCGN is they are looking for a clearer definition of the concepts contained in Part VII; for example, positive measures, vitality development and so on.

Mr. Garner: Those are important because in many cases, for instance, from Heritage Canada, our funding in many cases is based upon our explaining some of those very issues, particularly around community vitality. At times we have difficulty in

Voilà l'aspect important de la Loi sur les langues officielles. La communauté ne voit pas la loi accorder de remède à la communauté. Ainsi, la plupart des gens ne connaissent pas son existence. La plupart des gens sont, de toute évidence, déçus du rôle que joue le gouvernement fédéral dans les dossiers linguistiques.

Nous voulons qu'il fasse preuve d'un plus grand leadership à ces chapitres. Nous pensions que la Loi sur les langues officielles l'aurait permis, mais elle n'a pas été à la hauteur de nos attentes dans ce domaine.

Ce que nous recherchons, dans cette révision de la loi, c'est une plus grande présence, une plus grande visibilité et un plus grand rôle pour la Loi sur les langues officielles afin qu'elle puisse remédier aux problèmes linguistiques dont se plaint la communauté.

Le sénateur McIntyre : Le 28 mai, le Quebec Community Groups Network a témoigné devant notre comité et nous a présenté un mémoire. Je suis certain que vous le connaissez. Je crois également qu'un grand nombre des propositions contenues dans ce mémoire reflètent les idées des organisations francophones au sujet de la modernisation de la loi.

Êtes-vous d'accord avec ces recommandations?

Mme Hunting : Oui, nous appuyons les recommandations de ce groupe.

M. Garner : Nous aussi, et, en tant qu'association régionale, nous appuyons depuis longtemps les actions des francophones hors Québec. Nous considérons que nous sommes dans le même bateau qu'eux. Les problèmes que nous avons à servir notre population dans la langue de notre choix sont aussi les problèmes de la communauté francophone hors Québec.

Mme Hunting : J'ajouterais à cela que, souvent, au Québec, les décisions qui sont prises concernant les communautés de langue officielle en situation minoritaire hors Québec ont aussi un impact sur les communautés au Québec, car nos décideurs, nos dirigeants provinciaux attendent de voir quels seront ces résultats pour ensuite interpréter et appliquer la loi au Québec vis-à-vis des anglophones. Les décisions concernant les communautés francophones en situation minoritaire sont également très importantes pour la communauté anglophone au Québec.

Le sénateur McIntyre : Ce que je trouve intéressant au sujet du QCGN, c'est qu'il cherche une définition plus claire des concepts qu'on retrouve à la partie VII, par exemple, les mesures positives, la façon de favoriser l'épanouissement, et cetera.

M. Garner : Ces termes sont importants, car, dans bien des cas, comme avec Patrimoine canadien, notre financement est lié aux explications que nous fournissons sur ces questions précises, notamment pour ce qui est de la vitalité de la communauté.

convincing some other government bodies how important the measurements of community vitality are to our sustenance. It would be helpful, should there be other bodies also interested in addressing and defining what those elements mean.

[*Translation*]

Senator Gagné: Welcome. I am pleased to receive you here this evening. I am a Franco-Manitoban, and I have had the opportunity of meeting many representatives from communities from the four corners of Canada, either through this committee or on other occasions and in other circumstances.

One of the things we have heard, and which I heard personally, is that it is important to ensure that the Official Languages Act is sufficiently flexible to really meet the needs of official language minority communities in various regions of Canada. Recognizing the needs of the anglophone community in Quebec is one thing, but meeting the needs of a community in British Columbia, Manitoba or New Brunswick is something else. What are your thoughts about that? Is applying the law in a way that would take the particular circumstances of each community or region into account something that can be considered?

Ms. Hunting: I think so.

[*English*]

It can happen.

[*Translation*]

However, these are methods and mechanisms. I don't think anyone around the table is advocating a uniform approach. We are aware that there is a risk that such a solution would not be suitable for one community or another. I think what is essential is that we develop a mechanism whose expertise comes from these communities, and that modalities be put in place so that the leaders of minority linguistic communities throughout Canada have the opportunity to express their needs, but also to propose solutions.

We are often asked, "What are your needs, what is happening in your area?" However, we also have a lot of solutions to offer, and we are the experts when it comes to knowing how we can get organized and work with the majority communities to find a way of serving a minority anglophone community, in my case, but also francophone communities. In my opinion, what happens is that people think that English-speaking Quebecers have access to English in Quebec.

Parfois, nous avons du mal à convaincre d'autres entités gouvernementales du fait qu'il est important de pouvoir mesurer la vitalité d'une communauté pour en assurer la subsistance. Ce serait utile, avec d'autres entités intéressées par la question, de se pencher sur ces éléments et de les définir.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Bienvenue. Je suis heureuse de vous recevoir ici ce soir. Je suis Franco-Manitobaine, et j'ai eu la chance de rencontrer plusieurs représentants de communautés des quatre coins du Canada, soit par l'entremise de ce comité ou dans d'autres occasions et circonstances.

L'une des choses que nous avons entendues, et que j'ai entendues personnellement, c'est qu'il était important de veiller à ce que la Loi sur les langues officielles soit suffisamment flexible pour répondre réellement aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire de différentes régions du Canada. Reconnaître les besoins de la communauté anglophone du Québec est une chose, mais répondre aux besoins d'une communauté de la Colombie-Britannique est une autre chose, ou du Manitoba ou du Nouveau-Brunswick. Qu'est-ce que vous pensez de cela? Est-ce qu'une application de la loi qui tiendrait compte des circonstances particulières de chaque communauté ou de chaque région est envisageable?

Mme Hunting : Je pense que oui.

[*Traduction*]

Cela peut arriver.

[*Français*]

Toutefois, il s'agit des modalités et des mécanismes. Je crois qu'il n'y a personne autour de la table qui prône une approche globale. On est conscient que cela risque de ne pas fonctionner pour une communauté ou une autre. Je pense que l'essentiel, c'est d'élaborer un mécanisme dont l'expertise provient de ces communautés, et qu'il y ait des modalités qui soient mises en place pour que les chefs de file de ces communautés linguistiques minoritaires à travers le Canada aient l'occasion d'exprimer leurs besoins, mais aussi des solutions.

On nous demande souvent : « Quels sont vos besoins, qu'est-ce qui se passe chez vous? » Or, nous avons aussi beaucoup de solutions à offrir, nous sommes les experts lorsqu'il s'agit de savoir comment nous pouvons nous organiser et travailler avec les communautés majoritaires pour trouver un moyen de servir une clientèle minoritaire anglophone, dans mon cas, mais aussi francophone. Selon moi, ce qui arrive avec les Québécois d'expression anglaise, c'est l'idée que nous avons accès à l'anglais au Québec.

[*English*]

The language of English in the world is accessible to English-speaking Quebecers.

[*Translation*]

However, that is not our culture. The public English-language culture we have access to is not the culture of Anglo-Quebecers, it is the American culture, the Ontario culture, the culture of anyone aside from Quebec anglophones.

It is from that perspective that it would be important to include modalities in the law to offer support to those communities, so that we have a better understanding of what those people experience, because their experience is not comparable to that of the French-speaking community of Campbell River, or the island of Vancouver. Those communities will have a completely different experience of access to their culture and their language. I think it is important to include ways of recognizing differences between those experiences.

Senator Gagné: Thank you. You also mentioned the importance of forming a partnership between federal institutions and the communities. Could the type of mechanism you mentioned be integrated into the law?

Ms. Hunting: Yes.

Mr. Garner: Yes. For instance, as Ms. Hunting mentioned, the expertise is in the community. If we can create partnerships with the institutions, we can work together to deliver the merchandise. Up till now, the institutions may have been afraid to lose control if they opened their doors to us and allowed us to plan with them ways in which to meet our needs. I think that fear is felt by many of the institutions, in several areas. They do not recognize that the best way to help them deliver the merchandise — what they wish to have to accomplish their mission in a more satisfying way — is to co-operate with us, the program recipients, in order to boost their success.

Senator Gagné: So, this is comparable to the "by and for the communities" concept that was put forward by several organizations, including the Fédération des communautés francophones et acadienne, if I may interpret your words.

Mr. Garner: Yes, certainly.

Ms. Hunting: That is correct, because the solutions brought forward "by and for the communities" are not imposed by one institution on another. That is what works best. If we create a group, if we feel involved in developing solutions, both on the institutional and the community side, it is a better winning formula, I think.

[*Traduction*]

L'anglais qu'on parle dans le monde entier est accessible aux Québécois anglophones.

[*Français*]

Cependant, ce n'est pas notre culture. Ce n'est pas à la culture des Anglo-Québécois à laquelle nous avons accès sur la place publique, c'est à la culture américaine, la culture ontarienne, la culture de n'importe qui sauf celle des anglophones du Québec.

C'est dans cette optique qu'il serait important de prévoir des modalités dans la loi pour offrir un appui à ces communautés et afin qu'il y ait une meilleure compréhension de ce que vivent ces gens, parce que leur expérience n'est pas comparable à celle de la communauté d'expression française de Campbell River, à l'île de Vancouver. Ces gens auront une expérience complètement différente de l'accès à leur culture et à leur langue. Je pense qu'il est important de prévoir les moyens de différencier ces expériences.

La sénatrice Gagné : Merci. Vous avez aussi mentionné l'importance d'établir un partenariat entre les institutions fédérales et les communautés. Est-ce que ce genre de mécanisme, comme vous l'avez mentionné, serait intégré dans la loi, selon vous?

Mme Hunting : Oui.

M. Garner : Oui. Par exemple, comme le mentionnait Mme Hunting, l'expertise reste dans la communauté. Si l'on peut créer des partenariats avec les institutions, on peut travailler ensemble pour livrer la marchandise. Jusqu'à maintenant, les institutions ont peut-être eu peur de perdre le contrôle si elles nous ouvraient la porte et nous permettaient de planifier avec elles les façons de répondre à nos besoins. Je pense que c'est la peur d'une grande partie des institutions, dans plusieurs domaines. Elles ne reconnaissent pas que la meilleure méthode pour les aider à livrer la marchandise — ce qu'elles souhaitent pour accomplir leur mission d'une façon plus satisfaisante —, c'est de collaborer avec nous, les destinataires des programmes, afin de favoriser leur réussite.

La sénatrice Gagné : Alors, cela revient un peu au concept du « par et pour » les communautés qui a été véhiculé par plusieurs organismes, y compris la Fédération des communautés francophones et acadienne, si je peux interpréter vos propos.

M. Garner : Oui, certainement.

Mme Hunting : C'est cela, parce que les solutions menées « par et pour » ne sont pas imposées par une institution, par une instance à une autre. C'est cela qui fonctionne le mieux. Si l'on forme un partenariat, si l'on se sent impliqué dans l'élaboration des solutions, autant du côté institutionnel que du côté communautaire, c'est une meilleure formule pour gagner, je pense.

Senator Gagné: You also mentioned that the consultation aspect needs to be strengthened in the modernization of the act. Here as well, for this type of modality and for the groups, there has to be consultation. Do you think that Quebec's anglophone community was sufficiently consulted in the development of the action plan?

Mr. Garner: No, because for some time, we have been wondering what would happen with the modernization of the act. We heard very little about it. We were not really involved in discussions as to the criteria to be included in the project.

I also think that for the communities, there was a certain inequality with regard to the representatives who could be present around the table. In our organization, for instance, I represent 50 per cent of the workforce of our association. The institutions we work with send a minimum number of their personnel to do the planning.

We aren't given enough resources to hold discussions and create a plan, because it would take time. We cannot in a single day plan the organization of service delivery to a community. This would take long negotiations. If 50 per cent of our staff needed to be present at each planning session, it would be cumbersome and painful for our organizations. What we would like is to ensure that the communities are supported well enough to be able to participate in consultations.

Senator Gagné: I understand, thank you.

Senator Maltais: Mr. Garner, your brief was unequivocal, and you delivered it in a firm and determined voice. How many associations belong to your organization?

Mr. Garner: We are a part of the Quebec Community Groups Network, which has 53 member organizations.

Senator Maltais: So, 53 organizations from west Quebec?

Mr. Garner: No, from all of Quebec. Our association has a partnership with six or seven different organizations that serve the English-speaking population of the region.

Senator Maltais: How many anglophones are there in west Quebec?

Mr. Garner: Approximately 70,880.

Senator Maltais: So, about 71,000, if you round it off.

Mr. Garner: Yes.

La sénatrice Gagné : Vous avez aussi mentionné que l'élément de la consultation devrait être renforcé dans la révision de la loi. Encore là, pour ce genre de modalité et pour les partenariats, il faut qu'il ait une consultation. Est-ce que vous croyez que la communauté anglophone du Québec a été suffisamment consultée dans toute l'élaboration du plan d'action?

M. Garner : Non, parce que, depuis un bout de temps, on se demandait ce qui allait se passer avec le renouvellement de la loi. On en a entendu très peu parler. On n'a pas vraiment été impliqué dans les discussions quant aux barèmes qui seront traités à l'intérieur de ce projet.

Je pense aussi que pour les communautés, il y avait une certaine inégalité quant aux représentants qui seraient présents autour de la table. Par exemple, dans notre organisme, je représente 50 p. 100 de la main-d'œuvre de notre association. Dans les institutions avec lesquelles on travaille, les personnes autour de la table qui font la planification représentent un minimum de leur main-d'œuvre.

Donc, il n'y a pas assez de ressources qui nous sont accordées pour établir une discussion et des mesures de planification, parce que cela prendrait du temps. On ne peut pas planifier dans une journée les orientations de la prestation des services auprès de la communauté. Il s'agirait de longues négociations. Si 50 p. 100 de notre main-d'œuvre devait être présente à chaque séance de planification, ce serait lourd et pénible pour nos organismes. Ce que nous désirons, c'est de nous assurer que les communautés sont assez bien appuyées pour participer à des consultations.

La sénatrice Gagné : Je comprends, merci.

Le sénateur Maltais : Monsieur Garner, votre mémoire était sans équivoque, et vous l'avez rendu d'une voix ferme et déterminée. Combien d'associations regroupez-vous au sein de votre organisme?

M. Garner : Nous faisons partie du Quebec Community Groups Netwok, qui regroupe 53 organismes.

Le sénateur Maltais : Donc, 53 organismes dans l'Ouest du Québec?

M. Garner : Non, dans l'ensemble du Québec. Notre association est en partenariat avec six ou sept différents organismes qui desservent la population anglaise de la région.

Le sénateur Maltais : Combien y a-t-il d'anglophones dans l'Ouest du Québec?

M. Garner : Environ 70 880.

Le sénateur Maltais : Donc, environ 71 000, pour faire un chiffre rond.

M. Garner : Oui.

Senator Maltais: You said that 28 per cent of them are unilingual.

Mr. Garner: No. The unilingual population is located in rural rather than urban areas, such as Gatineau, which includes Aylmer, Hull and Gatineau, but also in the Pontiac, where the majority of the population is English-speaking. They are used to getting along and integrating into the francophone population. That is why the demand for the French language courses we organized is so high. People want to integrate further.

Senator Maltais: Regarding these courses, anglophone schoolboards receive the same funding per student as francophone boards. Are your school boards too inept or too wasteful to free up funding to open immersion schools, as do some francophone school boards, using their own financial envelope? How is it that that is not being done by the anglophones in your area?

Mr. Garner: I can't speak to the intention of the school boards. They are in the best position to know their needs. Yes, those school boards do organize some courses, but they are expensive.

Senator Maltais: For the school board, not the individual.

Mr. Garner: No, for the individual, because they are adult education courses. We aren't talking about students. The students have good French programs in their curriculums. According to the statistics, 85 per cent of those between 15 and 54 are now bilingual. That is due to the good work the Quebec school boards have done in this area over the past 40 years.

Senator Maltais: Do you take advantage of the linguistic component in the Ministry of Labour labour force training programs?

Mr. Garner: As it happens, a few months ago we had talks with Mr. Blais, the Minister of Employment of Quebec, about the fact that the members of the English-speaking community are anxious to have more access to training to help them find jobs. We want to retain our population. If we have the tools to do so, we will have better success.

Senator Maltais: I wasn't talking about internal Ministry of Labour programs, or labour force training components. I didn't refer to the language component, because there is a language component within the department which you can avail yourself of and which is free, as it is funded by the entire population of Quebec.

Le sénateur Maltais : Vous avez dit que 28 p. 100 d'entre eux sont unilingues.

M. Garner : Non. C'est-à-dire que la population unilingue est localisée plutôt dans les régions rurales qu'urbaines, comme Gatineau, qui regroupe Aylmer, Hull et Gatineau, mais aussi dans le Pontiac, où la majorité de la population est composée d'anglophones. Ils sont habitués à se débrouiller et à s'intégrer à la population francophone. C'est la raison pour laquelle la demande pour les cours de français que nous avons organisés est aussi élevée. Les gens veulent s'intégrer davantage.

Le sénateur Maltais : En parlant de ces cours, dans le système de commissions scolaires anglophones, vous recevez le même financement que les francophones par élève. Est-ce que vos commissions scolaires sont malhabiles ou trop dépensières pour être mesure de dégager des sommes afin d'ouvrir des écoles d'immersion, comme le font certaines commissions scolaires francophones, à même leur propre enveloppe financière? Comment se fait-il que cela ne se fasse pas chez les anglophones de votre région?

M. Garner : Je ne peux pas parler de l'intention des commissions scolaires. Elles sont les mieux placées pour connaître leurs besoins. Oui, il y a des cours qui sont organisés par ces commissions, mais cela coûte cher.

Le sénateur Maltais : À la commission scolaire, pas à l'individu.

M. Garner : Non, pour l'individu, car ce sont des cours pour adultes. On ne parle pas des élèves. Les élèves sont bien intégrés en français dans leur programme d'études. Selon les statistiques, les gens entre 15 et 54 ans sont maintenant bilingues à 85 p. 100. Cela est lié au bon travail que les commissions scolaires du Québec ont fait dans ce domaine depuis les 40 dernières années.

Le sénateur Maltais : Vous prévalez-vous des programmes du ministère du Travail pour la formation de la main-d'œuvre, dans lesquels il y a un volet linguistique?

M. Garner : Justement, nous nous sommes entretenus il y a quelque mois avec M. Blais, le ministre de l'Emploi du Québec, du fait que la communauté d'expression anglaise souhaitait ardemment avoir accès à davantage de formations pour aider les gens à se trouver des emplois. Nous voulons maintenir notre population sur place. Si nous avons des outils pour le faire, nous réussirons mieux.

Le sénateur Maltais : Je ne parlais pas à l'intérieur du ministère du Travail ni du volet axé sur la formation de la main-d'œuvre. Je n'ai pas parlé du volet linguistique, parce qu'il y a un volet linguistique à l'intérieur du ministère dont vous pouvez vous prévaloir et qui ne coûte rien, car il est financé par l'ensemble de la population du Québec.

Mr. Garner: Yes, there are French courses offered to those people also, but the English-speaking community is not in the habit of signing up for that type of course. Our concern was more focused on post-secondary education. We are now trying to do better to help young people understand that there are opportunities in that area that would allow them to create a place for themselves.

Senator Maltais: There are linguistic components within the provincial ministries; it depends on how you want to use them.

At the beginning of your presentation, you said something that stood my hair on end regarding French as a second language. Mr. Garner, in Canada, there is no second language; there are two official languages. This is what I advocate from Vancouver to St. John's. If you talk about French, you talk about the French language; if you talk about English, you are talking about the English language, and one does not supersede the other. So, there are two official languages.

Mr. Garner: Certainly, but the terminology that is used in second language learning is the expression "second language," whether you are talking about English or French. We are planning English as a second language classes for the francophones in the regions who would like to take some. There is no insult behind those words.

Senator Maltais: You won't make me swallow that. We can agree on this: there are two official languages in Canada. There is the French language, and the English language; there is no second language.

Ms. Hunting, you spoke about culture, and that intrigued me somewhat. It is true that the Eastern Townships are close the American border. You have access to English-language television, and radio. Is the CBC present there?

Ms. Hunting: CBC Quebec provides programming in the Eastern Townships. CBC Montreal does not reach us, and there is no regional CBC.

Senator Maltais: CBC Montreal does not provide service to you. Why not?

Ms. Hunting: I couldn't tell you, but our affiliated network is Quebec.

Senator Maltais: God protect you! CBC Montreal is like Radio-Canada Montreal, it's the Plateau. Continue with CBC Quebec.

Ms. Hunting: The community loves CBC Quebec, and it often speaks to us about access to community radio and CBC in English. If you could do something to bring back "The Farm Report," that would make a lot of people happy throughout the province. It has not been on the air for years, but it was a type of lifeline for the farmers. It's been off the air for at least six years.

M. Garner : Oui, il y a des cours de français qui sont également offerts à ces personnes, mais ce n'était pas dans les habitudes de la communauté d'expression anglaise de s'inscrire à ce type de cours. Notre préoccupation était liée davantage à l'éducation postsecondaire. On essaie maintenant de faire mieux pour aider les jeunes à comprendre qu'il y a des occasions dans ce domaine qui leur permettront de se tailler une place.

Le sénateur Maltais : Les aménagements linguistiques à l'intérieur des ministères provinciaux existent; cela dépend de la façon dont vous voulez vous en servir.

Au début de votre intervention, vous avez dit une chose qui m'a fait dresser les cheveux sur la tête en parlant du français langue seconde. Monsieur Garner, au Canada, il n'y a pas de langue seconde, il y a deux langues officielles. Je le prône de Vancouver à St. John's. Si vous parlez du français, vous parlez de la langue française; si vous parlez de l'anglais, vous parlez de la langue anglaise, il n'y en a pas une qui a primauté sur l'autre. Il y a donc deux langues officielles.

M. Garner : Certainement, mais la terminologie qui est utilisée dans l'apprentissage d'une deuxième langue, c'est l'expression « langue seconde », soit en anglais ou en français. Nous sommes en train de planifier des cours d'anglais langue seconde pour les francophones dans les régions qui le désireraient. Il n'y a aucune insulte derrière ces mots.

Le sénateur Maltais : Vous ne me ferez pas avaler ça. On va s'entendre là-dessus. Il y a deux langues officielles au Canada. Il y a la langue française, il y a la langue anglaise, il n'y a pas de langue seconde.

Madame Hunting, vous avez parlé de la culture, et cela m'intrigue un peu. Il est vrai que les Cantons de l'Est sont près de la frontière américaine. Vous avez accès à la télévision et à la radio en anglais. CBC y est-elle présente?

Mme Hunting : CBC Quebec dessert la région des Cantons de l'Est. CBC Montreal ne se rend pas jusqu'à nous, et il n'y a pas de CBC régionale.

Le sénateur Maltais : CBC Montreal ne vous dessert pas. Pour quelle raison?

Mme Hunting : Je ne pourrais pas l'expliquer, mais notre réseau affilié, c'est Quebec.

Le sénateur Maltais : Grand Dieu vous protège! CBC Montreal, c'est comme Radio-Canada Montréal, c'est le Plateau. Continuez avec CBC Quebec.

Mme Hunting : La communauté adore CBC Quebec, elle nous parle souvent de l'accès aux radios communautaires et à CBC en anglais. Si vous pouviez faire quelque chose pour ramener *The Farm Report*, ça ferait le bonheur de plusieurs à travers la province. Ça n'existe plus depuis des années, mais

Senator Maltais: What about local newspapers?

Ms. Hunting: Local newspapers need support, they need to survive and their needs are great. It's very difficult in the region, for papers like *The Record* in Sherbrooke, for instance.

[*English*]

It's the last daily English newspaper in Quebec.

[*Translation*]

It is plagued by all the same problems as the French-language newspapers and dailies. People no longer want to buy newspapers, they want online access. It's very difficult for them to attract funding.

Senator Maltais: Through advertising.

Ms. Hunting: Yes, exactly.

In our region, we have an urban area with Sherbrooke, Magog and a large part of the Townships, but the area is also very rural. In the rural area, there is a shortage of access to high-speed Internet. Sometimes, you need a USB satellite key if you want to connect, in places like West Bolton, for instance. People don't have access to digital content. The newspaper *The Record* is delivered every morning. It is in jeopardy because it can't meet all the needs.

Senator Maltais: Have business people thought of consolidating local newspapers? In the regions, local newspapers are still profitable in Quebec. *Le Soleil* and *La Presse* have been living from public charity for a long time. *Le Devoir* is on newspaper welfare. In the regions, people still prefer the brief eight-page publication because it talks about them.

Ms. Hunting: Precisely. What's essential about those newspapers is that they present local news. It's the only way of getting news from your area about what is happening in the schools, the churches, the retirement homes, the community centres, et cetera. It's very important to those communities to find ways to ensure the survival of those newspapers.

Senator Maltais: I think that consolidation is the way those newspapers will survive, while trying to keep the clientele that reads the newspapers. The challenge is the same for francophones. The tablet is all well and good, but not everyone uses one.

c'était une espèce de « *life line* » pour les agriculteurs. Cela fait au moins six ans que ce n'est plus sur nos ondes.

Le sénateur Maltais : Qu'en est-il des journaux locaux?

Mme Hunting : Les journaux locaux ont besoin d'un appui, ils ont besoin de survivre et ont beaucoup de besoins. C'est très difficile dans la région, si nous prenons *The Record* à Sherbrooke, par exemple.

[*Traduction*]

C'est le dernier quotidien anglophone au Québec.

[*Français*]

Il souffre de tous les mêmes problèmes que les journaux et quotidiens francophones. Les gens ne veulent plus acheter de journaux, ils veulent y avoir accès en ligne. C'est très difficile pour eux d'attirer un financement.

Le sénateur Maltais : Au moyen d'annonces publicitaires.

Mme Hunting : Oui, c'est ça.

Dans notre région, c'est à la fois urbain avec Sherbrooke, Magog et une grande partie de l'Estrie, mais c'est très rural aussi. En région rurale, il manque l'accès à Internet haute vitesse. Parfois, il faut une clé USB satellite si on veut se brancher, comme à Bolton-Ouest. Les gens n'ont pas accès au contenu numérique. Le journal *The Record* est livré tous les matins. Il est en péril, parce qu'il n'est pas en mesure de répondre à tous les besoins.

Le sénateur Maltais : Les gens d'affaires ont-ils pensé à créer un regroupement des journaux locaux? Dans les régions, les journaux locaux sont encore rentables au Québec. *Le Soleil* et *La Presse* vivent de la charité publique depuis longtemps. *Le Devoir*, c'est le bien-être social des journaux. Dans les régions, les gens préfèrent encore le petit feuillet de huit pages, parce qu'il parle d'eux.

Mme Hunting : Exactement. C'est l'essentiel de ces journaux, parce qu'il s'agit de nouvelles locales. C'est le seul moyen d'avoir des nouvelles de chez vous, de ce qui se passe à l'école, dans les églises, dans les centres pour personnes âgées, dans les centres communautaires, et cetera. Il est très important pour ces communautés qu'il y ait des mécanismes en place pour assurer la survie de ces journaux.

Le sénateur Maltais : Je pense que la survie des journaux passe par le regroupement, tout en essayant de garder la clientèle qui lit le journal. C'est le même défi pour les francophones. La tablette, c'est bien beau, mais ce n'est pas tout le monde qui s'en sert.

Ms. Hunting: Especially in our region, where there are a lot of elderly people. They don't use a tablet to read the papers.

Senator Maltais: What about community radio?

Ms. Hunting: It is present in the Eastern Townships. There are two community radios that serve the anglophone community, CIDI, which is based in Knowlton, and CJMQ, which is based in Lennoxville. They do what they can. Their situation isn't as dire as that of the newspapers, but they are also declining.

Senator Maltais: Are there still summer theaters?

Ms. Hunting: Yes.

Senator Smith: What is your most pressing need?

[*English*]

What is your most important need to be addressed immediately? We have heard so much feedback from the various groups. What is your number one need?

Ms. Hunting: Employability, support and measures for English speakers, especially in rural Quebec.

Senator Smith: What will it take to fix that or make it better?

Ms. Hunting: We have pages and pages of solutions we can send you.

Senator Smith: If you had a magic wand to make it happen, what would it be?

Ms. Hunting: It needs a concerted effort on the part of several departments to make an inclusive space for English-speaking Quebecers in the employment sector in the province of Quebec.

There needs to be a fundamental understanding that including an English-speaking worker in your work environment will not affect, denigrate or disrupt the fact that French is the language of the workforce.

There is a not a single organization we work or partner with that would ever promote English over French as a language of business in Quebec. There needs to be a space for those English speakers to develop the terminology, to develop their confidence, and to be able to practise their French language in an environment that accepts and values them. That's really what is missing.

Senator Smith: A change of attitude?

Mme Hunting : Surtout dans notre région, où il y a beaucoup de personnes âgées. Celles-ci n'utilisent pas la tablette pour lire les journaux.

Le sénateur Maltais : Qu'en est-il de la radio communautaire?

Mme Hunting : Dans les Cantons de l'Est, elle est présente. Il y a deux radios communautaires qui desservent la communauté anglophone : la CIDI qui est basée à Knowlton, et la CJMQ qui est basée à Lennoxville. Elles font ce qu'elles peuvent. Elles ne sont pas en aussi mauvaise situation que les journaux, mais elles connaissent un déclin également.

Le sénateur Maltais : Y a-t-il toujours des théâtres d'été?

Mme Hunting : Oui.

Le sénateur Smith : Quel est votre besoin le plus important?

[*Traduction*]

Selon vous, quel est votre besoin le plus pressant? Nous avons entendu tellement de commentaires des différents groupes. Quel est votre besoin numéro 1?

Mme Hunting : L'employabilité, l'aide et les mesures à l'intention des anglophones, surtout dans les régions rurales du Québec.

Le sénateur Smith : Que doit-on faire pour résoudre le problème ou améliorer la situation?

Mme Hunting : Nous avons des pages et des pages de solutions que nous pouvons vous envoyer.

Le sénateur Smith : Si vous aviez une baguette magique, quel vœu exauceriez-vous en premier?

Mme Hunting : Cela nécessiterait des efforts concertés de la part de plusieurs ministères pour créer un espace inclusif pour tous les Québécois anglophones dans le secteur de l'emploi au Québec.

Les gens doivent comprendre que le fait d'inclure un travailleur anglophone dans votre milieu de travail ne changera pas, n'amoindrira pas ni ne perturbera le fait que le français est la langue de vos effectifs.

Il n'existe pas une seule organisation avec laquelle nous travaillons qui ferait la promotion de l'anglais au détriment du français comme langue d'affaires au Québec. Il faut prévoir un espace pour que les anglophones puissent élaborer la terminologie, développer leur confiance et pratiquer leur français dans un environnement qui les accepte et les apprécie. Voilà ce qui manque vraiment.

Le sénateur Smith : Un changement d'attitude?

Ms. Hunting: Yes, a change in attitude, but it's a little bit more than that. It's a clear understanding that francophones are the clear dominant majority in the province of Quebec, that their institutions are our institutions, that we are all the Québécois. That the opportunities to be successful and vital for our communities don't exist in silos. They exist, but through integration measures, understanding and the creation of those spaces.

Senator Smith: What would be the simple requirement for the anglophone looking for that opportunity, from a language perspective?

Ms. Hunting: I don't think there is a simple requirement. Definitely being afforded the opportunity to improve their French-language skills in an affordable way and a way that works for their specific field would be a really great place to start.

Senator Smith: Mr. Garner.

Mr. Garner: I'm in complete agreement. I think employability is the factor. Every community wants to be fully integrated and able to make their home. They need economic opportunity to be able to do that. The English-speaking community has demonstrated by not leaving Quebec over the last 40 years it is trying to do just that.

Our bilingual rates have gone up from under 50 per cent to over 80 per cent in our communities. Our schools have been committed with the immersion classes that started back in the sixties. We have 12 per cent of eligible English-language students going to French-language schools. We see in the response to our French courses a desire even for older people to be able to integrate, work and stay in this community.

Senator Smith: Who will make it happen?

Mr. Garner: It has to be a collaboration between all levels of government: municipal, provincial and federal. We see at the municipal level people having great difficulty understanding what is going on in their own towns because the language of the city council is only in French. You can't get materials like tax information or those kinds of things in English. That has to happen there.

Senator Smith: What are you doing to mobilize the business community to help you in your efforts?

Mr. Garner: We look at what is in it for them. We tell them, "If you are opening your business to English-language workers, you are going to attract more business from the English-speaking community. If you participate with the community in their schools, come in and talk about your industries, give

Mme Hunting : Oui, un changement d'attitude, mais c'est un peu plus que cela, quand même. Il s'agit de comprendre clairement que les francophones forment la majorité dominante au Québec, que leurs institutions sont nos institutions, que nous sommes tous Québécois. Comprendre que, pour nos communautés, les possibilités de réussite et de jouer un rôle essentiel disparaissent si l'on vit en vase clos. Tout cela est rendu possible grâce à des mesures d'intégration, à de la compréhension et à la création de ces espaces.

Le sénateur Smith : Pour un anglophone à la recherche de telle possibilité, d'un point de vue linguistique, quelle serait l'exigence principale?

Mme Hunting : Je ne crois pas qu'il y ait une exigence principale. Il s'agit vraiment d'avoir la possibilité d'améliorer son français de manière abordable et de le faire en fonction du domaine précis où l'on travaille. Ce serait un bon point de départ.

Le sénateur Smith : Monsieur Garner.

M. Garner : Je suis tout à fait d'accord. Je crois que l'employabilité est un facteur important. Chaque communauté veut s'intégrer pleinement et se sentir chez soi. Elles ont toutes besoin de débouchés économiques pour y arriver. La communauté anglophone a prouvé, en restant au Québec depuis 40 ans, que c'est exactement ce qu'elle essaie de faire.

Nos taux de bilinguisme sont passés de sous la barre des 50 p. 100 à plus de 80 p. 100 dans nos collectivités. Nos écoles se sont engagées envers les classes d'immersion qui ont commencé dans les années 1960. Douze pour cent de nos élèves qui seraient admissibles aux écoles anglophones étudient dans des écoles francophones. Nous voyons dans la réponse à nos cours de français un désir même pour les personnes âgées de pouvoir s'intégrer, travailler et demeurer dans la collectivité.

Le sénateur Smith : Qui rendra cela possible?

M. Garner : Il doit s'agir d'une collaboration entre tous les ordres de gouvernement : municipal, provincial et fédéral. Au niveau municipal, les gens ont beaucoup de difficulté à comprendre ce qui se passe dans leur propre ville parce que la langue du conseil municipal est le français uniquement. On ne peut obtenir de documents d'information, par exemple sur les taxes ou ce genre de choses, en anglais. Cela doit être possible ici.

Le sénateur Smith : Que ferez-vous pour mobiliser la communauté des affaires pour qu'elle vous aide dans vos efforts?

M. Garner : Nous examinons ce qu'ils peuvent en gagner. Nous leur disons : « Si vous ouvrez votre entreprise aux travailleurs de langue anglaise, vous attirerez plus d'occasions d'affaires de la part de la communauté anglophone. Si vous participez à la collectivité dans les écoles, si vous venez parler

scholarships and so on, it will develop your capacity to be successful economically."

If that demonstrates to the cities that the community is taking an active part in the development of the economy, then that opens greater doors.

We recently had our mayor of Gatineau support our effort to get our French-language courses because of the fact we have been demonstrating we want to be part of society and not apart. We are not demanding things only be in English and that it only serves the English-speaking community. We understand the realities of the French-speaking community and of Quebec, and we join that. We have done so over a long period of time, and we have not gotten the recognition for that.

That's one of the bigger things the community needs and wants, to have people understand we have done our part to be more integrated into the community. We have not resisted. We have been encouraging our young people to learn French so they will stay here in the province. Who wants to see their children and grandchildren go off somewhere else because they can't find jobs here?

The important thing is we need to have all those sectors working together to say we have a situation where our communities don't feel included, there is not an inclusive approach to this issue, and we need all levels of government to work together to realize that with the communities.

[*Translation*]

Senator Moncion: If we were to create an administrative tribunal responsible for examining breaches of the federal act which would have a more specific effect on official languages, what use would you make of such a tribunal? You may answer in English.

Mr. Garner: First, I'd like to go back to our history.

We created employment accessibility programs. They included contracts that were granted by various levels of government. Those contracts contain employment requirements that offer more opportunities to minorities and mean, for instance, that more women will be able to join the labour force.

We can still use this type of measure without being penalized for not complying with the act. The idea is to encourage employers to participate fully in federal government policies. It is also intended to recognize the contribution of each linguistic group.

Senator Mégie: Thank you for your presentations. I must admit that I was surprised by some statistics. I arrived in Quebec a long time ago, and I often hear people say things like, "If I

de votre industrie, si vous offrez des bourses, et cetera, cela développera votre capacité de connaître du succès économique. »

Si cela démontre aux villes que la collectivité prend une part active dans le développement de l'économie, cela ouvrira de grandes portes.

Récemment, notre maire de Gatineau a soutenu nos efforts pour obtenir des cours de langue française, à cause du fait que nous avons démontré que nous voulons faire partie de la société et ne pas être mis à part. Nous ne demandons pas que les choses ne soient qu'en anglais et qu'on ne serve que la collectivité anglophone. Nous comprenons les réalités de la collectivité francophone et du Québec, et nous voulons nous y joindre. Nous l'avons fait pendant longtemps, et nous n'avons pas été reconnus pour ces efforts.

C'est une des choses les plus importantes que la communauté veut et dont elle a besoin, que les gens comprennent que nous avons fait notre part pour nous intégrer dans la collectivité. Nous n'avons pas résisté. Nous avons encouragé nos jeunes à apprendre le français pour qu'ils puissent rester ici dans la province. Qui veut voir ses enfants et ses petits-enfants partir ailleurs parce qu'ils ne peuvent pas trouver d'emploi ici?

La chose importante dont nous avons besoin, c'est que tous les secteurs travaillent ensemble pour affirmer que nous nous trouvons dans une situation où nos communautés ne se sentent pas incluses, il n'existe pas une approche inclusive à ce sujet, et nous avons besoin que tous les ordres de gouvernement travaillent ensemble pour réaliser ce but dans nos communautés.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Si on créait un tribunal administratif responsable d'examiner les violations à la loi fédérale qui auraient des incidences plus spécifiques en matière de langues officielles, quel usage feriez-vous d'un tel tribunal? Vous pouvez répondre en anglais.

M. Garner : D'abord, j'aimerais revenir à l'histoire.

Nous avons créé des programmes d'accessibilité à l'emploi. Nous y avons annexé des contrats qui ont été accordés par différents ordres de gouvernement. Ces contrats contiennent des exigences d'emploi qui offrent davantage de chances aux minorités et qui font en sorte, par exemple, que plus de femmes font partie de la main-d'œuvre.

On peut encore utiliser ce type de mesure sans avoir à subir une pénalité faute d'avoir respecté la loi. L'idée, c'est d'inciter les employeurs à partager pleinement les politiques du gouvernement fédéral. C'est aussi de reconnaître la contribution de chaque groupe linguistique.

La sénatrice Mégie : Je vous remercie de vos présentations. Je vous avoue avoir été surprise par certaines statistiques. Je suis arrivée au Québec depuis des lunes, et j'entends souvent dire des

spoke English, I could have found a job. Those who speak English find jobs more easily."

When you spoke about employability, your statements were the opposite of what I hear. Does employability differ in the large cities and rural regions? What would you answer to someone who said that?

Ms. Hunting: I would say that there is a combination of opportunities in large cities as compared to rural areas. That is also the perception of the Quebec anglophone, who feels the language he speaks affects his job prospects. If I submit my CV, with my very anglophone name, Rachel Hunting, at this time, there are still employers who will put it aside, even if it is written in very good French. Also, when I am granted an interview, if I speak with a Quebec accent, there is a good chance that everything will go well. However, if I speak French with a very different, very anglophone accent —

[*English*]

— there are assumptions made about your linguistic capacity based on how you sound when you speak the other language.

[*Translation*]

That is why our community is often excluded from these employment opportunities and why, in my region, there are people with a high level of education who earn less and eventually leave. The fact that they speak English is not considered an asset, whereas elsewhere in Canada being able to speak French, even with an English accent, is an asset anywhere, but not in Quebec. So it's very particular.

Senator Mégie: I am not convinced. We aren't going to agree on that.

Mr. Garner: Some statistics have shown that bilingual people in linguistic minorities outside Quebec succeed better than bilingual people in linguistic minority communities in Quebec.

People always wonder whether an anglophone will be able to live in a francophone environment. Before I found my current job in the Outaouais, I lived in Montreal for 53 years, and I had a series of interviews in east Montreal. Every time, I was asked, "How are you going to manage in a francophone environment? Will you feel comfortable?" Finally, even if we had a good conversation and even if people liked my skills and my personality, I was not hired, because they doubted that I could function in a francophone milieu.

Ms. Hunting: It's not just about taking French or English courses. There is also the immersion aspect and the cultural aspect. For our project, it's a matter of mentorship, the ability to

choses comme : « Si je parlais anglais, j'aurais pu me trouver un emploi. Ceux qui parlent anglais trouvent plus d'emplois. »

Lorsque vous parlez d'employabilité, vous dites le contraire de ce que j'entends. Est-ce le fait qu'il y a une différence dans l'employabilité entre les grandes villes et les régions rurales? Que répondriez-vous à quelqu'un qui vous dirait cela?

Mme Hunting : Je dirais que c'est une combinaison des occasions offertes dans une grande ville par rapport à une région rurale. C'est aussi la perception de la langue parlée par l'anglophone au Québec. Si je présente mon curriculum vitæ avec mon nom très anglophone, Rachel Hunting, à l'heure actuelle, il y a encore des employeurs qui le mettront de côté, malgré le fait qu'il soit rédigé dans un très bon français. Aussi, à l'étape de l'entrevue, si je parle avec l'accent québécois, il y a de bonnes chances que tout se passe bien. Par contre, si je parle en français avec un accent très différent, très anglophone...

[*Traduction*]

... on présume des choses par rapport à notre capacité linguistique en se basant sur notre accent lorsqu'on parle l'autre langue.

[*Français*]

C'est pour ces raisons que notre communauté est souvent exclue de ces occasions d'emploi et que, dans ma région, il y a des gens avec un très haut niveau d'éducation qui gagnent moins et qui finissent par partir. Le fait qu'ils parlent anglais n'est pas considéré comme un atout, alors qu'ailleurs au Canada, le fait de parler français, même avec un accent anglophone, c'est un atout n'importe où au Canada, mais pas au Québec. Donc, c'est très particulier.

La sénatrice Mégie : Je ne suis pas convaincue. On ne sera pas d'accord là-dessus.

M. Garner : Des statistiques ont démontré que les personnes bilingues des minorités linguistiques hors Québec réussissent mieux que les personnes bilingues des minorités linguistiques du Québec.

On se demande toujours si un anglophone pourra vivre dans un milieu francophone. Avant d'occuper mon emploi actuel en Outaouais, j'ai vécu à Montréal pendant 53 ans, et j'ai fait une série d'entrevues dans l'est de Montréal. Chaque fois on m'a demandé : « Comment vas-tu réussir dans un milieu francophone? Vas-tu te sentir à l'aise? » En fin de compte, même si on avait eu une bonne conversation et qu'on avait bien aimé ma personnalité et mes habiletés, je n'étais pas embauché, parce qu'on doutait que je puisse vivre en milieu francophone.

Mme Hunting : Il n'y a pas seulement le fait de suivre des cours de français ou d'anglais. Il y a aussi l'aspect de l'immersion et l'aspect culturel. Pour ce qui est de notre projet à nous, c'est une question de mentorat, la capacité d'établir ces

establish these links and relationships, so that people will be comfortable in the other culture or environment.

Senator Mégie: That's interesting. Thank you.

The Chair: On those words, Ms. Hunting and Mr. Garner, we thank you.

[*English*]

Thank you very much for your presentations. You gave us some great information for our report.

[*Translation*]

Colleagues, we are going to continue the meeting in camera.

(The committee continued in camera.)

liens et ces relations pour que les uns soient à l'aise dans la culture ou l'environnement des autres.

La sénatrice Mégie : C'est intéressant. Merci.

Le président : Sur ce, madame Hunting et monsieur Garner, merci.

[*Traduction*]

Merci beaucoup pour vos présentations. Vous nous avez donné des informations très intéressantes pour notre rapport.

[*Français*]

Chers collègues, nous allons poursuivre la séance à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 11, 2018

The Standing Senate Committee on Official Languages met in camera this day at 4:30 p.m. for the consideration of a draft agenda (future business); and in public, to examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act .

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Honourable senators, we now resume the public session.

Good evening. My name is Senator René Cormier from New Brunswick, and I am pleased to be chairing today's meeting.

May I ask a member of the committee to make the following motion:

> That television cameras be authorized in the committee room to broadcast the proceedings with the least possible disruption.

Senator Gagné: I so move.

The Chair: Moved by Senator Gagné. Do you agree, honourable senators?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much.

So, the Standing Senate Committee on Official Languages is continuing the third part of its study into the views of those who have seen the act evolve. This evening, we are pleased to welcome Ms. Katherine d'Entremont, the Commissioner of Official Languages of New Brunswick, Mr. François Boileau, the French Language Services Commissioner of Ontario and Mr. Joseph Mann, Legal Counsel, Office of the French Language Services Commissioner of Ontario.

Before I give our witnesses the floor, I would like to ask the members of the committee to please introduce themselves.

Senator Poirier: Rose-May Poirier from Saint-Louis-de-Kent, New Brunswick. Good evening and welcome.

Senator Maltais: Good evening, Senator Ghislain Maltais from Quebec.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 11 juin 2018

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit à huis clos aujourd'hui, à 16 h 30, afin d'étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs), et en séance publique, afin de poursuivre son étude sur la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, nous reprenons la séance en public.

Bonsoir, je m'appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick, et j'ai le plaisir de présider la réunion d'aujourd'hui.

Puis-je demander à ce qu'un membre du comité propose la motion suivante :

> Que des caméras de télévision soient autorisées dans la salle du comité afin d'en prendre des images d'une manière qui perturbe le moins possible les travaux.

La sénatrice Gagné : Je propose la motion.

Le président : La motion est proposée par la sénatrice Gagné. Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le président : Je vous remercie beaucoup.

Alors, le Comité sénatorial permanent des langues officielles poursuit le troisième volet de son étude qui porte sur la perspective des personnes ayant vécu l'évolution de la loi. Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir Mme Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, M. François Boileau, commissaire aux services en français de l'Ontario et M. Joseph Morin, conseiller juridique au Commissariat aux services en français de l'Ontario.

Avant de vous passer la parole, chers témoins, j'invite les membres du comité à bien vouloir se présenter.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, de Saint-Louis-de-Kent, au Nouveau-Brunswick. Bonsoir et bienvenue.

Le sénateur Maltais : Bonsoir, sénateur Ghislain Maltais, du Québec.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

Senator Gagné: Senator Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Moncion: Senator Lucie Moncion from Ontario.

Senator McIntyre: Paul McIntyre from New Brunswick.

The Chair: Mr. Boileau and Ms. d'Entremont, allow me first to welcome you and tell you how much we appreciate the work you are doing for your provinces. We are very happy that you have taken to time to come and meet with us this evening to share your thoughts and comments with us about the modernization of the Official Languages Act. Ms. d'Entremont, the floor is yours.

Katherine d'Entremont, Commissioner of Official Languages for New Brunswick, Office of the Commissioner of Official Languages for New Brunswick: Good evening, everyone. Mr. Chair, honourable senators, I would like to start by thanking you for inviting me to present an overview of the Office of the Commissioner's position on the modernization of the Official Languages Act. In a few months, we will be presenting a more detailed document describing our position on the matter. It is really an honour and a privilege for me to testify as part of your important study.

The Office of the Commissioner of Official Languages for New Brunswick is an independent agency of the legislative assembly. My role is to investigate, to submit reports, and to make recommendations on compliance with the New Brunswick Official Languages Act and to promote the development of both official languages in the province.

By way of introduction, we are of the view that the Official Languages Act must be modernized generally in order to reflect changes in sociolinguistics, demographics, technology and jurisprudence that have occurred in Canada since it was last overhauled in 1988. It is worth remembering that, since that date, the New Brunswick Official Languages Act has been modernized twice, in 2002 and 2013.

The Official Languages Act must also be modernized for two reasons that are specific to New Brunswick. First, modernizing the OLA must correct Parliament's historical lack of consideration of New Brunswick's constitutional uniqueness. Starting with the overhaul in1988, the OLA should have reflected New Brunswick's constitutional uniqueness, as entrenched in subsections 16(2),17(2), 18(2), 19(2) and 20(2) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Second, the OLA must be modernized in order to reflect the equality of status, and the equal rights and privileges, of the French and English linguistic communities in New Brunswick, as enshrined by Parliament and the Legislative Assembly of New Brunswick

La sénatrice Gagné : Sénatrice Raymonde Gagné, du Manitoba.

La sénatrice Moncion : Sénatrice Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Monsieur Boileau et madame d'Entremont, permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue et de vous dire à quel point nous apprécions le travail que vous faites dans vos provinces respectives. Nous sommes très heureux que vous ayez pris le temps de venir nous rencontrer ce soir pour nous faire part de vos réflexions et de vos commentaires concernant la modernisation de la Loi sur les langues officielles. La parole est à vous, madame d'Entremont.

Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick : Bonsoir à tous. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, j'aimerais commencer par vous remercier de m'avoir invitée à présenter les grandes lignes de la position du commissariat au sujet de la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Nous présenterons dans quelques mois un document plus détaillé qui énonce notre position à ce sujet. C'est réellement un honneur et un privilège pour moi de témoigner dans le cadre de votre importante étude.

La commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick est une agente indépendante de l'assemblée législative. Mon rôle est d'enquêter, de présenter des rapports, de faire des recommandations visant le respect de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick et de promouvoir l'avancement des deux langues officielles dans la province.

En guise d'introduction, nous sommes d'avis que la Loi sur les langues officielles doit être modernisée en général pour être adaptée aux changements sociolinguistiques, démographiques, technologiques et jurisprudentiels survenus au Canada depuis sa refonte en 1988. Rappelons que depuis cette date, la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick a été modernisée à deux reprises, soit en 2002 et en 2013.

La Loi sur les langues officielles doit également être modernisée spécifiquement pour deux raisons qui sont propres au Nouveau-Brunswick. Premièrement, la modernisation de la LLO doit corriger le manque de considération historique de la spécificité constitutionnelle du Nouveau-Brunswick par le Parlement. Depuis sa refonte en 1988, la LLO aurait dû refléter la spécificité constitutionnelle du Nouveau-Brunswick qui a été consacrée en 1982 par les paragraphes 16(2), 17(2), 18(2), 19(2) et 20(2) de la Charte canadienne des droits et libertés. Deuxièmement, la LLO doit être modernisée afin de refléter le statut et les droits et privilèges égaux de la communauté linguistique française et de la communauté linguistique anglaise

through the 1993 constitutional amendment, which amended the Charter by the addition of section 16.1.

I will now provide you with some brief historical background and the shortcomings of the federal Official Languages Act as it affects New Brunswick. In terms of New Brunswick's legal uniqueness, we have the Official Languages Act, and the Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick, which enshrine the equality of status and the equal rights and privileges of the French and English linguistic communities in New Brunswick, including the right to distinct educational institutions and such distinct cultural institutions as are necessary for the preservation and promotion of those communities.

Modernizing the OLA must correct Parliament's historical lack of consideration of New Brunswick's constitutional uniqueness. Right from the 1988 overhaul, the OLA should have reflected this constitutional uniqueness. Our office therefore invites Parliament to recognize New Brunswick's uniqueness in the modernized federal legislation and, wherever possible, to harmonize the federal and New Brunswick linguistic structures.

New Brunswick has a constitutional and legislative structure that is unique in the matter of linguistic rights and that currently is still not reflected in federal legislation. The study your committee is undertaking is the opportunity to remedy this discrepancy and to try to harmonize the federal and New Brunswick legislative structures in terms of official languages, in order to fulfill, or better fulfill, the constitutional rights of New Brunswickers.

We therefore recommend that the federal act be modernized in order to harmonize the obligations of the federal government and of New Brunswick to provide services and communication with the public in both official languages. The federal government must recognize and support the equality of status, and the equal rights and privileges, of the French and English linguistic communities in New Brunswick, including the distinct institutions to which they have a right.

Our office recommends that federal legislation establish the federal government's obligation to provide services and communication in both official languages everywhere in New Brunswick. As you know, at federal level, the public has the right to use French or English in order to communicate with the offices of parliamentary institutions or of the Canadian government in order to receive services from them wherever French and English are used to a significant extent, or wherever it is justified by the nature of the offices. In New Brunswick, however, the public has the right to use French or English to

du Nouveau-Brunswick, lesquels ont été consacrés par le Parlement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par le truchement de la modification constitutionnelle de 1993, qui a amendé la Charte afin d'y ajouter l'article 16.1.

Je vous présenterai maintenant un bref contexte historique et les lacunes de la Loi sur les langues officielles fédérale en ce qui a trait au Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne la spécificité juridique du Nouveau-Brunswick, nous avons la Loi sur les langues officielles et la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick, lesquelles consacrent le statut et les droits et privilèges égaux des communautés linguistiques françaises et anglaises du Nouveau-Brunswick, notamment leur droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.

La modernisation de la LLO doit corriger le manque de considération historique de la spécificité constitutionnelle du Nouveau-Brunswick par le Parlement. Depuis sa refonte en 1988, la LLO aurait dû refléter cette spécificité constitutionnelle. Notre commissariat invite donc le Parlement à reconnaître dans la loi fédérale modernisée l'unicité du Nouveau-Brunswick et à harmoniser, lorsque cela s'avère possible, les régimes linguistiques fédéral et néo-brunswickois.

Le Nouveau-Brunswick bénéficie d'un régime constitutionnel et législatif unique en matière de droits linguistiques qui, à l'heure actuelle, ne voit toujours pas son reflet dans la loi fédérale. L'étude lancée par votre comité est l'occasion de remédier à cette discordance et de tenter d'harmoniser les régimes législatifs fédéral et néo-brunswickois en matière de langues officielles afin de mettre en œuvre ou de mieux mettre en œuvre les droits constitutionnels des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises.

Nous recommandons donc que la loi fédérale soit modernisée afin d'harmoniser les obligations du gouvernement fédéral et celles du Nouveau-Brunswick en matière de prestation de services et de communication avec le public dans les deux langues officielles, et de faire en sorte que le gouvernement fédéral tienne compte et appuie l'égalité du statut et des droits et privilèges des communautés linguistiques françaises et anglaises du Nouveau-Brunswick, y compris les institutions distinctes auxquelles elles ont droit.

Le commissariat recommande que la loi fédérale prévoie l'obligation du gouvernement fédéral d'offrir ses services et de communiquer dans les deux langues officielles partout au Nouveau-Brunswick. Comme vous le savez, à l'échelon fédéral, le public a le droit d'utiliser le français ou l'anglais pour communiquer avec les bureaux des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services, là où l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante ou se justifie par la vocation du bureau. Au Nouveau-Brunswick, par contre, le public a droit à l'emploi du

communicate with every office of legislative institutions or of the provincial government in order to receive services from them unconditionally.

In New Brunswick, federal legislation allows a number of offices of federal institutions to operate unilingually. According to the federal government's Burolis website, at least two federal offices currently provide services in French only, and at least 51 federal offices provide services in English only. Examples of these federal offices providing services in English only include 21 RCMP offices, 15 Canada Border Services Agency offices, the Correctional Service of Canada in Saint John, and the airport in Saint John.

Parliament should therefore adjust the wording of section 22 of the Official Languages Act in order to reflect the constitutional framework within which New Brunswick lives its life. The federal structure should comply with, not run counter to, that framework and should reflect New Brunswick's full institutional bilingualism. Our office recommends that Parliament modernize Part IV of the federal act to specifically require the federal government to provide services and communication in both official languages everywhere in New Brunswick. All that is necessary to achieve that objective is an indication that the obligations set out in section 22 of the act apply to all offices of federal institutions in New Brunswick.

We also recommend that the federal legislation must recognize and support the equality of status, and the equal rights and privileges, of the French and English linguistic communities in New Brunswick, including the distinct institutions to which they have a right. In the light of the addition of section 16.1 to the Charter in 1993, Parliament should modernize the federal act in order for it to require and enshrine an obligation on the part of the federal government to recognize the equal rights and privileges of the French and English communities in New Brunswick. Modernization could be achieved by establishing, in Part VII of the federal act, an additional commitment on the part of the federal government — together with a requirement to implement positive measures to put that commitment into effect — to recognize and promote the equality of status, and the equal rights and privileges, of the French and English linguistic communities in New Brunswick, including the right to distinct educational institutions and such distinct cultural institutions as are necessary for the preservation and promotion of those communities.

Such an approach would focus the federal government's spending power. For example, the Department of Canadian Heritage has been reaching agreements with the provincial and territorial governments under its official languages in education program since 1970. They govern the ways in which federal

français ou de l'anglais pour communiquer avec tout bureau des institutions de la législature ou du gouvernement provincial ou pour en recevoir les services sans condition.

Au Nouveau-Brunswick, la loi fédérale permet à plusieurs bureaux d'institutions fédérales de pratiquer l'unilinguisme. D'après le site web Burolis du gouvernement fédéral, à l'heure actuelle, au moins 2 bureaux fédéraux offrent leurs services uniquement en français et au moins 51 bureaux fédéraux offrent leurs services uniquement en anglais. Des exemples de ces bureaux fédéraux n'offrant leurs services qu'en anglais incluent 21 bureaux de la Gendarmerie royale du Canada, 15 bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service correctionnel du Canada situé à Saint-Jean, et l'aéroport de Saint-Jean.

Le Parlement devrait donc ajuster la formulation de l'article 22 de la Loi sur les langues officielles pour refléter le cadre constitutionnel dans lequel évolue le Nouveau-Brunswick, de sorte que le régime fédéral concorde avec ce cadre et évite de s'y opposer, et qu'il concorde avec le bilinguisme institutionnel complet du Nouveau-Brunswick. Le commissariat recommande que le Parlement modernise la partie IV de la loi fédérale pour qu'elle oblige expressément le gouvernement fédéral à offrir ses services et à communiquer dans les deux langues officielles partout au Nouveau-Brunswick. Il lui suffit, pour atteindre cet objectif, d'indiquer que les obligations prévues à l'article 22 de la loi valent pour tous les bureaux des institutions fédérales au Nouveau-Brunswick.

Nous recommandons aussi que la loi fédérale oblige le gouvernement à tenir compte et à appuyer l'égalité du statut et des droits et privilèges des communautés linguistiques françaises et anglaises du Nouveau-Brunswick, y compris les institutions distinctes auxquelles elles ont droit. Le Parlement devrait moderniser la loi fédérale, à la lumière de l'ajout de l'article 16.1 à la Charte en 1993, afin que celle-ci prévoie et encadre une obligation du gouvernement fédéral de tenir compte des droits et privilèges égaux des communautés linguistiques anglaises et françaises du Nouveau-Brunswick. Une telle modernisation pourrait être atteinte en prévoyant, à la partie VII de la loi fédérale, un engagement additionnel — accompagné d'une obligation de prendre des mesures positives afin de mettre en œuvre cet engagement — du gouvernement fédéral de reconnaître et de promouvoir le statut et les droits et privilèges égaux des communautés linguistiques françaises et anglaises du Nouveau-Brunswick, notamment le droit de celles-ci aux institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.

Un tel régime encadrerait le pouvoir du gouvernement fédéral de dépenser. Par exemple, le ministère du Patrimoine canadien a conclu des ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de son Programme des langues officielles dans l'enseignement depuis 1970. Celles-ci régissent

funds are transferred to pay the costs incurred in the delivery of minority-language and second-language instruction. The change to the federal act that our office is recommending would require the Department of Canadian Heritage to adopt a New Brunswick perspective and to recognize the right of the French and English linguistic communities in New Brunswick to distinct educational and cultural institutions.

Parliament could even consider requiring that the negotiations for these agreements should include participation from users and school boards, for example. Parliamentary should draw on New Brunswick's experience with official languages as it studies the modernization of the federal act.

New Brunswick has a long and rich experience in official language matters that could help the committee as it studies the modernization of the act. In fact, since the province adopted the first official languages legislation in the country, in April 1969, some months before the federal act was passed, we have experienced many developments in linguistic rights and we have been able to test different proposals to advance the rights of our francophone minority. New Brunswick is a kind of testing ground for the committee that could provide guidance in terms of the legislative changes that are necessary for or worthy of consideration.

Our office is therefore proposing some suggestions drawn from New Brunswick's rich experience in official languages. The implementation of the New Brunswick Official Languages Act could be instructive as a model. While the country's first official languages legislation, the New Brunswick Official Languages Act, 1969, did not establish any specific authority for its implementation, in 2002, section 2 of the amended act established that the Premier of New Brunswick is responsible for putting it into effect.

Since 2004, one year after the office was established, the commissioner of official languages has been insisting on the importance of developing a master plan for the implementation of the New Brunswick Official Languages Act, for implementation strategies for each institution that is subject to the New Brunswick Official Languages Act, and for the creation of an agency to coordinate that implementation in order that the objectives of the new linguistic structure could be achieved. The office of the commissioner repeated that recommendation on a number of occasions. Only in 2011 did the Government of New Brunswick adopt its first implementation plan for the provincial act.

In 2013, the special committee reviewing the New Brunswick act stressed the importance of the government being required to have an overall implementation plan for the act. In response to

les modalités de transfert de fonds fédéraux qui visent à financer les coûts supplémentaires de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde. La modification à la loi fédérale que recommande le commissariat obligerait le ministère du Patrimoine canadien à adopter une lentille néo-brunswickoise et à tenir compte du droit des communautés anglaises et françaises du Nouveau-Brunswick à des institutions d'enseignement et culturelles distinctes lorsqu'il négocie de telles ententes.

Le Parlement pourrait même songer à exiger que la négociation de telles ententes inclue la participation des usagers et des commissions scolaires, par exemple. Le Parlement devrait s'inspirer de l'expérience néo-brunswickoise en matière de langues officielles dans son étude sur la modernisation de la loi fédérale.

Le Nouveau-Brunswick bénéficie d'une longue et riche expérience en matière de langues officielles qui pourrait aider le comité dans le cadre de son étude de la modernisation de la loi. En effet, depuis que la province a adopté la première loi sur les langues officielles au pays, en avril 1969, soit quelques mois avant l'adoption de la loi fédérale, elle a connu de nombreux développements en matière de droits linguistiques et a su mettre à l'épreuve différentes propositions pour l'avancement des droits de sa minorité francophone. Le Nouveau-Brunswick constitue une sorte de terrain d'étude pour le comité qui pourrait le guider quant aux changements législatifs nécessaires ou prometteurs.

Notre commissariat formule donc certaines suggestions qui s'inspirent de la riche expérience néo-brunswickoise en matière de langues officielles. On pourrait apprendre du modèle de mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick. Alors que la première loi sur les langues officielles du pays, la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick de 1969, ne chargeait aucune autorité spécifique de sa mise en œuvre, en 2002, le Nouveau-Brunswick a prévu, à l'article 2 de la loi modifiée, que le premier ministre serait responsable de son application.

Dès 2004, un an après son entrée en fonction, le commissaire aux langues officielles insistait sur l'importance d'élaborer un plan directeur de mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick et des stratégies de mise en œuvre pour chaque institution assujettie à la LLO du Nouveau-Brunswick et de créer une agence coordonnatrice de cette mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs du nouveau régime linguistique. Le commissariat répétera cette recommandation à plusieurs reprises. Ce n'est qu'en 2011 que le gouvernement du Nouveau-Brunswick adopte un premier plan de mise œuvre de la loi provinciale.

En 2013, le comité spécial de révision de la loi du Nouveau-Brunswick exprimait l'importance pour le gouvernement d'avoir l'obligation de se doter d'un plan global de mise en œuvre de la

that recommendation, when the provincial legislation was overhauled in 2013, the legislature provided for a new section 5.1 that creates the legal obligation for the Government of New Brunswick to have an implementation plan and to develop the parameters for that plan. The section gives the premier the ultimate responsibility to coordinate and implement the overall plan, while making the various parts of the public service responsible for developing their own action plans, which must contribute to the overall plan.

Compared to the federal plan, the OLA doesn't give any government body the authority or responsibility to ensure its implementation. Instead, two federal institutions are named in the OLA to assume responsibility for implementing parts of the act: the Treasury Board and the Department of Canadian Heritage.

The New Brunswick experience suggests that the OLA should confer ultimate responsibility for its implementation on a government body. In particular, our office recommends that the entity responsible for implementing the federal legislation should be a central agency with the horizontal powers necessary to carry out this role, including the authority to take the lead in regulatory matters, access to pan-governmental funds and clear statutory powers to frame its role in relation to the various elements of government. In the absence of a central agency to exercise an enhanced oversight role, implementation by the institutions may prove deficient. This is indeed what the evaluation of New Brunswick's official languages plan commissioned by the province's executive council office in 2014 reveals.

You could also draw on specific obligations in New Brunswick's legislation.

The Chair: Madam Commissioner, I don't want to interrupt you, but given the time available for testimony, I would ask you to conclude your presentation.

Ms. d'Entremont: New Brunswick's legislation contains a provision requiring the periodic review of the act, which is helpful. The last time the act was revised, it was about eight years. The act needs to be revised, and a committee has been set up to do so. The last review was in 2013, and since 2013, the commissioner has been given the authority to issue investigation reports. That's something I suggest you consider. The New Brunswick commissioner may issue investigation reports when she considers it to be in the public interest to do so. Since we have that authority, we have issued about 20 investigation reports.

I'll stop there. Thank you for the opportunity to outline the commissioner's position. I will be happy to answer your questions.

loi. En réponse à cette recommandation et lors de la refonte de la loi provinciale en 2013, la législature prévoit un nouvel article 5.1 qui crée l'obligation légale pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick de se doter d'un plan de mise en œuvre, ainsi que d'élaborer les paramètres d'un tel plan. L'article confère au premier ministre la responsabilité ultime de coordonner et de mettre en application ce plan global, tandis qu'il charge les différents éléments des services publics d'élaborer leur propre plan d'action devant contribuer au plan global.

En comparaison avec le plan fédéral, la LLO ne confère à aucune entité gouvernementale l'autorité ou la responsabilité de veiller à sa mise en œuvre. Deux institutions fédérales sont plutôt nommées dans la LLO pour assumer la responsabilité de mettre en œuvre certaines parties de celle-ci, soit le Conseil du Trésor et le ministère du Patrimoine canadien.

L'expérience néo-brunswickoise suggère que la LLO devrait conférer à une entité gouvernementale la responsabilité ultime de sa mise en œuvre. En particulier, notre commissariat recommande que l'entité chargée de la mise en œuvre de la loi fédérale soit une agence centrale ayant les pouvoirs horizontaux nécessaires pour mener à bien ce rôle, notamment, le pouvoir de prendre l'initiative en matière réglementaire, un accès à des fonds pangouvernementaux et des pouvoirs statutaires clairs encadrant son rôle face aux différents éléments du gouvernement. En l'absence d'une agence centrale pour exercer un rôle de surveillance accrue, la mise en œuvre par les institutions risque de s'avérer déficiente. C'est bien ce que révèle l'évaluation du plan sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick commandé par le bureau du conseil exécutif de la province en 2014.

Vous pourriez aussi vous inspirer d'obligations spécifiques prévues dans la loi du Nouveau-Brunswick.

Le président : Madame la commissaire, je ne veux pas vous interrompre mais, étant donné le temps accordé aux témoignages, je vous demanderais de conclure votre présentation.

Mme d'Entremont : Dans la loi du Nouveau-Brunswick, il y a une disposition qui exige la révision périodique de la loi, ce qui est utile. La dernière fois que la loi a été révisée, la période était d'environ huit ans. La loi doit être révisée, et un comité a été constitué pour ce faire. La dernière révision remonte à 2013 et, depuis 2013, on a donné au commissaire le pouvoir de publier des rapports d'enquête. C'est un élément que je vous suggère d'envisager. La commissaire du Nouveau-Brunswick peut publier des rapports d'enquête lorsqu'elle juge qu'il est dans l'intérêt public de le faire. Depuis que nous avons ce pouvoir, nous avons publié environ une vingtaine de rapports d'enquête.

Je vais m'arrêter ici. Je vous remercie de m'avoir permis de présenter les grandes lignes de la position du commissariat, et c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

The Chair: Rest assured that you'll have the opportunity to add details to your testimony during the question period.

Mr. Boileau, you have the floor.

François Boileau, French Language Services Commissioner, Office of the French Language Services Commissioner of Ontario: Good evening, senators. I would like to thank you for the opportunity to appear before you today to present a brief on the important issues that should be considered in modernizing the Official Languages Act. I am accompanied by Joseph Morin, Legal Counsel at the Office of the French Language Services Commissioner of Ontario.

We were all pleasantly surprised when the Prime Minister announced a few days ago that he was committed to modernizing the act. This statement honours the mandate you have given yourself. We must congratulate you on your insight, your upstream approach and your vision.

The Official Languages Act can and must be a beacon of cooperation between the federal government and the provinces and territories. However, to do so, it needs to be modernized in several ways. The players may not have changed in 50 years, but their roles and responsibilities with respect to official languages have evolved considerably.

[*English*]

Ontario is grappling with the same debate. Two years ago, I recommended to the government to modernize the French Language Services Act because, like the Official Languages Act, it no longer answers to the realities of our society.

[*Translation*]

First, I will argue that the Official Languages Act and its regulations do not include all potential users of services in the minority language. Second, I will recommend that you strengthen the provisions dealing with active offer of service. Third, I will discuss the importance of renewing cooperative federalism with respect to official languages. We also address the issue of harmonization in detail in the brief that we submitted to you in complementarity with the position of my colleague from New Brunswick.

Today's Canada is not the Canada of the 1980s. The francophone population is rich in diversity thanks to immigration, and young people from exogamous and francophile families.

In my very first annual report, I recommended that the Ontario Minister of Francophone Affairs review the definition of the francophone population to ensure that it adequately reflects the

Le président : Rassurez-vous, vous aurez l'occasion d'ajouter d'autres détails à votre témoignage dans le cadre de la période des questions.

Monsieur le commissaire Boileau, vous avez la parole.

François Boileau, commissaire aux services en français, Commissariat aux services en français de l'Ontario : Sénateurs et sénatrices, bonsoir. Je voudrais vous remercier de m'avoir permis de comparaître aujourd'hui afin de vous présenter un mémoire sur les enjeux importants qui devraient être pris en considération dans le cadre d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. Je suis accompagné de Me Joseph Morin, notre conseiller juridique au Commissariat aux services en français de l'Ontario.

Nous étions tous agréablement surpris lorsque le premier ministre a annoncé, il y a quelques jours, qu'il s'engageait à moderniser la loi. Cette déclaration honore le mandat que vous vous êtes donné. Nous devons vous féliciter pour votre perspicacité, votre approche en amont et votre vision.

La Loi sur les langues officielles peut et doit être un phare dans le domaine de la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires. Toutefois, pour ce faire, elle doit être modernisée à plusieurs égards. Les acteurs n'ont peut-être pas changé depuis 50 ans, mais leurs rôles et responsabilités en matière de langues officielles ont beaucoup évolué.

[*Traduction*]

L'Ontario tient le même débat. Il y a deux ans, j'ai recommandé au gouvernement de moderniser la Loi sur les services en français car, à l'instar de la Loi sur les langues officielles, elle ne répond plus aux réalités de notre société.

[*Français*]

Premièrement, j'argumenterai que la Loi sur les langues officielles et son règlement n'incluent pas tous les utilisateurs potentiels des services dans la langue de la minorité. Deuxièmement, je vous recommanderai de renforcer les dispositions qui traitent de l'offre active des services. Troisièmement, je discuterai de l'importance d'un renouvellement du fédéralisme coopératif en matière de langues officielles. Nous abordons également en détail la question de l'harmonisation dans le mémoire que nous vous avons soumis en complémentarité avec la position de ma collègue du Nouveau-Brunswick.

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas celui des années 1980. La population francophone est riche par sa diversité grâce à l'immigration et aux jeunes issus des familles exogames et francophiles.

Dans mon tout premier rapport annuel, je recommandais à la ministre des Affaires francophones de l'Ontario de revoir la définition de la population francophone afin de s'assurer de

new reality of this population. The method used at the time took into account only the mother tongue, which excluded more than 50,000 Franco-Ontarians. For example, an immigrant family with Arabic as their first language and whose members communicate at home in either Arabic or French was not considered by the government to be part of Ontario's francophone population. I am therefore very satisfied and proud that, in 2009, the Ontario government adopted the inclusive definition of francophone, or IDF.

[*English*]

This new method now captures those whose mother tongue is neither French nor English but who have good knowledge of French and use it at home, like our family, who has Arabic as their mother tongue.

[*Translation*]

I also expressed the wish that an inclusive definition of the francophonie be adopted in other provinces and with the federal government. I sincerely believe that a more inclusive definition of the francophonie must be a component of renewed cooperative federalism based on the specific interests and needs of francophone communities.

The definition of the English or French linguistic minority used in the Official Languages Regulations, which is based on an estimate of the first language spoken, also ignores the new realities of French-language minority communities. Moreover, the federal government only uses numerical criteria to decide whether there is a significant demand for services. The government does not take into account the vitality of official language minority communities, which is confirmed by the existence of schools or community centres, a criterion set out in section 32 of the act.

In other words, since their method of calculation is too restrictive, and they do not take into account the vitality of communities, the act and its current regulations exclude many people requiring services in the minority language. It is important, therefore, to ensure that the number of potential users of services offered in the minority official language is calculated and, to encourage this determination, to abandon the only calculation model that is based on a notion that is outdated from the point of view of identity by moving closer to a notion of community vitality.

In light of the Ontario experience, I recommend that Parliament modify the parameters for calculating significant demand and enhance the number of people who can communicate in the language of the anglophone or francophone minority population, as well as the institutional vitality of the anglophone or francophone minority population of the region

refléter adéquatement la nouvelle réalité de cette population. La méthode utilisée à l'époque tenait compte seulement de la langue maternelle, ce qui excluait plus de 50 000 Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens. Par exemple, une famille immigrante ayant l'arabe comme première langue et dont les membres communiquent entre eux à la maison soit en arabe ou en français n'était pas considérée par le gouvernement comme faisant partie de la population francophone de l'Ontario. Je suis donc très satisfait et fier que le gouvernement de l'Ontario ait adopté, en 2009, la définition inclusive de francophonie (DIF).

[*Traduction*]

Cette nouvelle méthode tient maintenant compte des personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais mais qui ont une bonne connaissance de la langue française et l'utilisent à la maison, comme notre famille, dont la langue maternelle est l'arabe.

[*Français*]

J'ai aussi exprimé le souhait qu'une définition inclusive de la francophonie soit adoptée dans d'autres provinces et auprès du gouvernement fédéral. Je crois sincèrement qu'une définition plus inclusive de la francophonie doit être une composante du fédéralisme coopératif renouvelé axé sur les intérêts et les besoins propres aux communautés francophones.

La définition de la minorité francophone ou anglophone retenue par le Règlement sur les langues officielles, qui se fonde sur l'estimation de la première langue parlée, ignore, elle aussi, les nouvelles réalités des communautés de langue française en situation minoritaire. Plus encore, le gouvernement fédéral ne retient que des critères numériques pour décider s'il y existe une demande importante de services. Le gouvernement ne tient pas compte de la vitalité des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, qui est confirmée par l'existence d'écoles ou de centres communautaires, critère pourtant énoncé à l'article 32 de la loi.

Autrement dit, puisque leur méthode de calcul est trop restrictive et qu'ils ne tiennent pas compte de la vitalité des communautés, la loi et son règlement actuel excluent plusieurs personnes nécessitant des services dans la langue de la minorité. Il importe, dès lors, de s'assurer de calculer le nombre d'utilisateurs potentiels des services offerts dans la langue officielle minoritaire et, pour favoriser cette détermination, d'abandonner le seul modèle de calcul qui est axé sur une notion dépassée du point de vue identitaire en se rapprochant davantage d'une notion de vitalité des communautés.

À la lumière de l'expérience ontarienne, je recommande au Parlement de modifier les paramètres de calcul de la demande importante et de valoriser le nombre de personnes qui peuvent communiquer dans la langue de la population de la minorité francophone ou anglophone, ainsi que la vitalité institutionnelle de la population de la minorité francophone ou anglophone de la

served, confirmed by the presence of institutions, such as a school or community centre.

Like the inclusive definition of the francophonie, active offer has been one of my priorities as commissioner. In 2016, I tabled a special report with the Ontario Legislative Assembly on active offer and its importance in achieving the objectives of the French Language Services Act. You will note with interest that there is no section in the French Language Services Act that deals with active offer. The Official Languages Act is already doing better.

[*English*]

Active offer is particularly essential when the public in question is vulnerable. I received several testimonials about the importance of the active offer, notably in the health sector.

[*Translation*]

I remember an example in a government office. Employees spoke French to each other, clients spoke French and signage was in both languages. However, the employee spoke only English to the client. It was all in Shakespeare's language. This situation always repeats itself.

Active offer is essential in the delivery of services in the minority language. You will agree that a francophone probably won't demand that his or her language rights be respected in the middle of a medical procedure, nor will a teenager, who is overwhelmed by addictions and who has just given birth, ask the local Children's Aid Society, which knocks at her door, to obtain a psychosocial assessment in French.

[*English*]

Yet this obligation remains seemingly misunderstood among federal institutions. Parliament must therefore modernize the Official Languages Act in order to clarify those obligations and provide for a more robust regime pertaining to active offer in alignment with what we speak for our own renewed French Language Services Act.

[*Translation*]

I recommend that Parliament amend the Official Languages Act to include a requirement for an active offer regulation. Parliament could include in this regulation an explicit definition of active offer, as well as clear criteria to be respected that could include the following elements: 1) ensure that appropriate measures are taken to inform the public of the availability of services; 2) offer services in both languages on first contact; 3) assure citizens that they can choose either language of service; 4) ensure that the service provided is culturally appropriate; 5) ensure that citizens feel comfortable in the provision of

région desservie, confirmée par la présence d'institutions, comme une école ou un centre communautaire.

Comme la définition inclusive de la francophonie, l'offre active a été l'une de mes priorités en tant que commissaire. En 2016, j'ai déposé un rapport spécial auprès de l'Assemblée législative de l'Ontario sur l'offre active et son importance pour atteindre les objectifs de la Loi sur les services en français. Vous noterez avec intérêt qu'il n'y a aucun article dans la Loi sur les services en français qui traite de l'offre active. Déjà, la Loi sur les langues officielles fait mieux.

[*Traduction*]

L'offre active est particulièrement essentielle lorsque la population est vulnérable. J'ai entendu plusieurs témoignages sur l'importance de l'offre active, notamment dans le secteur de la santé.

[*Français*]

Je me souviens d'un exemple dans un bureau du gouvernement. Les employés se parlaient en français, les clients conversaient en français et l'affichage était dans les deux langues. Pourtant, l'employé ne parlait qu'en anglais à la cliente. Le tout se déroulait dans la langue de Shakespeare. Cette situation se répète toujours.

L'offre active est essentielle dans la prestation des services dans la langue de la minorité. Vous en conviendrez, ce n'est probablement pas en pleine procédure médicale qu'un francophone exigera qu'on respecte ses droits linguistiques, ni lorsqu'une adolescente, accablée de dépendances et qui vient d'accoucher, demandera à la Société d'aide à l'enfance locale, qui cogne à sa porte, d'obtenir une évaluation psychosociale en français.

[*Traduction*]

Or, cette obligation semble toujours être mal comprise parmi les institutions fédérales. Le Parlement doit donc moderniser la Loi sur les langues officielles pour clarifier ces obligations et fournir un régime plus robuste concernant l'offre active relativement à ce dont nous discutons pour notre propre Loi sur les services en français renouvelée.

[*Français*]

Je recommande que le Parlement modifie la Loi sur les langues officielles de manière à prévoir l'obligation d'adopter un règlement sur l'offre active. Le Parlement pourra inclure dans ce règlement une définition explicite de l'offre active, de même que des critères clairs à respecter qui pourraient inclure les éléments suivants : 1) veiller à ce que les mesures voulues soient prises pour informer le public de la disponibilité des services; 2) effectuer l'offre de services dans les deux langues dès le premier contact; 3) assurer au citoyen qu'il peut choisir l'une ou l'autre langue de service; 4) veiller à ce que le service octroyé le soit de

services; and 6) ensure that the service provided is of equal or equivalent quality to the service provided in English.

Section 16(3) of the Charter codifies an important principle: constitutional provisions on language rights are only a threshold, and the federal government, like the provinces and territories, can pass new legislation to advance these rights.

For the federal government, the application of this principle is more explicitly reflected in Part VII of the Official Languages Act. It is obliged to take action to enhance the vitality of official language minority communities. Unfortunately, Part VII seems to have been reduced to almost nothing following the recent federal court decision in the case of *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique v. Canada*. Canada, where the court concluded that Part VII does not impose specific and particular obligations on the federal government. That is one reason, if ever there was one, to modernize the Official Languages Act.

The federal government has the moral authority, the know-how, and the means to begin a new era of cooperative federalism in official languages in order to achieve the aspirations of section 16 of the Charter, while respecting the priorities of the provincial and territorial governments. To this end, I recommend that Parliament adopt new sections in Part VII, which would clarify and frame the federal government's obligations in order to encourage a system of voluntary adoption of language rights and obligations based on provincial priorities, particularly in the areas of health, justice and immigration.

The federal government, for its part, would be required under this new section of the act to guarantee financial and logistical support to provinces that adopt such linguistic advances. Also, still in the spirit of renewed cooperative federalism, I recommend that Parliament add new sections, still in Part VII, to provide a framework for the federal government's role in federal-provincial-territorial agreements.

[*English*]

More concretely, this new section would include the necessary items to explicitly frame the role of the federal government in matters pertaining to the adoption and implementation of federal-provincial-territorial agreements, including the mandatory addition of detailed language clauses in these agreements, the prior consultation of communities, and the obligation of reporting and accountability.

façon culturellement appropriée; 5) veiller à ce que le citoyen se sente à l'aise dans la prestation de services; et 6) s'assurer que le service offert est de qualité égale ou équivalente au service offert en anglais.

Le paragraphe 16(3) de la Charte codifie un principe important : les dispositions constitutionnelles sur les droits linguistiques ne sont qu'un seuil, et le gouvernement fédéral, comme les provinces et les territoires, peut adopter de nouvelles lois pour faire progresser ces droits.

Pour le gouvernement fédéral, l'application de ce principe se retrouve de manière plus explicite à la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Il est obligé de poser des gestes pour favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Malheureusement, la partie VII semble n'être réduite à presque rien à la suite du récent jugement de la Cour fédérale dans l'affaire *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada*, où la cour concluait que la partie VII n'impose pas d'obligations précises et particulières au gouvernement fédéral. Voilà bien une raison, s'il en est une, de moderniser la Loi sur les langues officielles.

Le gouvernement fédéral a l'autorité morale, le savoir-faire, et les moyens pour amorcer une nouvelle ère de fédéralisme coopératif en matière de langues officielles en vue de réaliser les aspirations de l'article 16 de la Charte, tout en respectant les priorités des gouvernements provinciaux et territoriaux. Pour ce faire, je recommande que le Parlement adopte de nouveaux articles dans la partie VII, lesquels préciseraient et encadreraient les obligations du gouvernement fédéral afin d'encourager un régime d'adoption volontaire de droits et d'obligations linguistiques en fonction des priorités des provinces, notamment dans les domaines de la santé, de la justice et de l'immigration.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, serait tenu, en vertu de cette nouvelle section de la loi, de garantir un appui financier et logistique aux provinces qui adoptent de telles avancées linguistiques. Aussi, toujours dans l'esprit d'un fédéralisme coopératif renouvelé, je recommande que le Parlement ajoute de nouveaux articles, toujours dans la partie VII, afin d'encadrer le rôle du gouvernement fédéral en matière d'ententes fédérales-provinciales-territoriales.

[*Traduction*]

Plus concrètement, cette nouvelle disposition inclurait les éléments nécessaires pour définir de façon explicite le rôle du gouvernement fédéral dans des questions concernant l'adoption et la mise en oeuvre d'ententes fédérales-provinciales-territoriales, y compris l'ajout obligatoire de clauses linguistiques détaillées dans ces ententes, les consultations préalables des collectivités et l'obligation de rendre des comptes.

[*Translation*]

Finally, in the past, official language leadership was the preserve of the federal government. That is no longer the case. The provinces are moving forward, innovating and deserve to be seen as true partners in a new cooperative federalism. That said, the federal government must absolutely remain the catalyst for official languages and support and encourage progress across Canada. To achieve this new vision, Parliament must modernize the Official Languages Act so that it fits into this new cooperative federalism.

I have proposed three amendments, and I have submitted a more complete and detailed brief that you can consult as you wish.

Thank you again for listening. I am available to answer your questions in the official language of your choice.

The Chair: Thank you very much, Mr. Boileau and Ms. d'Entremont. We will start the question period.

Senator Poirier: Thank you for being with us. First of all, I would like to thank you, Ms. d'Entremont, for all your years of dedication to the province of New Brunswick and as the Commissioner of Official Languages for New Brunswick. I understand you're retiring soon. I would therefore like to thank you and express my gratitude for your work.

Ms. d'Entremont, you mentioned in your remarks that the federal legislation doesn't reflect the principles that make New Brunswick unique. Could you elaborate on that? If this deficiency were corrected, what would it mean for New Brunswick and the rest of Canada?

Ms. d'Entremont: Our recommendation is that you take into account the specific nature of New Brunswick. New Brunswick is the only province mentioned in the Charter. In New Brunswick, we have not only the Official Languages Act, but also legislation that recognizes the equality of the two linguistic communities. This duality also exists, as you know, in education, in public and post-secondary schools. New Brunswick represents a unique situation in the country.

When the federal government works with the provinces, for example, on immigration, our two communities in New Brunswick have equal status under the Charter. When we hear the federal authorities talk about a target of 4 per cent or 5 per cent for New Brunswick, it does not mean much, because we want to maintain the demographic weight of our two linguistic communities. It is important that the federal legislation take into account the fact that New Brunswick is mentioned in

[*Français*]

Enfin, par le passé, le leadership en matière de langue officielle était la chasse gardée du gouvernement fédéral. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les provinces bougent, avancent, innovent et méritent d'être considérées comme de vraies partenaires dans un nouveau fédéralisme coopératif. Cela dit, le gouvernement fédéral doit absolument demeurer l'agent catalyseur en matière de langues officielles, et appuyer et encourager des avancées partout au Canada. Pour arriver à cette nouvelle vision, le Parlement doit moderniser la Loi sur les langues officielles pour qu'elle s'inscrive dans ce nouveau fédéralisme coopératif.

Je vous ai proposé trois modifications, et je vous ai soumis un mémoire plus complet et détaillé que vous pourrez consulter à votre guise.

Je vous remercie de nouveau de m'avoir écouté. Je suis disposé à répondre à vos questions dans la langue officielle de votre choix.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Boileau et madame d'Entremont. Nous allons commencer la période des questions.

La sénatrice Poirier : Je vous remercie d'être parmi nous. Tout d'abord, j'aimerais vous remercier, madame d'Entremont, de toutes vos années de dévouement à l'égard de la province du Nouveau-Brunswick et à titre de commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. J'ai appris que vous prenez votre retraite sous peu. Je tiens donc à vous remercier et à vous exprimer toute ma reconnaissance pour votre travail.

Madame d'Entremont, vous avez mentionné dans votre discours que la loi fédérale ne reflète pas les principes qui rendent le Nouveau-Brunswick unique. Pouvez-vous préciser votre pensée? Si cette lacune était corrigée, qu'est-ce que cela signifierait pour le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada?

Mme d'Entremont : Notre recommandation vise à ce que vous teniez compte de la spécificité du Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick est la seule province mentionnée dans la Charte. Au Nouveau-Brunswick, nous avons non seulement la Loi sur les langues officielles, mais aussi une loi qui reconnaît l'égalité des deux communautés linguistiques. Cette dualité existe aussi, comme vous le savez, dans le domaine de l'éducation, dans les écoles publiques et postsecondaires. Le Nouveau-Brunswick représente une situation unique au pays.

Lorsque le gouvernement fédéral travaille avec les provinces, par exemple, dans le domaine de l'immigration, nos deux communautés au Nouveau-Brunswick ont un statut égal en vertu de la Charte. Lorsque nous entendons les instances fédérales parler d'une cible de 4 ou de 5 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick, cela ne veut pas dire grand-chose, car nous voulons maintenir le poids démographique de nos deux communautés linguistiques. Il est important que la loi fédérale tienne compte

the Canadian Charter of Rights and Freedoms because of its specific nature. The legislation should reflect this situation.

As I said earlier, New Brunswickers are a little confused. As many of you know, in New Brunswick, we are entitled to services in the language of our choice throughout the province. However, we sometimes have difficulty knowing where to obtain federal services in the minority or majority language. Yet, it would be fairly easy to fix. Federal legislation should require federal government offices to offer their services throughout New Brunswick. This is the case with our provincial legislation. Whether in the northeastern region, where the majority is francophone, or in the southwest, where the majority is anglophone, we should be able to be served by federal government offices in the language of our choice.

The intent is to modernize the legislation to ensure that the "where numbers warrant" test does not apply in New Brunswick. That would be a logical first step. It is time to combine the two acts to ensure that people can be served anywhere in New Brunswick by federal government offices.

The Chair: I will let Mr. Boileau take the floor.

As I instructed my colleagues, I also invite you to be as succinct and specific as possible in your answers because our time is limited.

Mr. Boileau: I think that harmonization would be possible for New Brunswick, as things are very clear constitutionally. Should the provinces need to be even more inclusive or wanted to take things further, it would be useful to also provide for harmonization with the provinces. For instance, a few years ago in Ontario, it was recommended that, instead of moving to 27 designated regions on July 1, there be only one region. If the Ford government was to go in that direction, it would mean that all of Ontario would be covered. We would like to have harmonization at the federal level, with the government showing that flexibility.

Senator Gagné: Thank you so much for your presentations, which I found absolutely excellent.

Commissioner Boileau, I wanted to tell you that I thought your proposal to create a voluntary regime for adopting official languages programs was interesting.

One of the questions I asked myself was whether we are running the risk of the federal government investing more in areas the provinces are already involved in. Is there a risk of

du fait que le Nouveau-Brunswick est mentionné dans la Charte canadienne des droits et libertés en raison de sa spécificité. Il faudrait que la loi reflète cette situation.

Comme je l'ai dit plus tôt, les Néo-Brunswickois sont un peu confus. Comme plusieurs d'entre vous le savent, au Nouveau-Brunswick, nous avons droit à des services dans la langue de notre choix partout sur le territoire. Cependant, nous avons parfois de la difficulté à savoir où obtenir des services fédéraux dans la langue de la minorité ou de la majorité. Pourtant, ce serait assez facile à régler. Il faudrait que la loi fédérale oblige les bureaux du gouvernement fédéral d'offrir leurs services sur tout le territoire du Nouveau-Brunswick. C'est le cas de notre loi provinciale. Que ce soit dans la région du nord-est, où la majorité est francophone, ou du sud-ouest, où la majorité est anglophone, il faudrait que nous puissions être servis par les bureaux du gouvernement fédéral dans la langue de notre choix.

Il s'agit de moderniser la loi pour faire en sorte que le critère « là où la demande le justifie » ne s'applique pas au Nouveau-Brunswick. Ce serait un premier pas logique. Il est temps d'agencer les deux lois pour faire en sorte que les gens puissent être servis partout au Nouveau-Brunswick par les bureaux du gouvernement fédéral.

Le président : Je vais permettre à M. Boileau de prendre la parole.

Comme j'avais donné la consigne à mes collègues, je vous invite également à être le plus succinct et précis possible dans vos réponses, puisque le temps nous est compté.

M. Boileau : Je pense qu'une harmonisation serait possible pour le Nouveau-Brunswick, car c'est très clair sur le plan constitutionnel. Dans le cas où les provinces devraient être encore plus inclusives ou voudraient aller plus loin, il serait utile de prévoir aussi une harmonisation avec les provinces. Par exemple, en Ontario, on a recommandé, il y a quelques années, qu'au lieu de passer à 27 régions désignées le 1er juillet, on en ait qu'une seule. Si le gouvernement Ford devait aller dans cette direction, cela voudrait dire que l'ensemble du territoire de l'Ontario serait couvert. Nous aimerions avoir une harmonisation, c'est-à-dire cette flexibilité et cette souplesse de la part du gouvernement fédéral.

La sénatrice Gagné : Merci infiniment pour vos présentations, que j'ai trouvées excellentes.

Monsieur le commissaire Boileau, je voulais vous dire que j'ai trouvé intéressante votre proposition concernant un régime d'adoption volontaire pour les programmes en matière de langues officielles.

L'une des questions que je me suis posées est à savoir si on court le risque que le gouvernement fédéral investisse davantage là où les provinces s'impliquent déjà. Y a-t-il un risque que des communautés de langue officielle en situation minoritaire soient

official language minority communities being disadvantaged and left out by the federal government?

Mr. Boileau: The federal government will always have a duty to be present across the country. Official languages concern everyone. We simply want government priorities to be recognized when Ontario, in our case, moves in that direction. If harmonization in health or access to justice is needed, provincial initiatives should be encouraged and monitored by the federal government. The government and the provinces must not continue to work in silos. Harmonization and integration should be encouraged so that they can communicate with each other freely. When the province decides to stall, with nature abhorring a vacuum, the federal government must fill that vacuum and continue to move in that direction.

Senator Gagné: I did not hear you comment on the issue of implementation. What institution should be entrusted with implementing the Official Languages Act?

Mr. Boileau: I fully support the comments by my New Brunswick colleague. We need a central agency. When we had what we called the "Dion plan," it worked, as Mr. Dion was President of the Treasury Board. Everything that came into cabinet went through the Treasury Board, so any project or initiative had to have that lens. Otherwise, the project was returned before being added to the binder presented to cabinet.

That responsibility should be entrusted to a central agency. That is clearly important. That is why Ontario recommended what we refer to as the "francophone lens," which is a tool developed by the Ontario's Ministry of Francophone Affairs. We recommend that this lens now be imposed by cabinet to any initiative and any regulations or bill presented to cabinet. We are not quite there yet, but we are working toward it.

Senator McIntyre: Thank you for your presentations.

I will begin by thanking Ms. d'Entremont for her recent actions related to the Official Languages Act in New Brunswick. First, we learned in May, thanks to your investigation report, that the Nurses Association of New Brunswick violated the Official Languages Act by using an entrance exam that is highly unfavourable to francophone candidates. Second, I understand that you want to get involved in the paramedics' cause. In other words, you are asking for intervener status in the court case where paramedics are going up against their employer with regard to language obligations in New Brunswick's ambulances. Congratulations!

désavantagées et laissées pour compte par le gouvernement fédéral?

M. Boileau : Le gouvernement fédéral aura toujours un devoir d'être présent partout au pays. Les langues officielles concernent tout le monde. Nous souhaitons tout simplement qu'il y ait une reconnaissance des priorités gouvernementales lorsque l'Ontario, dans notre cas, s'engage dans cette direction. S'il y a un besoin d'harmonisation en matière de santé ou d'accès à la justice, les initiatives provinciales doivent être encouragées et suivies par le gouvernement fédéral. Il ne faut pas que le gouvernement et les provinces continuent de travailler en vase clos. Il faut encourager une harmonisation et une intégration pour qu'ils puissent se parler librement. Quand la province décide de piétiner, la nature ayant horreur du vide, le gouvernement fédéral doit combler ce vide et continuer d'agir en ce sens.

La sénatrice Gagné : Je ne vous ai pas entendu commenter la question de la mise en œuvre. À quelle institution devrait-on confier la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles?

M. Boileau : J'appuie entièrement les propos de ma collègue du Nouveau-Brunswick. Il faut une agence centrale. À l'époque de ce qu'on appelait le « plan Dion », ça fonctionnait, car M. Dion était président du Conseil privé. Tout ce qui entrait au Cabinet passait par le Conseil privé, donc tout projet ou initiative devait avoir cette lentille. Sinon, le projet était retourné avant d'être inséré au cartable présenté au Cabinet.

Il faut que cette responsabilité se retrouve au sein d'une agence centrale. Il est clair que c'est important. C'est pour cela que l'Ontario a recommandé ce que nous appelons « la lentille francophone ». C'est un outil élaboré par le ministère des Affaires francophones de l'Ontario. Nous recommandons que cette lentille soit maintenant imposée par le Cabinet à toute initiative et à tout règlement ou projet de loi présenté au Cabinet. On n'y est pas encore tout à fait, mais on travaille dans cette direction.

Le sénateur McIntyre : Merci pour vos présentations.

Je vais commencer par féliciter Mme d'Entremont pour ses interventions récentes dans le cadre de la Loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick. D'abord, nous apprenions au mois de mai, grâce à votre rapport d'enquête, que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a enfreint la Loi sur les langues officielles en adoptant un examen d'admission qui défavorise grandement les candidats francophones. En second lieu, je comprends que vous voulez intervenir dans la cause des travailleurs paramédicaux. Autrement dit, vous demandez le statut d'intervenant dans cette affaire judiciaire qui oppose les travailleurs paramédicaux à leur employeur quant aux obligations linguistiques dans les ambulances du Nouveau-Brunswick. Félicitations!

Recently, the acting president of the Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick and two of his colleagues testified before our committee. The SANB is proposing that New Brunswick's unique character in terms of languages be laid out in black and white in the Official Languages Act. As you know, the regulatory framework currently encourages institutions to negotiate their linguistic obligations downward. There is the whole issue of significant demand. You actually touched on that earlier.

There is another important point: immigration and its impact on New Brunswick's linguistic immigration. According to the SANB, and I quote:

> New Brunswick's francophone community has not benefited from immigration as much as the anglophone community.

How could the federal Official Languages Act help remedy the situation?

Ms. d'Entremont: I think that, in all the federal government's programs and in all statutes, it is a matter of recognizing New Brunswick's uniqueness that stems from the equality of the two language communities. When it comes to immigration, our office believes that it must benefit each language community equally. For decades, in New Brunswick, we have managed to attract francophone immigrants or immigrants that will integrate the francophone community at a proportion of about 12 per cent. You can imagine that, for a province whose population is not increasing owing to a low birth rate, the only way to increase the population is through immigration. To maintain our rate of 33 per cent, we probably need to attract more than 33 per cent of immigrants who will integrate the francophone community because we are losing some, both on the francophone side and the anglophone side.

The provincial government committed to respect the demographic weight of New Brunswick's language communities. It's not 4 per cent or 5 per cent. It's really 33 per cent and, to maintain that 33 per cent, more immigrants need to be attracted. What is the number? I don't know, as we are not experts on immigration. However, when you look at the issues through a New Brunswick lens, including official language statutes and policies at the federal level, this is the type of thing we wonder about when it comes to New Brunswick by asking the following question: will this practice, policy or piece of legislation help us maintain the uniqueness of New Brunswick, where the two language communities are equal? So immigration is a pretty concrete example.

Récemment, le président intérimaire de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et deux de ses collègues ont témoigné devant notre comité. La SANB propose que le caractère unique du Nouveau-Brunswick en matière linguistique soit inscrit noir sur blanc dans la Loi sur les langues officielles. Comme vous le savez, à l'heure actuelle, le cadre réglementaire encourage les institutions à négocier leurs obligations linguistiques à la baisse. Il y a toute la question de la demande importante. D'ailleurs, vous avez touché à ce sujet tout à l'heure.

Il y a un autre point important : celui de l'immigration et son impact sur l'immigration linguistique au Nouveau-Brunswick. Toujours selon la SANB, et je cite :

> La communauté francophone du Nouveau-Brunswick n'a pas autant profité de l'immigration que la communauté anglophone.

De quelle façon la Loi sur les langues officielles fédérale pourrait-elle permettre de corriger le tir?

Mme d'Entremont : Je pense que, dans tous les programmes du gouvernement fédéral et dans toutes les lois, il s'agit de reconnaître la spécificité du Nouveau-Brunswick qui est liée à l'égalité des deux communautés linguistiques. En ce qui a trait à l'immigration, notre commissariat croit qu'elle doit profiter de façon égale à chaque communauté linguistique. Au Nouveau-Brunswick, depuis des décennies, environ un tiers de la population est francophone, pour deux tiers d'anglophones. Depuis plusieurs années, on réussit à attirer des immigrants francophones ou des immigrants qui vont s'intégrer à la communauté francophone, et ce, dans une proportion d'environ 12 p. 100. Vous pouvez imaginer que, pour une province dont la population n'augmente pas, en raison du faible taux de natalité, la seule façon d'augmenter la population, c'est par l'immigration. Pour maintenir notre taux de 33 p. 100, il faut attirer probablement plus de 33 p. 100 d'immigrants qui voudront s'intégrer à la communauté francophone, parce qu'on en perd, tant du côté francophone qu'anglophone.

Le gouvernement provincial s'est engagé à respecter le poids démographique des communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas 4 ou 5 p. 100, c'est vraiment 33 p. 100 et, pour maintenir ces 33 p. 100, il faut en attirer davantage. Quel est le chiffre? Je ne le sais pas, car nous ne sommes pas spécialistes en immigration. Cependant, quand on examine les questions à l'aide d'une lentille néo-brunswickoise, y compris les lois et les politiques en matière de langues officielles dont nous disposons à l'échelon fédéral, c'est le genre de choses sur lesquelles on s'interroge par rapport au Nouveau-Brunswick, en se posant la question suivante : est-ce que cette pratique, cette politique, cette loi va nous permettre de respecter la spécificité qui existe au Nouveau-Brunswick, soit l'égalité des deux communautés linguistiques? Donc, l'immigration en est un exemple assez concret.

It would be the same for all other programs for which the federal and provincial governments share responsibility, where federal policies have an impact on what is happening on the ground in New Brunswick.

Senator McIntyre: As the SANB said so well, the issue lies in the linguistic balance. For example, in 2016, only 17 per cent of immigrants in New Brunswick were francophone, while the francophone minority accounted for 33 per cent of the population. That is where the problem is.

Ms. d'Entremont: We will publish our annual report next week, and we report on those figures every year. That is more or less it. We have still not reached the 33 per cent, but that is what the current government has set as its objective.

Senator Jaffer: Thank you for joining us.

[*English*]

Mr. Boileau, what you were saying on the definition of francophonie was music to my ears. It may sound a little extreme to you, but that's how I feel sometimes.

I come from a colonial past, where children from English parents went to English schools, children from Indian parents went to Indian schools and African children went to African schools. When I came here, I wanted to send my son to French school. I was told no, because I'm not French. It annoyed me because I wasn't an anglophone or francophone. So why couldn't I choose to send my son to any school I wanted? Why was I classified anglophone? Anglophone isn't my language either?

My colleagues have heard my stories so they're tired.

When you say "widen the definition," I know you're saying there is a definition in Ontario. I'd like to hear from you again, what do you mean? I agree with you that it shouldn't be your mother tongue, your first language. If your first language is not English or French, you're classified English in my province at least. If it's not mother tongue, what do you mean? How do you want to see the new definition?

Mr. Boileau: Thank you for the question.

I just want to make sure we understand each other. I do not want to challenge the section 23 application of the provinces.

Ce serait la même chose pour tous les autres programmes pour lesquels il y a un champ de compétences partagé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, là où les politiques au niveau fédéral ont une influence sur ce qui se passe sur le terrain au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur McIntyre : Comme le disait si bien la SANB, le problème, c'est l'équilibre linguistique. En 2016, par exemple, seuls 17 p. 100 des immigrants au Nouveau-Brunswick étaient des francophones, alors que la minorité francophone représentait 32 p. 100 de la population. C'est là le problème.

Mme d'Entremont : Nous allons publier notre rapport annuel la semaine prochaine, et nous faisons état de ces chiffres chaque année. C'est à peu près ça. Nous n'avons pas encore atteint les 33 p. 100, mais c'est ce que le gouvernement actuel s'est fixé comme objectif.

La sénatrice Jaffer : Merci de votre présence parmi nous.

[*Traduction*]

Monsieur Boileau, j'ai été ravie d'entendre ce que vous avez dit au sujet de la définition de la francophonie. Cela peut vous sembler un peu exagéré, mais c'est ce que je pense parfois.

J'ai un passé colonial, où les enfants de parents anglophones fréquentaient des écoles anglophones, où les enfants de parents indiens fréquentaient des écoles indiennes et où les enfants africains fréquentaient des écoles africaines. Lorsque je suis arrivée ici, je voulais inscrire mon fils à une école française. Je n'ai pas pu le faire parce que je ne suis pas francophone. Cela m'a ennuyée car je n'étais ni anglophone ni francophone. Alors pourquoi je ne pouvais pas choisir d'envoyer mon fils à l'école de mon choix? Pourquoi étais-je considérée comme anglophone? L'anglais n'est pas ma langue maternelle non plus.

Mes collègues ont déjà entendu mes histoires alors ils sont fatigués de les entendre.

Lorsque vous dites qu'il faut « élargir la définition », je sais que vous dites qu'il y a une définition en Ontario. J'aimerais que vous me disiez à nouveau ce que vous entendez par là. Je suis d'accord avec vous pour dire que ce ne devrait pas être votre langue maternelle, votre première langue. Si votre première langue n'est pas l'anglais ou le français, vous êtes considéré comme étant un anglophone, à tout le moins dans ma province. Si ce n'est pas la langue maternelle, que voulez-vous dire? Voulez-vous voir la nouvelle définition?

M. Boileau : Merci de la question.

Je veux simplement m'assurer que nous nous comprenons. Je ne veux pas contester l'application de l'article 23 dans la province.

Senator Jaffer: Everyone talks about that. You said "expand the definition." Give me what you mean by "expand the definition."

Mr. Boileau: Absolutely.

There are three questions being asked right now in the national census. One question is your knowledge of French or English. The second question is the language of your mother tongue. And the third question is the language you speak or speak more often at home.

Right now the actual regulation is using the methodology one from Statistics Canada, which says your first official language is your mother tongue, your knowledge of the language, and that's that. They don't use the language that you use at home as well.

If you are using French at home but your mother tongue is Arabic, as I said before, even though you have comprehension or knowledge of French, it doesn't make you a francophone. Our definition in Ontario is if you use this language at home more often, then you are considered a francophone in Ontario and not an anglophone.

Senator Jaffer: My son didn't use any. We're Indian. We spoke Gujarati. He didn't speak English or French. I don't want to get into that argument, but you're not defining the definition for me. Tell me what you mean by "expanding the definition." You said that if you're more familiar with French or English, that's where you go, but what is the definition that you want?

Mr. Boileau: There are different ways to look at it. In Manitoba, for instance, they've chosen to widen their definition of who is a francophone. It's anyone who has an affinity with the French language, which is really wide. But can we offer real services? Where do we know that we'll have the obligation to offer those services?

It's a good policy, but does it really measure into concrete actions from the government that actually wants to know where our obligations lie? Therefore, in Ontario we've widened the actual definition by including those who speak French at home as well. We gathered about 50,000 francophones who were already in the province of Ontario that are now included within the definition of francophone in Ontario.

The definition is quite simple. It's a methodology. The methodology of using the census question, we just used another method and the same census question.

La sénatrice Jaffer : Tout le monde en parle. Vous avez dit qu'il faut « élargir la définition ». Expliquez-moi ce que vous entendez par « élargir la définition ».

M. Boileau : Absolument.

Il y a trois questions que l'on pose à l'heure actuelle dans le recensement national. Une question porte sur votre connaissance du français ou de l'anglais. La deuxième question est votre langue maternelle. Et la troisième est la langue que vous parlez ou que vous parlez le plus souvent à la maison.

À l'heure actuelle, la réglementation utilise la méthodologie de Statistique Canada, qui prévoit que votre première langue officielle est votre langue maternelle, votre connaissance de la langue, un point c'est tout. Ce n'est pas celle que vous utilisez à la maison.

Si vous utilisez le français à la maison mais que votre langue maternelle est l'arabe, comme je l'ai déjà dit, et que vous comprenez ou connaissez le français, cela ne fait pas de vous un francophone. Notre définition en Ontario est que si vous utilisez la langue française le plus souvent à la maison, alors vous êtes considéré comme étant un francophone en Ontario, et non pas un anglophone.

La sénatrice Jaffer : Mon fils n'utilisait ni l'une ni l'autre. Nous sommes indiens. Nous parlions le gujarati. Il ne parlait ni l'anglais ni le français. Je ne veux pas me lancer dans cet argument, mais vous ne précisez pas la définition pour moi. Dites-moi ce que vous entendez par « élargir la définition ». Vous avez dit que si vous connaissez mieux le français ou l'anglais, alors c'est ainsi que vous déterminez si une personne est francophone ou anglophone, mais quelle définition voulez-vous?

M. Boileau : Il y a différentes façons d'examiner la question. Au Manitoba, par exemple, on a choisi d'élargir la définition de francophone. C'est quiconque a une affinité avec la langue française, ce qui est très vaste. Mais pouvons-nous offrir de véritables services? Comment pouvons-nous savoir que nous serons obligés d'offrir ces services?

C'est une bonne politique, mais se traduit-elle vraiment en mesures concrètes prises par le gouvernement qui veut connaître nos obligations? Par conséquent, en Ontario, nous avons élargi la définition en incluant ceux qui parlent le français à la maison également. Environ 50 000 francophones qui étaient déjà dans la province de l'Ontario sont maintenant visés par la définition de francophone en Ontario.

La définition est très simple. C'est une méthodologie. Nous utilisons la question du recensement, et nous avons tout simplement utilisé une autre méthode et la même question du recensement.

What we're proposing as well is that we use not only a definition based on numbers but also on vitality. If you have a home-care facility and there are francophones in that village, then maybe that would be a vitality indicator. If we have a school or a community centre, a health centre, that's another indication that there's a vitality of this minority in that specific region.

If there is no indicator of vitality, then there wouldn't be any obligation to serve the public in that region.

[*Translation*]

Senator Moncion: Thank you for your testimony. Could you talk to us about your powers in terms of complaints, and the province's judicial power compared to the power set out in the Official Languages Act?

Mr. Boileau: My comment will be brief. I have tremendous power. Both my colleague and I have a moral power. We have a power to recommend. That said, it's similar to the power of the current Commissioner of Official Languages, with the only real difference being that, in Ontario, we don't have the power to institute legal proceedings. That is not provided for in the legislation. We mustn't forget that our French Language Services Act has only 14 sections. We are doing what we can. The Official Languages Act has over 100 sections. We don't have the power to institute legal proceedings in Ontario.

Joseph Morin, Legal Counsel, Office of the French Language Services Commissioner of Ontario: Over the past 10 years, the Office of the French Language Services Commissioner has made a lot of progress, even without the power to institute legal proceedings. The power of the pen, the power of speaking to people, to communities and to the media can bring us far, without needing to sue the government.

Ms. d'Entremont: The power to publish investigation reports is beneficial. We use it judiciously in New Brunswick. For example, the day we submitted the investigation report on the Nurses Association of New Brunswick, the report was made public. You can consult that report on our website. That power was conferred to the commissioner when the act was last revised. It allows us to talk about our investigations and to raise public awareness. We use it where appropriate.

There is another worthwhile element in our legislation. Since the premier is responsible for enforcing the legislation, all of the commissioner's investigation reports — not only those that are published — are sent to him, and he must acknowledge their receipt. That is not the case at the federal level. That way to proceed shows the legislator's seriousness in adding section 2 to the provincial legislation in 2002. The premier was given the responsibility to enforce the act. So the premier is my interlocutor. As the commissioner, I must address myself to the

Ce que nous proposons également, c'est d'utiliser non seulement une définition fondée sur les chiffres mais aussi sur la vitalité. Si vous avez un centre de soins à domicile et qu'il y a des francophones dans le village, ce serait peut-être un indicateur de vitalité. Si nous avons une école ou un centre communautaire, un centre de santé, c'est un autre indicateur de vitalité de ce groupe minoritaire dans cette région précise.

S'il n'y a aucun indicateur de vitalité, alors on ne serait pas obligé d'offrir des services à cette population dans cette région.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Merci de vos témoignages. Pourriez-vous nous parler de vos pouvoirs en matière de plaintes, et du pouvoir juridique de la province comparativement à celui qui est prévu dans le cadre de la Loi sur les langues officielles?

M. Boileau : Pour ma part, ce sera bref. J'ai un énorme pouvoir. Comme ma collègue, nous avons un pouvoir moral. Nous avons un pouvoir de recommandation. Cela dit, c'est comme l'actuel commissaire aux langues officielles, à la différence près que, chez nous, en Ontario, nous n'avons pas le pouvoir d'ester en justice. Ce n'est pas écrit dans la loi. Il ne faut pas oublier que notre Loi sur les services en français ne compte que 14 articles. On fait ce qu'on peut. La Loi sur les langues officielles, quant à elle, en comporte plus de 100. Nous n'avons pas ce pouvoir d'ester en justice en Ontario.

Joseph Morin, conseiller juridique, Commissariat aux services en français de l'Ontario : Depuis les 10 dernières années, le Commissariat aux services en français a fait beaucoup de progrès, même sans le pouvoir d'ester en justice. Le pouvoir de la plume, d'aller parler aux gens, de parler aux communautés, de parler aux médias peut nous amener loin, sans qu'on ait besoin de poursuivre le gouvernement.

Mme d'Entremont : Le pouvoir de publier des rapports d'enquête est un pouvoir intéressant. On l'utilise judicieusement au Nouveau-Brunswick. Par exemple, le jour où on a remis le rapport d'enquête sur l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, ce dernier a été rendu public. D'ailleurs, vous pouvez consulter ce rapport sur notre site web. C'est un pouvoir qui a été conféré au commissaire lors de la dernière révision de la loi. Cela nous permet de parler de nos enquêtes et de sensibiliser la population. On l'utilise lorsque c'est indiqué.

Il y a un autre élément qui est intéressant dans le cadre de notre loi. Étant donné que le premier ministre est responsable de l'application de la loi, tous les rapports d'enquête du commissariat — pas seulement ceux qui sont publiés — lui sont acheminés et il doit en accuser réception, ce qui n'est pas le cas à l'échelon fédéral. Cette façon de faire démontre tout le sérieux du législateur lorsque l'article 2, en 2002, a été ajouté à la loi provinciale. On a donné au premier ministre la responsabilité d'appliquer la loi. Alors, le premier ministre est mon interlocuteur. À titre de commissaire, c'est au premier ministre

premier. He receives all the investigation reports produced by the office of the commissioner.

Mr. Boileau: The power to produce investigation reports is also included, and we have used it often.

Senator Moncion: Thank you.

Senator Mégie: Thank you for your presentations. I thought I understood that institutional bilingualism is comprehensive. However, two federal offices provide services in French, and 51 federal offices provide services in English. Did I miss a piece of information?

Ms. d'Entremont: That is the information I have, and it comes from the Burolis website, so it is only in each of those languages.

Senator Mégie: Those offices provide services only in one language for the time being, and all the other offices provide services in both languages. Right?

Ms. d'Entremont: The list I gave you pertained to federal offices. All of New Brunswick's provincial offices must provide services in French. I established a parallel with the provincial legislation. The provincial legislation does not contain the concept of significant demand. So people can be served in the language of their choice across the province at the provincial level, but not at the federal level.

Senator Mégie: It was not clear. Thank you very much for enlightening me.

Senator Maltais: According to all the testimony we have heard, the act is not giving you punitive power. As an example, federal commissioners have been closely monitoring Air Canada for 30 years. However, nothing has changed. Only the size of the glass of water is getting smaller. As long as people like you, who are close to situations, have no punitive power, we can forget about it. Ms. d'Entremont, you said that New Brunswick's example in official languages should be followed. Yes, that should be done from a legal perspective, but not from an enforcement perspective. I want to bring up your comment, Mr. Boileau, to the effect that you lacked punch. Graham Fraser, who would appear before our committee every three months, often told us that the problem still exists. The situation has not changed or evolved. When a piece of legislation does not provide punitive power, how can it be enforced?

Mr. Boileau: When it comes to punitive power, the important thing is to know who would apply it. If a central agency is responsible for ensuring that everything works in a piece of legislation, that everything is well oiled, there would already be a punitive power on an internal basis. That power would not really be public, but it would at least have that vision in the first place. The importance of that factor should not be minimalized.

que je dois m'adresser. Il reçoit tous les rapports d'enquête du commissariat.

M. Boileau : Le pouvoir d'écrire les rapports d'enquête est également inclus et on s'en est servi souvent.

La sénatrice Moncion : Merci.

La sénatrice Mégie : Merci de vos présentations. J'ai cru comprendre qu'au Nouveau-Brunswick le bilinguisme institutionnel est complet. Par contre, deux bureaux fédéraux offrent des services en français et 51 bureaux fédéraux offrent des services en anglais. Ai-je manqué une information?

Mme d'Entremont : C'est l'information dont je dispose, et elle provient du site web Burolis, donc uniquement dans chacune de ces langues.

La sénatrice Mégie : Ces bureaux offrent des services uniquement dans une langue pour le moment, et tous les autres bureaux offrent des services dans les deux langues. Non?

Mme d'Entremont : La liste que je vous ai donnée concernait les bureaux fédéraux. Tous les bureaux provinciaux du Nouveau-Brunswick doivent offrir des services en français. Je faisais un parallèle avec la loi provinciale. Il n'y a pas le concept de la demande importante dans la loi provinciale. Donc, partout sur le territoire de la province, on peut être servi dans la langue de son choix à l'échelon provincial, mais pas à l'échelon fédéral.

La sénatrice Mégie : Ce n'était pas clair. Merci beaucoup de m'avoir éclairée.

Le sénateur Maltais : Dans tous les témoignages qu'on a entendus, la loi ne vous donne pas de pouvoir punitif. À titre d'exemple, les commissaires fédéraux suivent de près Air Canada depuis 30 ans. Pourtant, rien n'a changé. Seule la taille du verre d'eau rapetisse. Tant et aussi longtemps que des gens comme vous, qui sont près des situations, n'auront pas de pouvoir punitif, il faut oublier ça. Vous avez dit, madame d'Entremont, qu'on devrait suivre l'exemple du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles. Oui, on devrait le faire du point de vue de la loi, mais non du point de vue de l'application. Je reprends vos propos, monsieur Boileau : « vous manquez de poignée ». Graham Fraser, qui comparaissait tous les trois mois devant notre comité, nous disait souvent que le problème existe toujours. La situation n'a pas changé ni évolué. Lorsqu'une loi n'accorde pas de pouvoir punitif, comment peut-on la faire respecter?

M. Boileau : En ce qui concerne le pouvoir punitif, il faut d'abord savoir qui l'appliquerait. Si, dans la loi, une agence centrale est chargée de s'assurer que tout fonctionne, que tout baigne dans l'huile, déjà en partant, il y aurait un pouvoir punitif à l'interne. Ce pouvoir ne serait pas nécessairement public, mais il y aurait au moins cette vision au premier chef. Il ne faut pas minimiser l'importance de ce facteur.

When it comes to the punitive power of official languages commissioners, we should be careful what we wish for. We cannot be both judge and jury. I cannot say to an institution that certain procedural fairness rules are important. I cannot simply penalize someone without having a "confrontational" approach, as is it referred to in legal parlance. By hearing out the two parties, I become a court and I lose the role of mediator I currently have as ombudsman. That role is very important. I have a tremendous amount of flexibility right now. Don't immediately give me the power to punish, in Ontario, as I would then become a court, and that is a completely different thing.

If you want to create a new court on official languages, that is one thing, but that should not be mixed with commissioners' powers. We should be careful what we wish for.

Ms. d'Entremont: Offices of commissioners were created to give Canadians an option, a free option. If we did not exist, where would people go to complain? The court would be the only option. We are meant to carry out investigations and issue recommendations. As for the recommendations we provide, as far as I am concerned, I have always privileged a systemic approach. Recommendations aim to ensure compliance with the legislation. If the government does not implement commissioners' recommendations, be they from Mr. Boileau or me — That is our role. As Mr. Boileau said, I am not sure a punitive power should be created, but better application of the legislation should be ensured and elected officials should have a better understanding of the commissioner's role. For five years, I have been trying to educate our elected officials about the commissioner's role. If the system worked as designed, the recommendations we issue would be implemented. At that point, we may not need other methods. If our recommendations were not implemented, people would have no choice. They would have to turn to the courts.

Senator Maltais: That is exactly what Senator Joyal concluded by saying that the courts are the stewards of official languages. Canadians have no other choice.

The Chair: On that note, Ms. d'Entremont and Mr. Boileau, I thank you very much for your presentations. We could have spent several hours with you. We will read and reread your briefs very attentively. Ms. d'Entremont, we look forward to your brief. Thank you so much once again for your excellent work. You are a source of inspiration for me and for others.

(The committee adjourned.)

Pour ce qui est du pouvoir punitif des commissaires aux langues officielles, il faut faire attention à ce que l'on souhaite. On ne peut pas être juge et partie. Je ne peux pas dire à une institution qu'il y a des règles d'équité procédurales qui sont importantes. Je ne peux pas simplement donner une pénalité à quelqu'un sans avoir une approche « confrontationnelle », comme on l'appelle en jargon juridique. En écoutant les deux parties, je deviens un tribunal et je perds le rôle de médiateur que j'ai en ce moment comme ombudsman. Ce rôle est très important. J'ai une énorme flexibilité à l'heure actuelle. Ne me donnez pas, tout de suite, en Ontario, le pouvoir de punir, car à ce moment-là je deviens un tribunal, et là, c'est autre chose.

Si vous voulez créer un nouveau tribunal sur les langues officielles, c'est une chose, mais il ne faut pas confondre le tout avec le pouvoir des commissaires. Il faut faire attention à ce qu'on souhaite.

Mme d'Entremont : On a créé des commissariats pour donner une option aux citoyens, une option qui ne coûte rien. Si on n'existait pas, à quelle porte iraient frapper les plaignants? Le tribunal serait la seule option. On est censé mener des enquêtes et formuler des recommandations. Pour ce qui est des recommandations qu'on formule, en ce qui me concerne, j'ai toujours privilégié une approche systémique. Les recommandations visent à assurer la conformité de la loi. Si le gouvernement ne met pas en œuvre les recommandations des commissaires, que ce soit M. Boileau ou moi... C'est notre rôle. Comme M. Boileau l'a mentionné, je ne suis pas sûre qu'il faut créer un pouvoir punitif, mais il faut assurer une meilleure application de la loi et une meilleure sensibilisation du rôle du commissaire auprès des élus. Depuis cinq ans, j'essaie de sensibiliser nos élus au rôle du commissaire. Si le système fonctionnait tel qu'il a été conçu, les recommandations qu'on formule seraient mises en œuvre. À ce moment-là, on n'aurait peut-être pas besoin d'autres moyens. Si nos recommandations ne sont pas mises en œuvre, le citoyen n'aura pas le choix. Il devra se tourner vers les tribunaux.

Le sénateur Maltais : C'est exactement la conclusion qu'a rendue le sénateur Joyal en disant que « les gardiens des langues officielles sont les tribunaux ». Le citoyen n'a pas d'autre choix.

Le président : Sur ce, madame d'Entremont et monsieur Boileau, je vous remercie beaucoup de vos présentations. Nous aurions pu passer plusieurs heures avec vous. Nous allons lire et relire avec beaucoup d'attention vos mémoires. Madame d'Entremont, nous attendrons avec impatience votre mémoire. Mille mercis encore une fois pour votre excellent travail. Vous êtes une source d'inspiration pour moi et certainement pour d'autres.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Monday, May 28, 2018

Quebec Community Groups Network:

James Shea, President;

Geoffrey Chambers, Vice-President;

Eva Ludvig, Director;

Sylvia Martin-Laforge, Director General.

Quebec English School Boards Association:

Jennifer Maccarone, President;

Marion Sandilands, Lawyer (Power Law).

Community Health and Social Services Network:

Jennifer Johnson, Executive Director (by video conference);

Russel Kueber, Manager of Programs (by video conference).

Monday, June 4, 2018

Regional Association of West Quebecers:

Linton Garner, Executive Director.

Townshippers' Association:

Rachel Hunting, Executive Director.

Monday, June 11, 2018

Office of the French Language Services Commissioner of Ontario:

François Boileau, French Language Services Commissioner;

Joseph Morin, Legal Counsel.

Office of the Commissioner of Official Languages for New Brunswick:

Katherine d'Entremont, Commissioner of Official Languages for New Brunswick.

TÉMOINS

Le lundi 28 mai 2018

Quebec Community Groups Network :

James Shea, président;

Geoffrey Chambers, vice-président;

Eva Ludvig, administratrice;

Sylvia Martin-Laforge, directrice générale.

Association des commissions scolaires anglophones du Québec :

Jennifer Maccarone, présidente;

Marion Sandilands, avocate (Juristes Power).

Réseau communautaire de santé et de services sociaux :

Jennifer Johnson, directrice exécutive (par vidéoconférence);

Russel Kueber, gestionnaire de programmes (par vidéoconférence).

Le lundi 4 juin 2018

Regional Association of West Quebecers :

Linton Garner, directeur général.

Association des Townshippers :

Rachel Hunting, directrice exécutive.

Le lundi 11 juin 2018

Commissariat aux services en français de l'Ontario :

François Boileau, commissaire aux services en français;

Joseph Morin, conseiller juridique.

Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick :

Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.